



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

36 COM

WHC-12/36.COM/10A

Paris, 1 juin 2012

Original anglais / français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

Comité du patrimoine mondial

**Trente-sixième session
Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie**

24 juin – 6 juillet 2012

Point 10 de l'ordre du jour provisoire: Rapports Périodiques

10A: Rapport final sur les résultats du deuxième cycle de l'exercice des rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique

RÉSUMÉ

Le présent document contient, conformément à la décision 34 COM 10C, une synthèse et une analyse du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique. Il présente les informations communiquées par les États parties de l'Asie et du Pacifique sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national (Section I), ainsi que sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial (Section II).

Le document est organisé comme suit :

Résumé analytique

Introduction

Chapitre 1 : Application de la Convention du patrimoine mondial par les États parties de l'Asie et du Pacifique (réponses au questionnaire, Section I)

Chapitre 2 : Les biens du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique (réponses au questionnaire, Section II)

Chapitre 3 : Recommandations et Plans d'action

Annexe : Analyse quantitative des résultats

Projet de décision : 36 COM 10A, voir chapitre 3, page 62.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| Résumé analytique..... | 3 |
| Introduction..... | 6 |
| Premier cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique..... | 6 |
| Deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique..... | 7 |
| Historique | 7 |
| Champ de l'exercice..... | 7 |
| Stratégie de mise en œuvre..... | 7 |
| Ateliers et activités | 8 |
| Résultats | 10 |
| Présentation générale des biens du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique..... | 10 |
| Valeur universelle exceptionnelle : les critères d'inscription | 10 |
| État de conservation | 11 |
| Structure du rapport..... | 12 |
| 1. Application de la Convention du patrimoine mondial par les États parties d'Asie et du Pacifique (Résultats du questionnaire, Section I) | 14 |
| 1.1 Introduction..... | 14 |
| 1.2 Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel | 14 |
| 1.3 Liste indicative..... | 15 |
| 1.4 Propositions d'inscription | 16 |
| 1.5 Adoption d'une politique générale..... | 17 |
| 1.6 État des services de protection, conservation et mise en valeur | 19 |
| 1.7 Études et recherches scientifiques et techniques | 19 |
| 1.8 Situation financière et ressources humaines | 20 |
| 1.9 Formation | 22 |
| 1.10 Coopération internationale..... | 22 |
| 1.11 Éducation, information et sensibilisation..... | 23 |
| 1.12 Conclusions..... | 25 |
| 2. Les biens du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique (Résultats du questionnaire, Section II) | 27 |
| 2.1 Introduction..... | 27 |
| 2.2 Données relatives aux biens du patrimoine mondial | 27 |
| 2.2.1 Données relatives aux biens du patrimoine mondial..... | 27 |
| 2.2.2 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle | 27 |
| 2.3 Facteurs affectant les biens | 28 |
| 2.3.1 Vue d'ensemble | 28 |
| 2.3.2 Facteurs affectant les biens situés en Asie de l'Ouest et en Asie centrale | 30 |
| 2.3.3 Facteurs affectant les biens situés en Asie du Sud | 31 |
| 2.3.4 Facteurs affectant les biens situés en Asie du Nord-Est..... | 33 |
| 2.3.5 Facteurs affectant les biens situés en Asie du Sud-Est..... | 35 |

| | | |
|--------|---|----|
| 2.3.6 | Facteurs affectant les biens dans le Pacifique | 36 |
| 2.3.7 | Autres affectant les biens en Asie et dans le Pacifique | 38 |
| 2.4 | Protection, gestion et suivi du bien | 40 |
| 2.4.1 | Limites et zones tampons | 40 |
| 2.4.2 | Mesures de protection | 41 |
| 2.4.3 | Système de gestion/Plan de gestion | 42 |
| 2.4.4 | Ressources financières et humaines..... | 45 |
| 2.4.5 | Études scientifiques et projets de recherche..... | 49 |
| 2.4.6 | Éducation, information et sensibilisation | 49 |
| 2.4.7 | Gestion des visiteurs | 50 |
| 2.4.8 | Suivi | 52 |
| 2.5 | Conclusions..... | 53 |
| 3. | Recommandations et plans d'action | 57 |
| Annexe | Résumé quantitatif des résultats..... | 64 |

RESUME ANALYTIQUE

Ce rapport présente les résultats du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique. L'exercice a porté sur l'ensemble des 41 États qui étaient parties à la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* en 2010 et les 198 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de 1978 à 2010.

Le rapport est centré sur deux grandes questions : la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au niveau national (Section I), et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial dans la région (Section II). Il présente les tendances régionales et une analyse de ces questions et met en évidence les défis et les actions à mener en priorité à l'avenir. Les informations et analyses contenues dans le rapport sont fondées sur les données fournies par les différents États parties de la région dans leurs réponses au questionnaire de rapport périodique, et présentées dans une double optique : régionale et sous-régionale.

Depuis le premier cycle de soumission de rapports périodiques, dont les résultats ont été présentés au Comité du patrimoine mondial en 2003, la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial dans la région a été jalonnée par plusieurs succès. Cinq nouveaux États parties ont ratifié la Convention, et le nombre de biens du patrimoine mondial dans la région s'est accru, passant de 140 à 205. Le nombre d'États parties comptant des biens du patrimoine mondial sur leur territoire a lui aussi augmenté, de 22 à 31. Dix États parties qui n'avaient pas établi jusque-là de liste indicative en ont présenté une. Quatre biens ont été radiés de la Liste du patrimoine mondial en péril. Mais actuellement six biens sont encore inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril. Le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques a offert aux États parties une occasion d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par eux depuis le premier cycle, et permis ainsi de faire le point de la situation dans tous les États parties et pour tous les biens du patrimoine mondial pour la première fois depuis l'adoption de la Convention.

L'analyse des réponses à la Section I du questionnaire fait ressortir les priorités suivantes en ce qui concerne l'application de la Convention du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique des priorités au niveau national :

- Il est nécessaire de mettre en place un **cadre juridique** rigoureux pour la protection et la gestion du patrimoine, ainsi qu'un réseau institutionnel solide qui assure l'exécution et l'application effectives des lois, des politiques et des plans.
- Il importe de garantir une meilleure pérennité des **ressources financières et humaines** et d'instaurer des mécanismes efficaces pour allouer des fonds en réponse aux besoins prioritaires. Il convient également d'explorer les possibilités de mieux mettre à profit les recettes touristiques et les partenariats avec le secteur public.
- La **formation** doit être assurée en permanence pour améliorer les capacités en matière notamment de conservation, d'éducation, de préparation aux risques, de gestion des visiteurs et de mobilisation des communautés. Il faut améliorer la stratégie nationale de formation et d'éducation pour accroître l'efficacité de ce travail.
- Il convient de renforcer la **sensibilisation des communautés et des principales parties prenantes** (communautés locales, populations autochtones, propriétaires fonciers, entreprises, grand public), en particulier en Asie de l'Ouest et en Asie centrale et dans les États insulaires du Pacifique, et de consolider les partenariats avec le secteur privé dans d'autres parties de la région où les esprits sont déjà fortement sensibilisés. La **participation communautaire et le partage des avantages** demandent à être développés plus avant dans toute la région Asie-Pacifique.

La Section II du questionnaire traitait de l'état de conservation des 198 biens (143 biens culturels, 53 biens naturels et 9 biens mixtes) sous deux grands aspects : facteurs affectant les biens et besoins en matière de gestion. Les principaux points saillants sont les suivants :

- De nombreux biens sont affectés par des **facteurs qui ne résultent pas directement des activités humaines**, tels que les paramètres locaux ayant une incidence sur l'état physique (vents, hygrométrie, température, etc.), le changement climatique et les événements météorologiques de forte gravité, et les espèces invasives ou exogènes. Même si le Comité du patrimoine mondial accorde une attention moindre à ces facteurs, pour lesquels il n'existe bien souvent pas de solution immédiate, il conviendrait de prendre des mesures appropriées

et de les intégrer dans les activités de conservation et de gestion des biens. Il y a lieu aussi d'encourager le partage de l'information et des données d'expérience et de trouver des moyens de lutter contre les menaces communes.

- Les **facteurs qui sont directement liés aux activités humaines**, comme les effets nuisibles du tourisme, des activités illicites, de l'évolution des modes de vie et des savoirs traditionnels, et de l'infrastructure des transports ont un impact sur un grand nombre de biens dans la région. Des mesures spécifiques, dans des domaines tels que l'application de la loi, la sensibilisation et le suivi, devraient également être prises selon la nature des facteurs, mais il faut aussi faire face aux impacts négatifs dans le cadre général de la planification de la gestion et des interventions.
- Les activités de gestion ont en général un impact positif sur les biens. Il importe d'améliorer plus avant les **plans et systèmes de gestion** pour mieux répondre aux besoins en la matière, et de les mettre en œuvre de manière active et efficace sur tous les sites du patrimoine mondial. Ces plans et systèmes devraient, en particulier, prendre en compte la gestion des visiteurs, le suivi et les facteurs affectant les biens.
- Les **communautés** devraient pouvoir participer davantage à la gestion des biens et à la prise de décisions. Pour mieux les y associer, il convient d'encourager les mesures de sensibilisation, de formation et de partage des avantages, de façon à accroître leur sentiment de propriété et de responsabilité dans la gestion des biens.
- Il importe d'améliorer les mesures de protection des **zones tampons** et de mieux délimiter et comprendre celles-ci pour prévenir ou réduire au minimum tout effet négatif sur la valeur universelle exceptionnelle des biens. L'inventaire rétrospectif a offert une bonne occasion de clarifier et de réexaminer les limites des sites et les zones tampons, et il conviendrait d'étendre cette pratique à l'ensemble des biens.

À la lumière des résultats du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques, les États parties d'Asie ont élaboré le **Plan d'action de Suwon**, tandis que les États parties du Pacifique ont réexaminé et ajusté le **Plan d'action – Pacifique 2010-2015** en vue de réorienter les efforts en fonction des facteurs et des besoins particuliers qui avaient été identifiés.

Le Plan d'action de Suwon énonce pour l'ensemble de l'Asie ainsi que pour chaque sous-région les questions prioritaires que tous les États parties doivent s'attacher à résoudre ensemble. Ces questions prioritaires et les mesures recommandées sont les suivantes :

- Les États parties sont convenus à l'unanimité de l'importance fondamentale d'élaborer des plans et systèmes de gestion efficaces, de les réexaminer et de les mettre en œuvre. Ils ont recommandé d'élaborer et de réexaminer ces plans et systèmes de gestion en s'assurant qu'ils sont adaptés à la valeur universelle exceptionnelle des biens, et d'établir des plans de mise en œuvre assortis d'échéances. Il importait en outre que les gouvernements valident ces plans et systèmes de gestion ou les entérinent dans une loi.
- Tous les États parties d'Asie se sont accordés pour considérer que la question de la réduction des risques de catastrophes et de la préparation aux risques figurait parmi les grandes priorités auxquelles il convenait de prêter attention dans la région. Pour y faire face, diverses actions ont été recommandées pour différentes sous-régions selon le type et l'ampleur des menaces et les capacités de gestion en vue d'identifier et de réduire les risques. Les mesures recommandées sont la diffusion du Manuel de référence de l'UNESCO « Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial » (Asie de l'Ouest et Asie centrale et Asie du Sud), l'évaluation de la vulnérabilité des biens (Asie du Sud-Est et Asie du Nord-Est), et l'élaboration d'un plan de gestion des risques de catastrophes pour chacun des biens (Asie du Sud).
- Les États parties d'Asie ont tous été d'avis que la coopération régionale était actuellement insuffisante et devait être améliorée. À cet effet, il a été recommandé de créer un réseau des points focaux et des gestionnaires de sites, d'en assurer pleinement la pérennité et de l'actualiser en permanence.
- La plupart des sous-régions de l'Asie ont jugé important d'accroître la participation des communautés et le partage des avantages. Pour ce faire, il a été recommandé de mettre sur pied des mécanismes et des protocoles associant les communautés locales au suivi, à la gestion et à l'exploitation des retombées.

Les États parties du Pacifique sont convenus que les mesures prises dans le cadre du Plan d'action – Pacifique 2010-2015 devraient être axées sur cinq grands facteurs ayant des incidences négatives sur

les biens (espèces invasives et exogènes, changement climatique et événements météorologiques de forte gravité, infrastructure des services, perte de l'usage social et culturel du patrimoine, et infrastructure des transports) et sur cinq priorités en matière de formation (conservation, éducation, préparation aux risques, gestion des visiteurs et mobilisation des communautés).

Le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques a offert aux États parties d'Asie et du Pacifique une importante occasion de passer en revue et d'examiner les priorités régionales et nationales. La participation à cet exercice a également permis de mieux prendre conscience de l'état de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et de la gestion du patrimoine, et de mieux inciter les États parties à agir pour relever les défis. De plus, la coopération régionale et la mise en réseau des points focaux et des gestionnaires des biens se sont progressivement consolidées. Il est fortement recommandé d'entretenir et de renforcer encore cette prise de conscience et cet élan à l'avenir.

INTRODUCTION

L'article 29 de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* institue la procédure de soumission de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention, par laquelle les États parties, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, informent la Conférence générale de l'UNESCO de l'état de mise en œuvre de la Convention sur leurs territoires respectifs.

Comme indiqué au paragraphe 201 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, les rapports périodiques remplissent quatre fonctions principales :

- a) Fournir une estimation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie ;
- b) Fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- c) Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer les changements des conditions et de l'état de conservation des biens ;
- d) Fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la *Convention* et la conservation du patrimoine mondial.

Dans ce cadre, le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique a été lancé par le Comité du patrimoine mondial à sa 34^e session en août 2010. Le présent rapport a pour objet de rendre compte des résultats de cet exercice au Comité du patrimoine mondial à sa 36^e session en 2012.

Premier cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique

La stratégie de soumission de rapports périodiques a été définie dans le document *WHC-98/CONF.203/06*, présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 22^e session (Kyoto, 1998). Une approche générale du premier cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique a ensuite été présentée au Comité du patrimoine mondial à sa 2^e session (Cairns, 2000; *WHC-2000/CONF.204/8*).

La région Asie-Pacifique a été la troisième à présenter des rapports périodiques après les États arabes et l'Afrique. Le premier cycle avait un caractère expérimental. Le questionnaire comprenait deux sections – Section I: Application de la Convention du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique, qui concernait 33 États parties à la Convention, et Section II: État de conservation des biens du patrimoine mondial, qui portait sur 88 biens (55 biens culturels, 26 biens naturels et 7 biens mixtes) inscrits avant la fin de 1994 et situés dans 16 États parties.

Le rapport final du premier cycle de soumission de rapports périodiques a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 27^e session en 2003 (UNESCO, 2003 ; *WHC-03/27.COM/6ARev*). Par la suite, le Comité du patrimoine mondial a également adopté en 2003 deux programmes sous-régionaux – « Action-Asie 2003-2009 » et « Patrimoine mondial – Pacifique 2009 » – afin de renforcer l'application de la Convention du patrimoine mondial et d'améliorer le processus de conservation des biens du patrimoine mondial dans la région. Le Rapport périodique et les recommandations régionales et sous-régionales ont été publiés en 2004 (*Série du patrimoine mondial*, n°12).

Sur la base des résultats du premier cycle de soumission de rapports périodiques, les États parties ont élaboré une série de plans d'action prioritaires à l'échelon sous-régional pour l'Asie de l'Ouest et du Sud, l'Asie centrale, et l'Asie du Nord-Est en vue de faciliter la mise en œuvre du programme « Action-Asie 2003-2009 ». Entre autres résultats, un processus de proposition d'inscription transfrontalière en série sur les Routes de la soie a été lancé, et initialement axé sur la Chine et les républiques d'Asie centrale. D'autre part, l'Australie a établi un Fonds-en-dépôt pour financer les activités liées au patrimoine mondial, en accordant une priorité particulière à la région Pacifique, certaines de ces activités répondant aux besoins identifiés dans le programme « Patrimoine mondial – Pacifique 2009 ». On trouvera dans les documents *WHC-09/33.COM/11B* et *WHC-10/34.COM/10C* de plus amples détails sur les progrès accomplis à la suite du premier cycle de soumission de rapports périodiques.

Deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique

Historique

À l'issue du premier cycle de soumission de rapports périodiques pour toutes les régions (2000-2006), le Comité du patrimoine mondial a décidé d'engager une période de réflexion et d'étude sur le premier cycle de rapports périodiques d'une durée d'un an et de définir des orientations stratégiques en vue du deuxième cycle (décision 7EXT.COM 5). Après avoir adopté un calendrier révisé (décision 30COM 11G), le Comité du patrimoine mondial a décidé que le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique serait lancé en 2010.

Parallèlement, le Comité du patrimoine mondial a, dans sa décision 32 COM 11E, demandé « à tous les États parties, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, de finaliser toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes pour les biens situés sur leur territoire ». De plus, le Comité a décidé dans sa décision 7EXT.COM 7.1 d'entreprendre un inventaire rétrospectif en vue d'identifier et de combler les lacunes constatées, en particulier sur le plan des données cartographiques, dans les dossiers des biens inscrits entre 1978 et 1998.

À sa 34^e session en 2010, le Comité du patrimoine mondial a décidé de lancer le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique et a demandé aux États parties de la région de prendre part à cet exercice (décision 34 COM 10C). Il a également demandé au Centre du patrimoine mondial de lui présenter un rapport final sur les résultats du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique pour examen par le Comité à sa 36^e session en 2012 (décision 35 COM 10C.1).

Champ de l'exercice

Afin de donner effet aux décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial, tous les États parties d'Asie et du Pacifique ont été invités à soumettre les documents suivants :

- Projets de **Déclaration de valeur universelle exceptionnelle** rétrospective des biens du patrimoine mondial inscrits de 1978 à 2006, au plus tard le 1^{er} février 2011 ;
- Réponses au **questionnaire de rapport périodique en ligne**, comprenant une Section I (Application de la Convention du patrimoine mondial au niveau national) pour tous les États parties à la Convention du patrimoine mondial¹ et une Section II (État de conservation de chaque bien du patrimoine mondial) pour les biens du patrimoine mondial inscrits de 1978 à 2010, au plus tard le 31 juillet 2011 ; et
- Les données cartographiques demandées pour les biens du patrimoine mondial inscrits de 1978 à 1998 aux fins de l'**inventaire rétrospectif**, au plus tard le 1^{er} décembre 2011 ou le 1^{er} février 2012².

Par conséquent, pour l'Asie et le Pacifique,

- **166 biens** devaient faire l'objet d'une Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle ;
- **41 États parties** étaient invités à répondre à la Section I du questionnaire en ligne et 31 États parties devaient répondre à la Section II pour les 198 biens situés sur leurs territoires ;
- **96 biens** sur les 106 inscrits de 1978 à 1998, situés sur le territoire de 19 États parties, devaient donner lieu à la présentation de données cartographiques aux fins de l'inventaire rétrospectif³.

Stratégie de mise en œuvre

Le Centre du patrimoine mondial a coordonné la soumission de rapports périodiques en étroite coopération avec les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites, les spécialistes internationaux, les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les trois Organisations consultatives – le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de

¹ Le Brunéi Darussalam a ratifié la Convention du patrimoine mondial le 12 août 2011, et celle-ci est entrée en vigueur le 12 novembre 2011. Il n'a donc pas pris part à ce cycle de soumission de rapports périodiques.

² Selon la date d'envoi des lettres aux États parties leur demandant de fournir les données cartographiques.

³ Des données cartographiques suffisantes avaient déjà été communiquées pour 10 biens.

ses ressources (UICN) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Afin de faciliter la soumission de rapports périodiques, tous les États parties étaient invités à désigner avant le lancement de l'exercice un point focal national responsable de sa coordination au niveau national. À l'assistance fournie par l'UNESCO s'ajoutait un système de « mentorat » pour accompagner les points focaux et les gestionnaires de sites tout au long du processus, leur apporter un soutien technique et les guider attentivement, en particulier dans la rédaction des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle. Le Centre du patrimoine mondial avait nommé à cet effet cinq « mentors/spécialistes internationaux ».

Les fonctions et responsabilités des principaux acteurs se répartissaient comme suit :

- **Points focaux nationaux** : coordination entre les gestionnaires de sites ; synthèse des réponses nationales au questionnaire de rapport périodique ; réponses à la Section I du questionnaire de rapport périodique ; soumission des réponses aux Sections I et II du questionnaire.
- **Gestionnaires de sites** : établissement des projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle pour les biens relevant de leur responsabilité ; réponses à la Section I du questionnaire de rapport périodique, établissement des données cartographiques demandées aux fins de l'inventaire rétrospectif.
- **Mentors/spécialistes internationaux** : fourniture d'un soutien technique et de conseils aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites lors de l'établissement des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, réponses au questionnaire de rapport périodique, et établissement des données cartographiques demandées aux fins de l'inventaire rétrospectif ; participation aux ateliers lorsque cela leur était demandé.
 - o Mentor 1 : pour les biens culturels dans l'Asie du Nord-Est et du Sud-Est
 - o Mentor 2 : pour les biens naturels dans l'Asie du Nord-Est et du Sud-Est et le Pacifique
 - o Mentor 3 : pour les biens culturels dans l'Asie centrale et l'Asie du Sud
 - o Mentor 4 : pour les biens naturels dans l'Asie du Sud
 - o Mentor 5 : pour les États parties de langue persane.
- **Organisations consultatives** : fourniture d'un soutien et de conseils techniques dans le cadre d'ateliers lorsque cela leur était demandé ; examen des projets de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle après leur présentation officielle par les États parties.
- **Bureaux hors Siège de l'UNESCO** : fourniture d'un soutien et de conseils techniques aux États parties pour l'établissement des projets de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle, des réponses au questionnaire de rapport périodique, et des données cartographiques aux fins de l'inventaire rétrospectif, en étroite consultation avec le Centre du patrimoine mondial ; organisation et mise en œuvre d'activités de suivi.
- **Centre UNESCO du patrimoine mondial** : fourniture d'un soutien et de conseils techniques aux États parties pour l'élaboration des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle, les réponses au questionnaire de rapport périodique, et l'établissement des données cartographiques aux fins de l'inventaire rétrospectif ; coordination entre les États parties et les spécialistes internationaux en réponse aux demandes de soutien technique additionnel reçues par les mentors et de participation à des ateliers; vérification du caractère complet des projets de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle soumis par les États parties ; coordination entre les États parties et les Organisations consultatives lors de la finalisation des projets de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle ; établissement du Rapport périodique.

Le questionnaire de rapport périodique avait été traduit dans diverses langues (russe, persan, thaï et vietnamien) par les bureaux hors Siège de l'UNESCO pour faciliter la tâche des gestionnaires de sites.

Ateliers et activités

(1) Ateliers sous-régionaux sur le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique

Afin de lancer l'exercice de soumission de rapports périodiques, trois ateliers sous-régionaux ont été organisés avec un financement du Fonds du patrimoine mondial et grâce aux généreuses contributions de la Polynésie française, de l'Australie, de la Chine et de l'Inde, comme suit :

- Pacifique – Maupiti, Polynésie française, 2-7 novembre 2009
- Asie de l'Est et du Sud-Est – Taiyuan, Chine, 19-23 avril 2010
- Asie de l'Ouest et Asie centrale et Asie du Sud – Dehradun, Inde, 2-5 juin 2010.

Ces ateliers ont réuni les points focaux nationaux, les spécialistes internationaux, les représentants des Organisations consultatives et des membres du personnel du Centre du patrimoine mondial ainsi que des bureaux hors Siège de l'UNESCO de la région. Ils ont fourni l'occasion de conseiller les personnes qui allaient assister les États parties tout au long du processus (« formation des formateurs »).

(2) Ateliers de suivi aux niveaux national et sous-régional

À la suite des trois ateliers sous-régionaux, les États parties ont organisé de nombreux ateliers nationaux et sous-régionaux en collaboration avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO. Ces ateliers étaient principalement destinés aux points focaux et/ou gestionnaires de sites nationaux et visaient à aider les États parties à rédiger les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle et à répondre au questionnaire de rapport périodique en ligne, et à donner des conseils concernant l'établissement des données cartographiques aux fins de l'inventaire rétrospectif. Les ateliers, en particulier ceux qui étaient organisés à l'échelon sous-régional, ont offert aux points focaux et aux gestionnaires de sites une excellente occasion d'échanger leur expérience. Voici la liste des ateliers nationaux et sous-régionaux auxquels l'UNESCO a prêté son concours⁴.

- Atelier national pour le Népal (Katmandou, Népal, août 2010)
- Atelier national pour l'Iran (Tabriz, Iran, septembre 2010)
- Atelier national pour les Philippines (Vigan, Philippines, octobre 2010)
- Atelier national pour l'Indonésie (Jakarta, Indonésie, octobre 2010)
- Atelier national pour le Bangladesh (Dhaka, Bangladesh, novembre 2010)
- Atelier national pour les biens naturels situés en Thaïlande (Khao Yai, Thaïlande, janvier 2011)
- Atelier national pour le Viet Nam (Hanoi, Viet Nam, mai 2011)
- Atelier national pour les biens naturels situés en Indonésie (Jakarta, Indonésie, juin 2011)
- Atelier national pour Sri Lanka (Colombo, Sri Lanka, juillet 2011)
- Atelier national pour l'Iran (Shiraz, Iran, septembre 2011)
- Atelier sous-régional pour l'Asie centrale (pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan – Tachkent, Ouzbékistan, septembre 2010)
- Atelier sous-régional pour les biens naturels situés en Asie du Sud (pour le Bangladesh, l'Inde et le Népal – Dehradun, Inde, novembre 2010)
- Atelier sous-régional pour l'Asie du Sud-Est (pour le Cambodge, l'Indonésie, les Philippines, et le Viet Nam : Jakarta, Indonésie, décembre 2010)
- Atelier sous-régional pour l'Asie du Sud (pour les Maldives et Sri Lanka – Colombo, Sri Lanka, décembre 2010)
- Atelier sous-régional pour l'Asie du Sud (pour le Bangladesh, le Bhoutan, les Maldives et le Népal – Katmandou, Népal, avril 2011)
- Réunion conjointe pour la Mongolie et la Fédération de Russie concernant le bien transfrontalier du Bassin d'Ubs Nuur (Ulaangom, Mongolie, mai 2011).

En outre, le Gouvernement australien a organisé un atelier sous-régional pour les États insulaires du Pacifique (pour Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu, à Cairns, Australie, août 2011).

(3) Autres types d'activités et d'assistance

Outre ces ateliers, de nombreuses séances de travail et réunions informelles ont joué un rôle essentiel dans le bon déroulement de l'exercice de soumission de rapports périodiques. Les points focaux, les gestionnaires de sites, les spécialistes internationaux et les membres du personnel de l'UNESCO ont mis à profit diverses occasions de se rencontrer hors du cadre formel des ateliers pour examiner les progrès accomplis et discuter de toutes les questions qui pouvaient se poser. Ces réunions de caractère pratique se sont révélées fort utiles et fructueuses, et de telles séances de travail et autres réunions informelles ont eu lieu, entre autres, en Afghanistan, au Bhoutan, au Cambodge, en République populaire démocratique de Corée, à Fidji, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en République démocratique populaire lao, aux Îles Marshall, en Mongolie, au Myanmar, au Samoa, aux Îles Salomon,

⁴ À l'exclusion des ateliers organisés par les États parties sans l'aide de l'UNESCO.

au Tadjikistan, en Ouzbékistan, et au Viet Nam. Tous ces efforts ont été suivis de manière régulière grâce à des échanges quotidiens par courriel et téléphone. Ces liaisons ont été maintenues avec tous les États parties d'Asie et du Pacifique.

Résultats

Les résultats suivants ont été obtenus pour les États parties d'Asie et du Pacifique.

- **La totalité des 166 projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle qui étaient demandés** ont été soumis, et **165 d'entre eux** ont été jugés complets.
- **La totalité des 41 États parties** ont soumis leurs réponses à la Section I du questionnaire de rapport périodique ; **la totalité des 198 biens** ont fait l'objet de réponses à la Section II.
- Sur les 96 biens, **64 biens** ont fait l'objet de la communication de données cartographiques aux fins de l'inventaire rétrospectif.

En vue d'évaluer les résultats de l'exercice de soumission de rapports périodiques, deux réunions régionales de bilan ont été tenues grâce à de généreuses contributions de l'Australie, de Samoa et de la République de Corée, comme suit :

- Réunion régionale pour le Pacifique (Apia, Samoa, 5-9 septembre 2011)
- Réunion régionale pour le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie (Suwon, République de Corée, 7-10 décembre 2011).

Les ateliers ont réuni les points focaux nationaux, les spécialistes internationaux, les représentants des Organisations consultatives et des membres du personnel du Centre du patrimoine mondial ainsi que des bureaux hors Siège de l'UNESCO de la région. Les participants ont examiné les résultats de l'exercice de soumission de rapports périodiques et élaboré et établi conjointement des plans d'action aux niveaux régional et sous-régional. Dans le cas du Pacifique, le Plan d'action – Pacifique 2010-2015 ayant été établi avant le lancement de l'exercice des rapports périodiques, les participants l'ont réexaminé à la lumière des résultats afin de s'assurer qu'il était adapté aux dernières évolutions.

Le taux de soumission de 100% témoigne du succès remarquable des efforts déployés pour mobiliser les États aux fins d'un bilan régional. Les États parties et les gestionnaires des biens ont d'autre part indiqué à l'issue de l'exercice que le questionnaire était facile à comprendre et à utiliser, et les informations nécessaires pour y répondre aisément disponibles. Ils se sont félicités de la qualité du soutien qui leur avait été apporté par diverses entités, en particulier l'UNESCO (pour plus d'information, prière de se reporter à la Section I 13.3 et à la Section II, 6.6 de l'Annexe).

Le présent rapport propose une analyse détaillée des réponses au questionnaire de rapport périodique, ainsi que des stratégies et des plans d'action régionaux. Une brochure présentant les résultats de l'exercice de soumission de rapports périodiques sera publiée en 2012 grâce à la généreuse contribution financière du Japon.

Présentation générale des biens du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique

La Liste du patrimoine mondial recense les biens du patrimoine mondial culturel et naturel que le Comité du patrimoine mondial considère comme présentant une valeur universelle exceptionnelle. En 2011, elle comptait 936 biens, dont 205 (22%) situés en Asie et dans le Pacifique⁵. Ces 205 biens se décomposent comme suit : 143 biens culturels (70%), 53 biens naturels (26%) et 9 biens mixtes (4%).

Valeur universelle exceptionnelle : les critères d'inscription

Le Comité du patrimoine mondial considère comme présentant une valeur universelle exceptionnelle les biens qui satisfont à un ou plusieurs des critères énumérés au paragraphe 77 des Orientations. Ces critères s'appliquent comme suit aux biens recensés en Asie et dans le Pacifique :

- Le **critère (i)**, « chef-d'œuvre du génie créateur humain », a été invoqué pour 53 des 143 biens culturels et 9 biens mixtes de la région (34,9%). Les biens *Opéra de Sydney* (Australie), *Temple de Preah Vihear* (Cambodge) et *Taj Mahal* (Inde) sont inscrits au titre de ce seul critère.
- Le **critère (ii)**, « échange d'influences », a été invoqué pour 83 biens (54,6%). Le bien *Palais royal des expositions et jardins Carlton* (Australie) est inscrit au titre de ce seul critère.

⁵ Y compris un bien transfrontalier situé à cheval sur les territoires de la Mongolie et de la Fédération de Russie (Bassin d'Ubs Nuur).

- Le **critère (iii)**, « témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation », a été invoqué pour 100 biens (65,8%), dont 7 biens inscrits à ce seul titre – *Fort d'Agra* (Inde), *Pétroglyphes du paysage archéologique de Tamgaly* (Kazakhstan), *Sites de dolmens de Gochang, Hwasun et Ganghwa* (République de Corée), *Ensembles de pétroglyphes de l'Altaï mongol* (Mongolie), *Monuments historiques à Makli, Thatta* (Pakistan), *Site archéologique de Ban Chiang* (Thaïlande) et *Ville historique d'Ayutthaya* (Thaïlande).
- Le **critère (iv)**, « exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique », a été invoqué pour 87 biens (57,2%), parmi lesquels les biens *Ville-mosquée historique de Bagerhat* (Bangladesh), *Qutb Minar et ses monuments, Delhi* (Inde), *Sanctuaire de Jongmyo* (République de Corée), *Ruines bouddhiques de Takht-i-Bahi et vestiges de la cité voisine de Sahr-i-Bahlol* (Pakistan), et *Vieille ville de Galle et ses fortifications* (Sri Lanka) sont inscrits au titre de ce seul critère.
- Le **critère (v)**, « exemple d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer », a été invoqué pour 20 biens (13,2%) dont les biens *Rizières en terrasses des cordillères des Philippines* (Philippines) et *Domaine du chef Roi Mata* (Vanuatu). Aucun bien dans la région n'a été inscrit au titre de ce seul critère.
- Le **critère (vi)**, « associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances », a été invoqué pour 64 biens (42,1%). Comme il est expliqué dans les Orientations, le Comité du patrimoine mondial est d'avis que ce critère devrait de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères. Le seul bien qui a été inscrit au titre de ce seul critère dans la région est le *Mémorial de la paix d'Hiroshima* (Dôme de Genbaku) (Japon). Ce critère a été invoqué pour 7 des 9 biens mixtes.
- Le **critère (vii)**, « phénomènes naturels remarquables ou aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles », a été invoqué pour 38 des 53 biens naturels et 9 biens mixtes de la région (61,3%). Cinq biens ont été inscrits au titre de ce seul critère – *Région d'intérêt panoramique et historique de Huanglong* (Chine), *Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou* (Chine), *Parc national du mont Sanqingshan* (Chine), *Région d'intérêt panoramique et historique de Wulingyuan* (Chine) et *Parc national de Sagarmatha* (Népal). Ce critère a été invoqué pour 7 des 9 biens mixtes.
- Le **critère (viii)**, « grands stades de l'histoire de la terre », a été invoqué pour 22 biens (35,5%), dont le *Parc national de Phong Nha-Ke Bang* (Viet Nam), inscrit au titre de ce seul critère.
- Le **critère (ix)**, « processus écologiques et biologiques en cours », a été invoqué pour 34 biens (54,8%), dont les biens *Îles d'Ogasawara* (Japon), *Shirakami-Sanchi* (Japon), et *Rennell-Est* (Îles Salomon), inscrits au titre de ce seul critère.
- Le **critère (x)**, « habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique », a été invoqué pour 38 biens (61,3%), dont 3 biens inscrits au titre de ce seul critère : *Sanctuaires du grand panda du Sichuan – Wolong, Mont Siguniang et Montagnes de Jiujin* (Chine), *Parc national de Keoladeo* (Inde) et *Complexe forestier de Dong Phrayayen-Khao Yai* (Thaïlande).

État de conservation

À l'heure actuelle, six biens de la région Asie-Pacifique sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. *Minarets et vestiges archéologiques de Djam* (Afghanistan), *Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan* (Afghanistan)– *Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra* (Indonésie), *Bam et son paysage culturel* (Iran), *Fort et jardins de Shalamar à Lahore* (Pakistan), et *Rizières en terrasses des cordillères des Philippines* (Philippines). Depuis le premier cycle de soumission de rapports périodiques, les biens *Angkor* (Cambodge), *Ensemble monumental de Hampi* (Inde) et *Sanctuaire de faune de Manas* (Inde) ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril, et le bien *Vallée de Kathmandu* (Népal) y a été inscrit puis en a été retiré entre le premier et le deuxième cycle. Les menaces qui ont justifié l'inscription de ces biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril sont les pressions liées au développement, le tourisme, des événements écologiques soudains (séismes) et les activités humaines (troubles civils, pillage, fouilles illicites). L'absence de plan ou système de gestion figure aussi parmi les facteurs affectant ces biens souvent cités. Le mécanisme de suivi renforcé créé par le Comité du patrimoine mondial à sa 31^e session en 2007 a été appliqué à deux biens de la région Asie-Pacifique – *Temple de Preah Vihear* (Cambodge, de 2008 à aujourd'hui) et *Samarkand – carrefour de cultures* (Ouzbékistan, 2008).

Chaque année, le Comité du patrimoine mondial se penche sur l'état de conservation de quelque 20 à 30 biens situés en Asie ou dans le Pacifique. En 2011, il a examiné l'état de conservation de 39 biens (13 biens naturels et 26 biens culturels). Le problème qui affectait le plus souvent ces biens était l'absence ou l'insuffisance de plan ou système de gestion (61,5%). En deuxième position venaient les constructions et le développement (33%), suivis par le tourisme (26%). L'infrastructure des transports avait des incidences négatives sur 23% des biens, et quatre d'entre eux avaient souffert d'un événement écologique soudain tel qu'une inondation ou un séisme.

Sur les 90 biens inscrits entre 1979 et 1994 pour la région Asie-Pacifique, on en dénombre 22 dont l'état de conservation n'a jamais fait l'objet d'un rapport au Comité du patrimoine mondial. Néanmoins, tous ont été couverts par le premier cycle de soumission de rapports périodiques. Les 198 biens de l'Asie et du Pacifique inscrits entre 1978 et 2010 ont tous été pris en compte lors du deuxième cycle. Cet exercice a offert pour 68 d'entre eux la première occasion de rendre compte de leur état de conservation.

Structure du rapport

Le questionnaire de rapport périodique comprend deux sections : la Section I porte sur l'application de la Convention du patrimoine mondial au niveau national, et la Section II sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial. Ces sections sont organisées comme suit :

| Section I | Section II |
|---|--|
| 1. Introduction | 1. Données relatives aux biens du patrimoine mondial |
| 2. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel | 2. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle |
| 3. Liste indicative | 3. Facteurs affectant le bien |
| 4. Propositions d'inscription | 4. Protection, gestion et suivi du bien |
| 5. Elaboration d'une politique générale | 5. Récapitulation et conclusions |
| 6. État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur | 6. Conclusions de l'exercice de soumission de rapports périodiques |
| 7. Études et recherches scientifiques et techniques | |
| 8. État des ressources financières et humaines | |
| 9. Formation | |
| 10. Coopération internationale | |
| 11. Éducation, information et sensibilisation | |
| 12. Conclusions et actions recommandées | |
| 13. Évaluation de l'exercice de soumission de rapports périodiques | |

Le présent Rapport périodique reprend la structure du questionnaire.

Le **chapitre 1** analyse les réponses à la Section I du questionnaire. Il fait le point sur l'application de la Convention du patrimoine mondial au niveau national dans 41 États parties de la région. Les questions qui y sont examinées ont trait aux dispositions générales tel que – l'identification des biens et l'établissement d'inventaires, de listes indicatives et de propositions d'inscription, la politique générale en matière de préservation et de conservation du patrimoine, y compris le cadre juridique et la coordination des différentes politiques, les ressources financières et humaines affectées à la conservation et à la gestion, et le renforcement des capacités et la coopération internationale. Pour finir, le chapitre met en relief les quatre grands problèmes auxquels se heurte l'application de la Convention du patrimoine mondial par les États parties d'Asie et du Pacifique.

Le **chapitre 2** rend compte des réponses reçues à la Section II du questionnaire, qui traite de deux aspects principaux – facteurs affectant les biens et protection, gestion et suivi des biens. Les questions examinées ici le sont sous l'angle de la conservation et de la gestion, également pertinentes au niveau des biens. Le chapitre passe en revue les facteurs, tant positifs que négatifs, qui affectent les 198 biens de la région, et analyse les tendances par sous-régions et catégories de patrimoine. Il traite ensuite de questions de gestion telles que les mesures de protection, le système de gestion, les ressources financières et humaines, la recherche et la sensibilisation, la gestion des visiteurs et le suivi. Certaines de ces questions sont également examinées au chapitre 1, mais elles le sont ici du point de vue du

bien. En conclusion, ce chapitre rappelle les principales questions que soulèvent les facteurs affectant les biens ainsi que les besoins en matière de gestion dans la région Asie-Pacifique.

Le **chapitre 3** présente les recommandations en vue de plans d'action régionaux qui ont été formulés et élaborés par les États parties lors des deux réunions régionales pour le Pacifique et pour l'Asie tenues respectivement à Apia et Suwon. Il récapitule les priorités régionales et les actions recommandées pour l'Asie et pour le Pacifique.

L'**Annexe** présente un résumé statistique sur chaque question.

Les données sont analysées par sous-région, et/ou par type de patrimoine pour les questions particulièrement liées aux caractéristiques et/ou catégories du patrimoine sous-régional, de manière que cette analyse débouche sur des stratégies et des plans d'action appropriés. Le rapport utilise le même découpage sous-régional (Asie de l'Ouest et Asie centrale, Asie du Sud, Asie du Nord-Est, Asie du Sud-Est, et Pacifique) que celui employé dans le Rapport périodique du premier cycle. Lorsque cela est utile, les données relatives au Pacifique concernant les sous-régions « Australie et Nouvelle-Zélande » et « États insulaires du Pacifique » font séparément l'objet d'une analyse plus poussée. On a voulu ainsi tenir compte du fait que l'Australie et la Nouvelle-Zélande comptent un nombre beaucoup plus grand de biens sur la Liste du patrimoine mondial, dont certains inscrits depuis plus de 20 ans, alors que l'on en dénombre seulement 5 pour les États insulaires du Pacifique, dont 4 n'ont été inscrits qu'en 2008 ou 2010, et que la plupart des États insulaires du Pacifique sont en train de préparer des listes indicatives et des propositions d'inscription. On note également une forte différence sur le plan de l'état de développement et de maturité des systèmes d'aires protégées et de leur gouvernance et un contraste entre les régimes de propriété et les modes d'utilisation des terres, de type occidental en Australie et en Nouvelle-Zélande et de type traditionnel et coutumier dans les États insulaires du Pacifique. Les informations sont recoupées, chaque fois que possible, avec d'autres données obtenues auprès d'autres sources telles que rapports sur l'état de conservation et comptes rendus des missions de suivi réactif.

1. APPLICATION DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ÉTATS PARTIES D'ASIE ET DU PACIFIQUE (RESULTATS DU QUESTIONNAIRE, SECTION I)

1.1 Introduction

En 2012, les États parties à la Convention du patrimoine mondial dans la région Asie et Pacifique étaient au nombre de 42. Le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques couvre la période allant de 1978 à 2010. Les 41 États qui étaient parties à la Convention pendant cette période ont tous rempli la Section I du questionnaire.

Le découpage en groupes sous-régionaux utilisé dans le rapport s'établit comme suit :

Sous- régions et Etats parties en juillet 2011 () nombre de biens du patrimoine mondial en juillet 2011

| | |
|----------------------------------|---|
| ASIE | 27 États parties |
| Asie de l'Ouest et Asie centrale | 7 États parties <i>Afghanistan (2), Iran (République islamique d') (12), Kazakhstan (3), Kirghizistan (1), Ouzbékistan (4), Tadjikistan (1), Turkménistan (3)</i> |
| Asie du Sud | 7 États parties <i>Bangladesh (3), Bhoutan (0), Inde (28), Maldives (0), Népal (4), Pakistan (6), Sri Lanka (8)</i> |
| Asie du Nord-Est | 5 États parties <i>Chine (40), Japon (14), Corée, République populaire démocratique de (1), Corée, République de (10), Mongolie (2)</i> |
| Asie du Sud-Est | 8 États parties <i>Cambodge (2), Indonésie (7), République démocratique populaire lao (2), Malaisie (3), Union du Myanmar (0), Philippines (5), Thaïlande (5), Viet Nam (6)</i> |
| PACIFIQUE | 14 États parties <i>Australie (18), Nouvelle-Zélande (3)</i> |
| États insulaires du Pacifique | 12 États parties <i>Fidji (0), Kiribati (1), Îles Marshall (1), Micronésie (États fédérés de) (0), Nioué (0), Palaos (0), Papouasie-Nouvelle-Guinée (1), Samoa (0), Îles Salomon (1), Tonga (0), Vanuatu (1)</i> |

Un quart des 41 États parties (10 États parties) n'a adhéré à la Convention qu'après 2000. Neuf d'entre eux figurent parmi les États insulaires du Pacifique. Le nombre d'États parties est passé de 39 à 41 depuis le premier cycle de soumission de rapports périodiques.

Dans tous les États parties, les réponses à la Section I du questionnaire ont été établies avec le concours des institutions gouvernementales responsables du patrimoine culturel et naturel (39 États parties), bien souvent en liaison avec la Commission nationale pour l'UNESCO (28) et les gestionnaires des biens du patrimoine mondial et les coordonnateurs (26). Des trois Organisations consultatives, UICN International est celle qui a été le plus mise à contribution (14) (Section I, 1.3 de l'Annexe).

Dans la plupart des États parties, les biens culturels et naturels sont gérés par des administrations différentes chargées de l'application de la Convention du patrimoine mondial.

1.2 Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel

L'établissement des inventaires/listes/registres des biens tant culturels que naturels est selon les rapports plus avancé au niveau national qu'aux niveaux régional et local. S'agissant des biens culturels, plus de 65% des États parties ont soit déjà réalisé un inventaire national ou sont en bonne voie de l'achever. On compte 11 États parties qui ont lancé le processus, contre deux États parties qui n'ont rien fait (États fédérés de Micronésie (EFM) et Îles Salomon), et un État partie qui n'a pas répondu à la question (République démocratique populaire lao). La situation est similaire pour les biens naturels, le processus étant achevé ou déjà bien avancé dans 60% des cas. Dix États parties ont lancé le travail d'inventaire, tandis que six autres indiquent n'avoir engagé aucun processus (Afghanistan, EFM, Îles Marshall, Îles Salomon et Kirghizistan). Plus de la moitié des États parties qui indiquent que le processus est en cours figurent parmi les États insulaires du Pacifique. Sachant que la plupart de ces États parties ont déjà donné des indications similaires lors du premier cycle de soumission de

rapports périodiques, il apparaît nécessaire de leur fournir une assistance (Section I, 2.1 et I, 2.2 de l'Annexe).

Concernant le caractère adéquat des inventaires pour ce qui est de rendre compte de la diversité culturelle et naturelle, la situation est assez satisfaisante. Plus de 85% des États parties indiquent que leurs inventaires reflètent pleinement ou en partie cette diversité (16 États parties (39%) et 19 États parties (46%) respectivement). Cinq États parties jugent cependant leurs inventaires inadéquats (Afghanistan, Îles Cook, Îles Marshall, Kirghizistan et Papouasie-Nouvelle-Guinée) et les EFM n'ont procédé à aucun inventaire (Section I, 2.3 de l'Annexe).

La situation se révèle également satisfaisante s'agissant de l'utilisation des inventaires pour la protection du patrimoine tant culturel que naturel. Les deux tiers environ des États parties indiquent que leurs inventaires servent fréquemment de guide pour la protection du patrimoine culturel et naturel. Cinq États parties ont des inventaires mais ne les utilisent pas activement pour la protection de leur patrimoine culturel ou naturel (Section I, 2.4 et 2.5 de l'Annexe). Il en va essentiellement de même de l'utilisation des inventaires pour l'établissement de listes indicatives. Environ deux tiers des États parties déclarent s'aider des inventaires pour établir les listes indicatives, tandis que moins de 10% ne s'en servent pas à cette fin (Section I, 2.6 de l'Annexe).

Dans leurs réponses, les États parties se disent d'avis que la question des inventaires est importante, et 26 d'entre eux font des commentaires additionnels sur ce point. Ces commentaires soulignent la nécessité d'actualiser plus en avant les inventaires en distinguant un plus large éventail de catégories de biens. Pour faciliter utilement les activités de conservation, les inventaires devraient s'appuyer sur une législation appropriée. À cet égard, il convient de noter que certains États parties notent que leurs inventaires ont un fondement statutaire. Un autre aspect important des inventaires est le fait que ce sont des outils essentiels pour réfléchir à la manière de donner une représentation adéquate du patrimoine culturel et naturel dans les propositions d'inscription. Les commentaires des États parties montrent qu'ils sont conscients que les inventaires sont indispensables à cet égard. Certains États parties indiquent que des inventaires sont en cours d'établissement ou d'actualisation, mais que des fonds supplémentaires seraient nécessaires pour faire avancer le processus. D'autres États parties, par exemple les Maldives, relèvent le besoin d'assistance technique.

1.3 Liste indicative

| | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---|----------------------|---|---|---|--|---|--------------------------|---|--|---|
| Afghanistan | 4 | Bangladesh | 5 | Chine | 7 | Cambodge | 1 | Australie ⁽¹⁾ | 3 | Îles Cook* | 0 |
| Iran (République islamique d') | 2 | Bhoutan | 1 | Japon | 0 | Indonésie | 1 | Nouvelle-Zélande | 2 | Fidji | 2 |
| Kazakhstan ⁽²⁾ | 3 | Inde | 0 | Corée, République démocratique populaire de | 1 | République populaire démocratique lao ⁽³⁾ | 3 | | | Kiribati* | 0 |
| Kirghizistan | 3 | Maldives | 1 | Corée, République de | 2 | Malaisie | 1 | | | Îles Marshall | 0 |
| Tadjikistan | 3 | Népal ⁽¹⁾ | 1 | Mongolie | 1 | Myanmar | 2 | | | Micronésie (États fédérés de) ⁽¹⁾ | 2 |
| Turkménistan | 2 | Pakistan | 2 | | | Philippines | 2 | | | Nioué* | 1 |
| Ouzbékistan ⁽¹⁾ | 2 | Sri Lanka | 2 | | | Thaïlande | 3 | | | Palaos | 5 |
| | | | | | | Viet Nam ⁽¹⁾ | 4 | | | Papouasie-Nouvelle-Guinée | 7 |
| | | | | | | | | | | Samoa | 2 |
| | | | | | | | | | | Îles Salomon | 2 |
| | | | | | | | | | | Tonga | 2 |
| | | | | | | | | | | Vanuatu | 2 |

Tableau 3.1 Biens devant faire l'objet d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial au cours des six prochaines années

* États parties n'ayant pas établi de liste indicative

() Biens faisant l'objet d'une proposition d'inscription mais ne figurant pas encore sur la liste indicative

Les États parties d'Asie et du Pacifique indiquent que 89 biens au total pourraient faire l'objet d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial au cours des six prochaines années. Il est

encourageant de noter que les États insulaires du Pacifique citent 25 biens pouvant faire l'objet d'une proposition d'inscription même si cette perspective risque de n'être pas réaliste. Sur l'ensemble des biens proposés à l'inscription, 12 biens n'ont pas encore été inscrits sur la liste indicative (Section I, 3.1). Trois États parties n'ont pas présenté de liste indicative (Îles Cook, Kiribati et Nioué). Sachant que lors du premier cycle de soumission de rapports périodiques, Fidji était le seul des États insulaires du Pacifique qui avait officiellement présenté une liste indicative, on peut estimer que d'importants progrès ont été faits à cet égard.

Le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ont fourni divers outils pour l'établissement des listes indicatives. On note toutefois des différences considérables entre les sous-régions quant à l'utilisation de ces outils. Les études thématiques de l'ICOMOS, la Stratégie globale de l'UNESCO pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible et les réunions organisées dans la région en vue d'harmoniser les listes indicatives sont les outils les plus cités. Les études thématiques des Organisations consultatives sont consultées par un nombre considérable d'États parties, contrairement à d'autres analyses globales. Les réunions d'harmonisation des listes indicatives de la région sont le moyen le plus utilisé en Asie de l'Ouest et Asie centrale. Bien que de plus amples détails ne soient pas donnés concernant ces réunions, on peut tenir pour acquis que plusieurs projets sont en cours dans cette sous-région en vue de l'établissement de propositions d'inscription transfrontalières de biens tels que les Routes de la soie et l'art rupestre d'Asie centrale qui ont été lancées à la suite du premier cycle. Quatre États parties – Bhoutan, Kiribati, Maldives et Thaïlande – dont deux n'ont pas de liste indicative, ne mentionnent aucun outil servant à l'établissement de telles listes. En général, les outils mentionnés pourraient être mieux utilisés (Section I, 3.2 de l'Annexe).

L'établissement de listes indicatives a été réalisé principalement par les administrations nationales et des consultants, avec la participation des gestionnaires de sites et des Commissions nationales pour l'UNESCO. Rares sont les pays qui consultent les communautés locales, les populations autochtones, les propriétaires fonciers et les industries locales (Section I, 3.3 de l'Annexe). La participation des communautés locales est un moyen important de mieux les sensibiliser et de renforcer leur sentiment d'appropriation des biens et de responsabilité quant à leur conservation. Tous les États parties de la région à l'exception de quatre (Kiribati, Îles Marshall, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée) projettent d'actualiser leur liste indicative au cours des six années à venir.

L'établissement de listes indicatives semble être un sujet de préoccupation pour bon nombre des États parties, et 25 d'entre eux ont formulé des commentaires à ce sujet. Beaucoup se disent d'avis qu'il importe d'actualiser, de réexaminer et d'améliorer les listes indicatives pour corriger les erreurs qui ont pu s'y glisser et pour assurer une représentation mieux équilibrée des biens appartenant aux diverses catégories possibles. L'harmonisation des listes indicatives des États parties apparaît également nécessaire lorsque l'identification de la valeur universelle exceptionnelle fait appel à de nombreux éléments et thèmes comparatifs et communs. Le réexamen et l'actualisation des listes indicatives devraient donner lieu à des discussions avec d'autres États parties, à une prise en compte des études thématiques et à des consultations avec les Organisations consultatives.

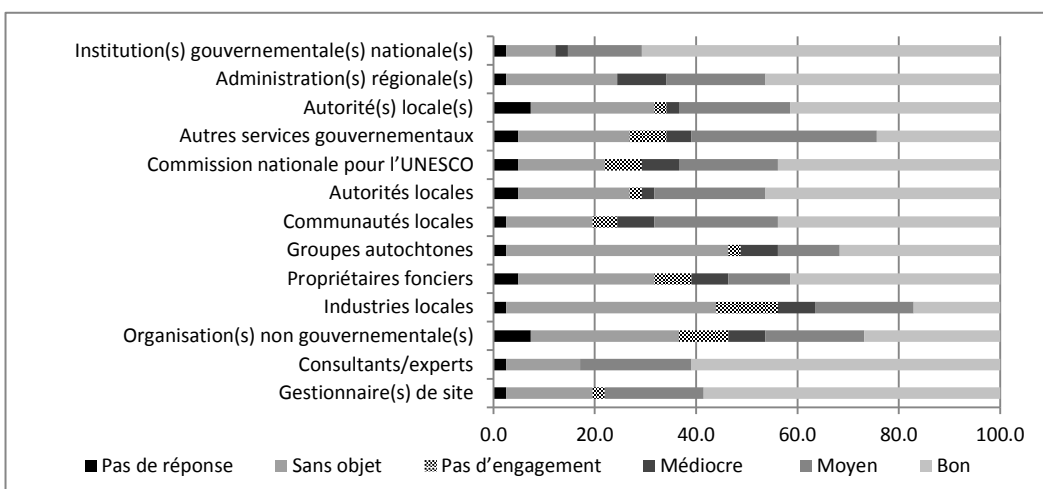
1.4 Propositions d'inscription

En mai 2012, on compte 205 biens sur la Liste du patrimoine mondial dans 31 États parties d'Asie et du Pacifique. Lors du premier cycle de rapports (en mai 2003), on comptait 140 biens, dans 22 États parties. Cela signifie que 65 biens (48 culturels et 17 naturels) ont été inscrits en Asie et Pacifique au cours des neuf dernières années et que neuf États parties qui ne comptaient auparavant pas de biens du patrimoine mondial en comptent désormais. Ces États parties sont les Îles Marshall, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Kiribati, la Mongolie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République populaire démocratique de Corée, le Tadjikistan et le Vanuatu.

Au cours de la préparation des dossiers de proposition d'inscription, les institutions nationales sont très largement sollicitées (70,7%), avec l'assistance d'experts et de consultants (61%), des gestionnaires de sites (58,5%) et des autorités locales ou régionales (46,3%). Les États parties ont tous beaucoup plus de progrès à faire pour consulter davantage les communautés autochtones et locales et les propriétaires des terres (Section I, 4.2). Il convient de noter que, dans les États insulaires du Pacifique, pratiquement toutes les terres relèvent d'une propriété coutumière, ce qui rend encore plus important d'associer les parties prenantes aux consultations. Certains États parties font également observer que

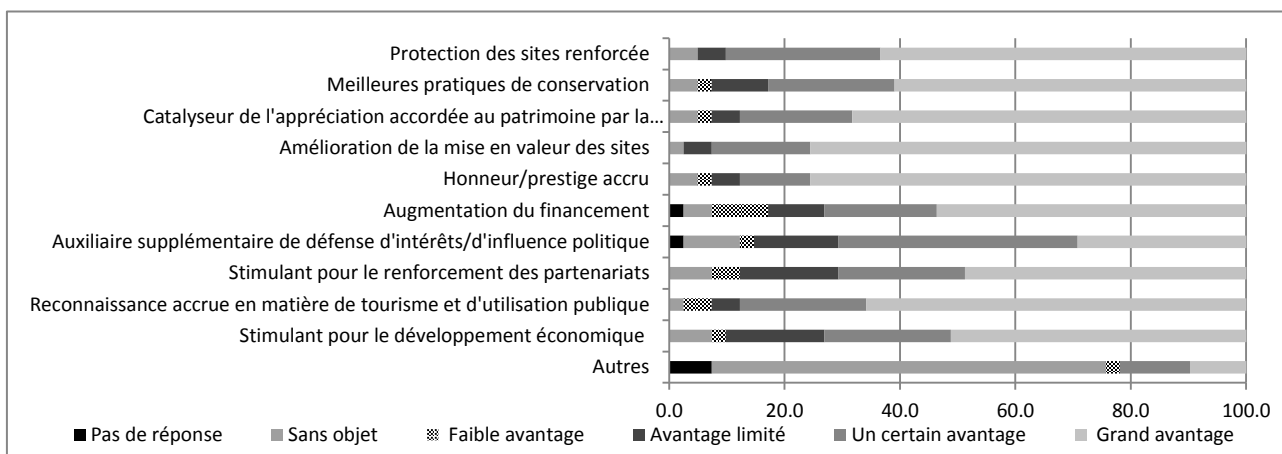
les propositions d'inscriptions ultérieures exigeront des débats coordonnés entre les diverses parties prenantes et l'implication des experts pertinents.

Pour ce qui est des bénéfices de l'inscription des biens sur la liste du patrimoine mondiale, presque tous ceux qui figurent sur la liste du questionnaire apparaissent comme des résultats importants. Les cinq bénéfices qui se classent en tête dans la région sont :



Graphique 4.2 Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents

meilleure mise en valeur des biens, une protection renforcée des biens, une reconnaissance accrue pour le tourisme et l'utilisation par le public, un supplément d'honneur et de prestige et un effet catalytique pour une appréciation plus large des biens au sein de la communauté. Ainsi, les Îles Marshall ont indiqué que le fait que le site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini figure sur la liste du patrimoine mondial donnait l'occasion à sa population de se confronter avec son patrimoine nucléaire et colonial et pouvait être un motif de fierté, même s'il n'était guère probable que ce bien procure des bénéfices économiques. L'importance du développement touristique et économique qui accompagne l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial est mise en avant par de nombreux États parties. Cette question spécifique n'a cependant pas de corollaire quant aux problèmes qui peuvent découler de l'inscription des biens, tels que leur usage excessif du fait du tourisme et la création d'infrastructures inadaptées en matière notamment de logement, de développement hôtelier et de routes, qui appellent tous un examen plus approfondi (voir Section II). (Section I, 4.3).



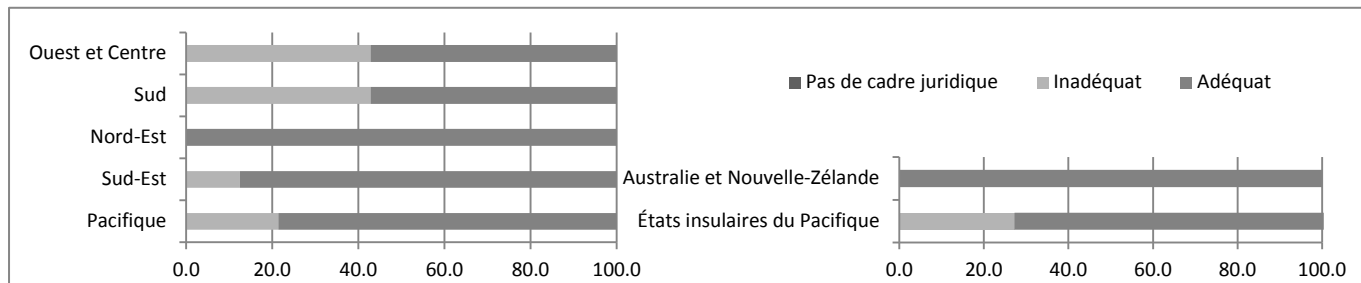
Graphique 4.3 Veuillez évaluer les avantages perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

1.5 Adoption d'une politique générale

Afin d'assurer la mise en œuvre des conventions internationales par les États parties, il faut transcrire ou intégrer ces conventions dans la législation nationale. La Convention du patrimoine mondial ne fait pas exception à cette règle. Sur 41 États parties, 37 ont actualisé les informations relatives à leur législation nationale en matière de protection, de conservation et de mise en valeur des biens culturels et naturels, faite notamment de lois, décrets et actes juridiques, ce qui porte à 40 le nombre d'États parties sur la législation desquels le Centre du patrimoine mondial dispose d'informations. Cette législation nationale englobe notamment les lois relatives au patrimoine culturel et naturel, aux

antiquités, aux monuments et aux sites archéologiques, ainsi qu'à la biodiversité, la réglementation des pêches, le code applicable aux forêts et à la faune sauvage et les lois relatives aux parcs, aux ressources naturelles et aux écosystèmes.

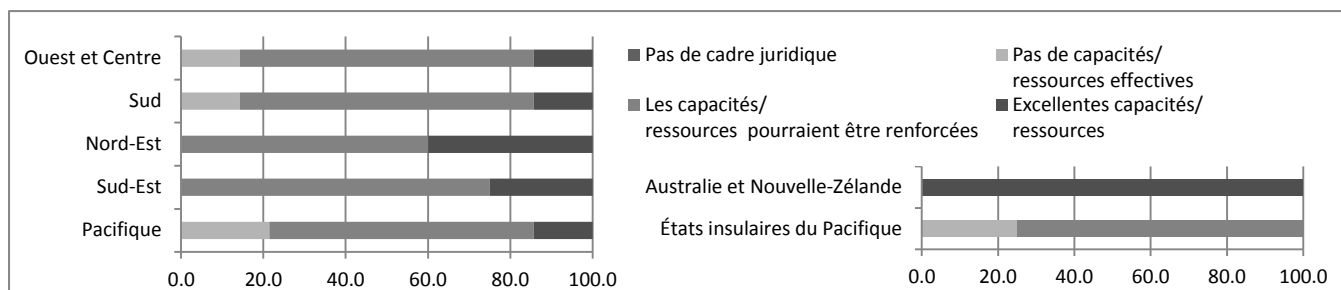
Un nombre important d'États parties semblent considérer que leur cadre juridique est inadéquat à l'identification, à la conservation et à la protection de leur patrimoine culturel et naturel. C'est le cas de trois États parties sur sept en Asie du Centre-Ouest (Afghanistan, Iran et Kirghizistan), ainsi que de trois sur sept en Asie du Sud (Bhoutan, Maldives et Népal), d'un sur huit en Asie du Sud-Est (Indonésie) et de trois sur 12 dans le Pacifique (Papouasie-Nouvelle Guinée, Samoa et Tonga).



Graphique 5.4 Le cadre juridique (c-à-d la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie?

(Section; 5:4). Tous les États parties de l'Asie du Nord-Est considèrent que leur cadre juridique est adéquat.

Les sous-régions présentent une légère différence quant à l'application de leurs cadres juridiques. Une majorité d'États parties (28, soit 68,3%) dans l'ensemble de la région font état de la nécessité de renforcer leur capacité à appliquer la législation. Cinq États parties n'ont pas de capacités ou de ressources efficaces permettant d'appliquer leur cadre juridique (Kirghizistan, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Tonga), tandis que huit, également répartis dans l'ensemble de la région, disposent d'excellentes capacités et d'excellentes ressources à cet effet (Section I, 5.5). La situation est contrastée entre d'un côté l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où l'application des lois est jugée excellente, et de l'autre les États insulaires du Pacifique, où 25% des États parties indiquent qu'ils n'ont ni capacités, ni ressources efficaces pour appliquer les lois de protection.



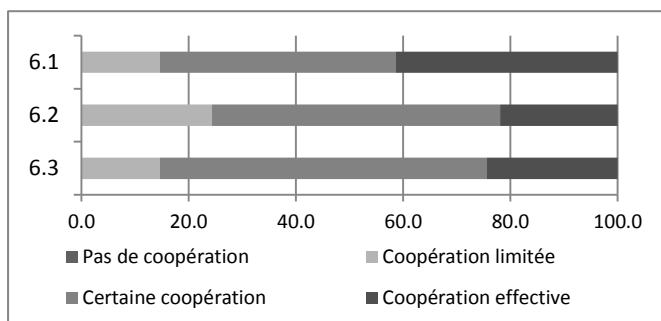
Graphique 5.5 Le cadre juridique (c-à-d la législation et/ou la réglementation) d'identification, conservation et protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie peut-il recevoir exécution?

Tous les États parties d'Asie et du Pacifique adhèrent à d'autres conventions internationales pour la protection du patrimoine culturel et/ou naturel, comme la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye) et ses deux protocoles, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la Convention relative aux zones humides (Convention de Ramsar) et la Convention sur la diversité biologique. Vingt-trois États parties considèrent que la mise en œuvre de ces conventions internationales est convenablement coordonnée et intégrée dans l'élaboration des politiques nationales de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, tandis que 18 considèrent qu'elle est limitée (Section I, 5.7 de l'Annexe).

Seuls 10 États parties considèrent qu'il existe des politiques conférant au patrimoine culturel et naturel une fonction dans la vie des communautés et que ces politiques sont efficacement mises en œuvre, tandis que 23 déclarent que, s'il existe des politiques, leur mise en œuvre présente également des déficiences (Section I, 5.8 de l'Annexe). On observe une tendance comparable pour les politiques visant à intégrer la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes globaux de planification. Onze États parties considèrent que ces politiques sont appliquées

efficacement, alors que la plupart des autres jugent que la mise en œuvre de leurs politiques présente des déficiences (Section I, 5.9 de l'Annexe).

1.6 État des services de protection, conservation et mise en valeur



Graphique 6.1 Coopération avec les principales agences
6.2 Coopération avec des agences gouvernementales non-protectives
6.3 Coopération avec différents niveaux gouvernementaux

La coopération entre les principaux organismes et institutions responsables du patrimoine culturel et naturel en matière d'identification, de conservation, de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel est bonne, 17 États parties la considérant efficace. La coopération des différents niveaux des pouvoirs publics est moins efficace, mais près de 90% des États parties entretiennent une coopération effective ou une certaine coopération. D'autre part, la coopération avec les organismes publics non spécialisés dans la protection, chargés par exemple du tourisme, de la défense ou des travaux publics se révèle la moins efficace.

Étant donné que de nombreux problèmes de conservation touchant les biens du patrimoine mondial ne peuvent souvent être traités sans une coopération avec ces organismes, cette coopération doit être améliorée (Section I, 6.1/2/3).

Les services assurés par les organismes chargés de la conservation, de la protection et de la mise en valeur des biens du patrimoine mondial ne sont considérés comme excellents que par cinq États parties. Plus d'une moitié des États parties de la région jugent que ces services n'ont qu'un peu de capacités et un État partie déclare même qu'ils n'en ont aucune (Section I, 6.4 de l'Annexe). Cela souligne le fait qu'il importe de pouvoir disposer plus aisément de services de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et que ces services doivent être d'un meilleur niveau.

Les commentaires fournis par les États parties ont révélé que la capacité de ces services peut être améliorée par une meilleure coopération entre diverses autorités. De nombreux États parties ont déjà introduit des mécanismes de coopération en mettant en place des forums et des stratégies de coopération. Certains États parties affirment que des ressources humaines plus formées pourraient améliorer la coopération et la synergie entre les différentes autorités.

1.7 Études et recherches scientifiques et techniques

Le soutien apporté par la recherche au patrimoine mondial doit être encore développé. Seuls sept des 41 États parties de la région font état de travaux de recherche approfondis en matière de patrimoine mondial et 13 ne possèdent pas de programme de recherche (Section I, 7.1 de l'Annexe). La recherche liée au suivi peut représenter une aide inestimable pour orienter les actions de gestion des biens tant naturels que culturels. La recherche peut être particulièrement utile pour comprendre le changement climatique et environnemental, la situation et les tendances des populations de faune sauvage, l'impact des espèces étrangères, les modifications et les impacts causés par l'activité humaine, la valeur historique et culturelle des biens, l'état du tissu et l'authenticité et l'intégrité des biens – autant d'éléments susceptibles de contribuer à une meilleure gestion des biens.

Les commentaires formulés par les États parties font apparaître de grandes différences dans leur attitude envers la recherche. La différence est également visible entre les biens naturels et culturels. Par exemple, aucun projet de recherche n'a été engagé sur le patrimoine mondial en Iran depuis le dernier cycle de rapports périodiques, bien que chaque bien dispose de son propre centre de recherche, alors qu'en Inde, le Wildlife Institute mène des travaux de recherche/projets collaboratifs sur les cinq biens naturels du pays. Cependant, le sentiment général des États parties est qu'il est nécessaire d'améliorer l'effort de recherche.

Les commentaires des États parties révèlent en outre deux problèmes communs relatifs à la recherche: le manque de financements et le manque d'expertise locale. Les travaux de recherche sont souvent menés par des experts internationaux. Dans les États insulaires du Pacifique, pratiquement toutes les capacités en matière de recherche viennent de l'extérieur des États parties. D'une manière générale, la

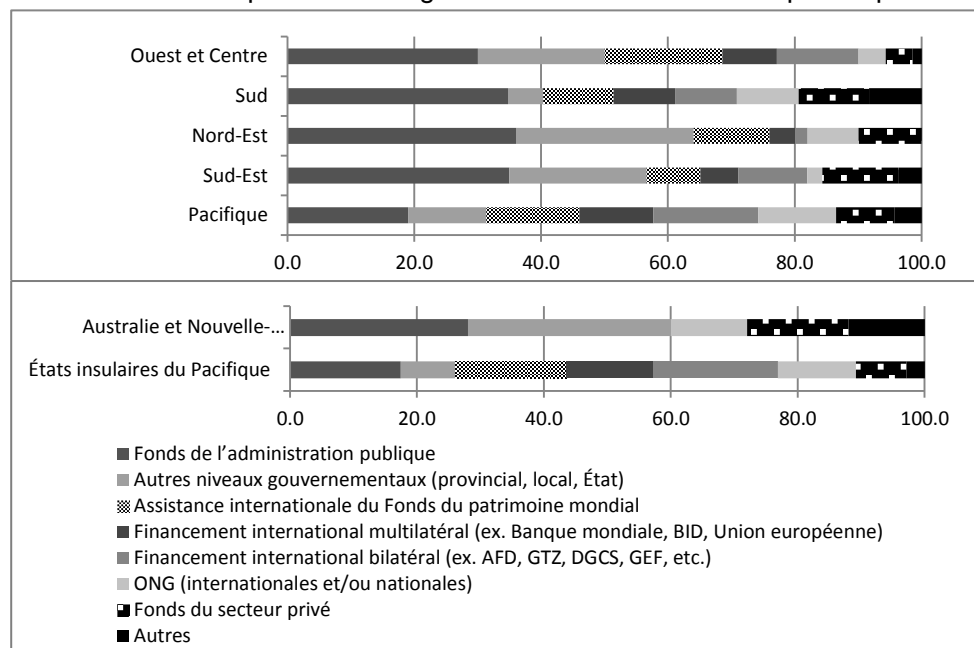
valeur de la science et de la recherche est appréciée, mais on observe également des limites dans la mise en œuvre et l'application de la gestion des biens, du fait du caractère inadapté des financements. Le Cambodge fait cependant état de progrès en matière d'expertise locale disponible, indiquant que les travaux de recherche ne sont plus seulement le fait de chercheurs internationaux, mais également de jeunes chercheurs cambodgiens.

Comme le montrera ultérieurement la Section II, il existe une bonne coopération entre les biens du patrimoine mondial et les chercheurs. Il vaut la peine de se demander comment améliorer les liens entre les travaux de ces derniers et les besoins liés à la gestion des biens.

1.8 Situation financière et ressources humaines

La source de financement la plus importante pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel est constituée des fonds apportés par le gouvernement national. Dans toutes les sous-régions d'Asie, la proportion du financement provenant du gouvernement national est la plus importante (entre 30% et 36%). La

situation est cependant différente dans les États insulaires du Pacifique, où les sources de financement sont multiples et où le Fonds du patrimoine mondial et d'autres sources multilatérales et bilatérales fournissent plus de financements que les gouvernements nationaux. La différence est encore plus grande lorsque les financements fournis par d'autres niveaux de pouvoirs publics se combinent. Cette source représente 64%

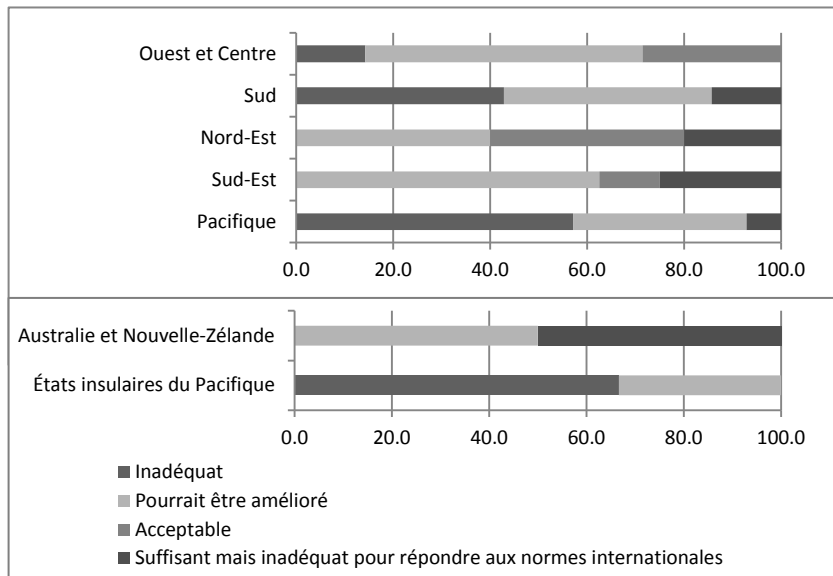


Graphique 8.1 Veillez évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays

des financements en Asie du Nord-Est et 60% en Australie et Nouvelle-Zélande, contre 26,1% seulement dans les États insulaires du Pacifique. Le financement du Fonds du patrimoine mondial dans l'ensemble des sous-régions est également réparti. Le message essentiel que l'on peut tirer de ces résultats pour le Pacifique est que la pérennité des programmes du patrimoine mondial dans les États insulaires du Pacifique ne peut être assurée par le financement national et que ces programmes reposent essentiellement sur des sources de financement extérieures à chaque pays. Fondamentalement, un financement est nécessaire de la part de sources relevant de la Convention ou par le biais d'autres mécanismes internationaux de financement, ainsi que d'organisations internationales non gouvernementales. Un objectif majeur du Plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique consiste à identifier et à garantir des sources de financement supplémentaires et durables. Dans d'autres parties de la région, le financement provenant d'institutions internationales multilatérales (comme la Banque mondiale, la BID ou l'Union européenne) est relativement faible, même par comparaison avec le financement international bilatéral (comme celui de l'AFD, de la GTZ, de la DGCS ou du FEM). Il reste encore de la marge pour accroître le financement du secteur privé. La mobilisation d'une coopération public-privé pour la conservation du patrimoine a également été l'une des recommandations identifiées lors du premier cycle de rapports périodiques (Section I, 8.1).

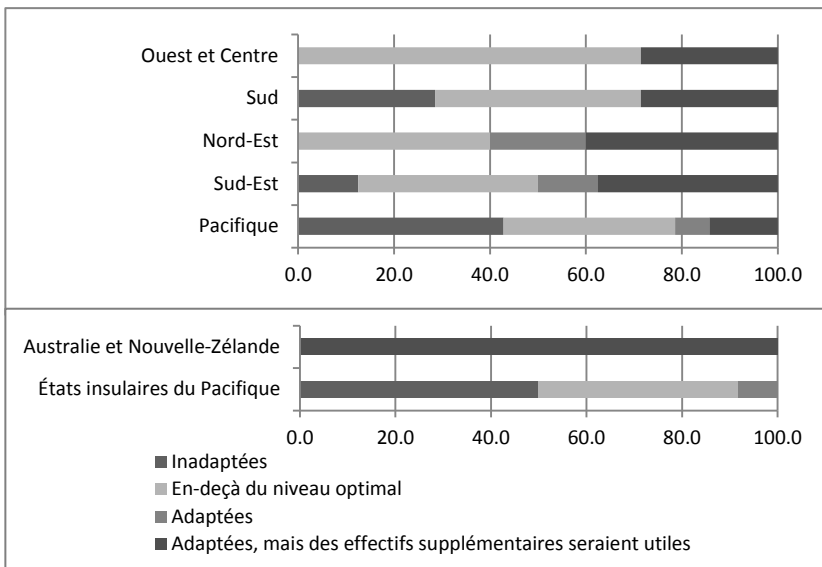
Seuls 14 États parties ont contribué à la création de fondations ou associations nationales, publiques et privées, destinées à collecter des fonds et des donations pour la protection des biens du patrimoine mondial (Section I, 8.2 de l'Annexe). Cependant, 26 États parties disposent de politiques nationales d'allocation des recettes des sites/biens à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel (Section I, 8.3 de l'Annexe).

L'adéquation des budgets nationaux à la protection du patrimoine culturel et naturel est variable dans la région. La situation est la meilleure en Asie du Nord-Est et elle est critique dans les sous-régions Asie du Sud-Est et Pacifique. On observe dans le Pacifique un contraste marqué entre la situation de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui indiquent généralement que les budgets sont adéquats, et les États insulaires du Pacifique, où les budgets sont universellement inadéquats ou ont besoin d'être améliorés pour répondre aux besoins en matière de protection. Aucun État insulaire du Pacifique ne fait état d'un budget adéquat. On voit clairement là l'un des besoins les plus cruciaux qui se font sentir dans le Pacifique (Section I, 8.4).



Graphique 8.4 Le budget actuel est-il suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national?

La tendance est comparable pour les ressources humaines disponibles et pour leur adéquation à la conservation, à la protection et à la mise en valeur efficaces du patrimoine culturel et naturel au niveau national. L'Asie du Nord-Est est la sous-région où la situation est la meilleure, avec 60% d'adéquation, suivie par l'Asie du Sud-Est avec 50%. Cependant, les ressources humaines disponibles sont bien moins adaptées aux besoins en Asie du Centre-Ouest, en Asie du Sud et dans les États insulaires du Pacifique. Elles sont, en particulier, considérablement inférieures au niveau optimal ou inadéquates dans les États insulaires du Pacifique. Cette situation souligne qu'il est essentiel pour ces derniers de recruter davantage de personnel pour répondre aux besoins de la protection du patrimoine. C'est là également une exigence majeure identifiée dans le Plan d'action pour le Pacifique (Section I, 8.5).



Graphique 8.5 Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre efficacement en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national?

d'entre eux ont besoin de meilleures ressources financières et humaines. En plusieurs endroits, des initiatives ont été engagées en partenariat avec le secteur privé et les communautés. Diverses activités destinées à générer des revenus ont également commencé sur certains sites.

Comme cela sera également évoqué dans la Section II (4.4 et 4.7), le tourisme peut représenter une ressource financière. Ainsi, Sri Lanka déclare que les fonds provenant de la billetterie sont utilisés pour la protection du patrimoine culturel. Les Palaos indiquent également qu'une grande majorité du financement provient des droits payés par les visiteurs du bien et qu'il s'agit du seul financement fiable et durable pour la protection de celui-ci.

Les commentaires des États parties montrent que la plupart

1.9 Formation

Les États parties ont fourni des détails sur la formation formelle et sur les établissements et programmes de formation pertinents en matière de patrimoine mondial disponibles dans leur pays. Un grand nombre de ces formations ne sont disponibles qu'au niveau national, mais quelques établissements proposent des cours destinés aux participants internationaux. Ces informations devraient être réunies, actualisées et partagées pour permettre une coopération régionale visant au partage des expériences et des possibilités de formation.

Les cinq premiers domaines de formation dans l'ensemble de la région sont, dans l'ordre : la conservation, la formation, la préparation aux risques, la gestion des visiteurs et la sensibilisation des communautés. Bien que les tendances soient semblables, on peut observer entre les sous-régions quelques différences dans l'ordre des priorités (Section I, 9.2 Graphique par sous-région de l'Annexe). Les sous-régions d'Asie privilégient l'interprétation par rapport à la sensibilisation des communautés. En Asie du Sud, la préparation aux risques se voit accorder un niveau de priorité plus élevé que l'éducation. L'Asie du Sud-Est privilégie d'abord l'éducation, puis par la conservation et la gestion des visiteurs, les catégories suivantes se situant à 50% ou au-dessous. On observe des différences subtiles dans le Pacifique, où les priorités sont, dans l'ordre : la conservation, l'éducation, la sensibilisation des communautés et la préparation aux risques. Une priorité plus élevée est accordée aux communautés dans le Pacifique, ce qui reflète l'importance des communautés propriétaires des terres dans les États insulaires du Pacifique. Les commentaires des États parties montrent aussi que les États insulaires du Pacifique sont plus intéressés par la formation dans le domaine du patrimoine naturel.

Seuls six États parties (Chine, Japon, Malaisie, République de Corée, Thaïlande et Nouvelle-Zélande) déclarent posséder une stratégie nationale de formation et d'éducation réellement mise en œuvre pour le renforcement des capacités dans le domaine de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine. Sept États parties n'ont pas de stratégie et dans dix autres, qui n'en ont pas non plus, des formations sont organisées *ad hoc* (Section I, 9.3 de l'Annexe). Dans le Pacifique, à l'exception de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, aucun pays n'indique posséder de stratégie effectivement mise en œuvre et un quart des États parties ne possède pas de stratégie du tout.

Les commentaires des États parties montrent qu'il existe un large éventail de cours de formation proposés à divers niveaux, mais que ces cours ne sont ni complets, ni suffisants. Divers établissements offrent des formations à des participants venus de toute la région, mais il est suggéré de créer davantage de centres de formation régionaux et/ou sous-régionaux, ainsi que d'introduire des cours pertinents dans le système d'enseignement formel existant.

1.10 Coopération internationale

Les États parties ont fait état de diverses modalités de coopération internationale avec d'autres États parties en vue de l'identification, de la protection, la conservation et la préservation du patrimoine mondial. La forme de coopération à laquelle il est le plus couramment recouru consiste à accueillir et/ou participer à des cours et séminaires internationaux de formation (34 États parties, soit 80%), suivie par le partage d'expertise en vue du renforcement des capacités (73,2%) et la diffusion de matériel et d'informations (63,4%). Les formes les moins employées sont les contributions à des organisations privées (19,5%) et la participation à des fondations pour la coopération internationale (29,3%). La participation à d'autres programmes des Nations Unies est elle aussi relativement faible (39%). Quatre États parties déclarent qu'ils n'ont aucune coopération internationale pour l'identification, la protection, la conservation et la préservation du patrimoine mondial (Bhoutan, Îles Cook, Îles Marshall et Myanmar) (Section I, 10.1 de l'Annexe).

Les commentaires des États parties expriment la nécessité de renforcer la coopération internationale en organisant, conjointement avec le Centre du patrimoine mondial, des cours et séminaires régionaux et sous-régionaux. Ils font également part de quelques exemples de coopération en cours.

La proposition d'inscription et la conservation des biens transfrontaliers, par exemple, donne une occasion de coopération internationale. Le *Bassin d'Ubs Nuur* a été inscrit conjointement sur la Liste du patrimoine mondial par la Mongolie et la Fédération de Russie et diverses autres propositions d'inscription transfrontalières sont actuellement en préparation, dont les Routes de la soie et l'art rupestre d'Asie centrale.

Les programmes de jumelage sont également une manière précieuse de réaliser une coopération internationale et d'améliorer les capacités de gestion des biens du patrimoine mondial. Neuf États parties possèdent des biens du patrimoine mondial jumelés avec d'autres au niveau national ou international. Il s'agit de l'Australie, de la Chine, de la République populaire démocratique de Corée, des Îles Cook, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Mongolie, de la Nioué, des Philippines et de Sri Lanka (Section I, 10.2 de l'Annexe). Ainsi, *Rennell Est* (Îles Salomon) travaille à un mécanisme formel de jumelage avec les *Tropiques humides de Queensland* (Australie). Fidji et la Malaisie ont établi une relation de jumelage entre Levuka, Ovalau (village et île), bien qui figure sur la Liste indicative, et *Melaka et George Town, villes historiques du détroit de Malacca*. Le *site des premiers hommes de Sangiran* (Indonésie) est jumelé avec le *site de l'Homme de Pékin à Zhoukoudian* (Chine), et les *Rizières en Terrasses des Cordillères des Philippines* (Philippines) ont été jumelées avec *Portovenere, Cinque Terre et les Îles (Palmaria, Tino et Tinetto)*, en Italie.

En examinant la coopération internationale, il importe également de prendre en compte, outre les modalités, les domaines de coopération. Le questionnaire actuel ne permet pas d'identifier ces domaines, mais ce point devra faire l'objet d'un examen ultérieur, au-delà de l'identification des types de coopération les plus convenables.

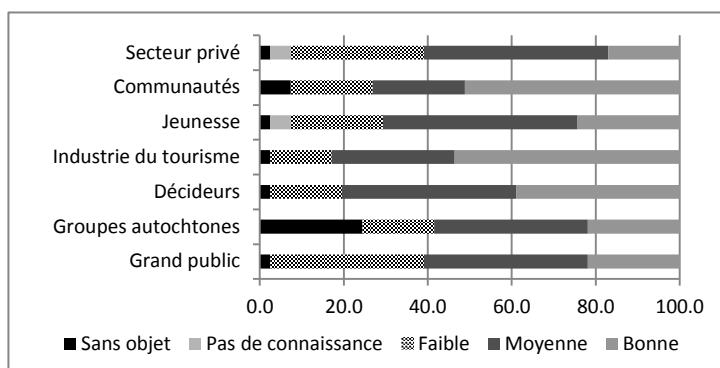
1.11 Éducation, information et sensibilisation

Diverses formes de médias sont utilisées pour la mise en valeur et la promotion des biens du patrimoine mondial. Les plus employées sont les publications, l'Internet et l'audiovisuel (films et télévision), puis les campagnes médiatiques, les timbres et médailles et la traduction et diffusion des publications fournies par le Centre du patrimoine mondial. La Journée mondiale du patrimoine est célébrée par 20 États parties. Pour la plus grande part, le recours aux médias est destiné à la sensibilisation et à l'information et, dans une certaine mesure, à des fins éducatives. Les médias sont principalement utilisés au niveau national (Section I, 11.1 de l'Annexe).

Plusieurs États parties apportent des informations sur leur expérience de l'utilisation des médias pour la promotion du patrimoine culturel et naturel. En Australie, plusieurs médias sont employés, notamment un site Web et des magazines créés par la Division du patrimoine, la promotion des biens du patrimoine mondial dans les magazines et les brefs documentaires diffusés sur les vols de la Qantas, des pièces et timbres sur les *sites des bagnes australiens*, la Semaine du patrimoine australien, qui promeut l'ensemble du patrimoine du pays, et un programme éducatif interactif intitulé « World Heritage Education Places Competition for Schools », concours scolaire destiné aux élèves et consacré aux biens du patrimoine mondial en Australie. En Indonésie, les billets et pièces de monnaie sont utilisés pour promouvoir le patrimoine culturel et le Kirghizistan mettra également en circulation une pièce commémorative. Le Viet Nam a créé la Journée du patrimoine culturel vietnamien, durant laquelle se déroulent dans tout le pays diverses activités liées à la préservation et à la promotion des valeurs du patrimoine culturel.

Certains États parties indiquent que leur campagne de sensibilisation n'est pas assez bonne par manque de financement. D'autres prennent conscience qu'il est nécessaire de mieux sensibiliser les communautés locales pour leur faire mieux apprécier le patrimoine et sa valeur. Le questionnaire actuel ne permet pas de mesurer l'efficacité des différentes formes de médias employées pour sensibiliser le public et la qualité de la réception et de la compréhension de l'information par le public. On ne voit pas non plus clairement qui est le public cible des divers médias utilisés à différents niveaux.

Pour ce qui est de la stratégie de sensibilisation des différentes parties prenantes à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, seuls cinq États parties déclarent en avoir une (Australie, Cambodge, Chine, Nouvelle-Zélande et République de Corée). Relativement peu de pays ont une stratégie de sensibilisation effectivement mise en œuvre et la plupart de ceux qui en ont une indiquent que sa mise en œuvre présente des déficiences (Section I, 11.2.1 de l'Annexe).



Graphique 11.2.2 Veuillez évaluer le degré de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les milieux suivants

La sensibilisation des différents publics au patrimoine mondial présente des différences. D'après les rapports, elle est la plus importante dans le secteur du tourisme, puis parmi les communautés, les décideurs, les jeunes, les peuples autochtones et le grand public, le secteur privé arrivant à la fin de la liste. Dans l'ensemble, la sensibilisation dans le secteur privé, dans le grand public et chez les peuples autochtones ne dépasse pas 60%. Dans certains cas, le secteur privé et les jeunes apparaissent comme n'étant pas sensibilisés du tout (Section I, 11.2.2). Le

niveau de sensibilisation au patrimoine mondial varie d'une sous-région à l'autre (Section I, 11.2.2. de l'Annexe). La sensibilisation est généralement très forte en Asie du Nord-Est et du Sud-Ouest, où elle est de « moyenne » à « bonne » pour 80% à 100% du grand public. La sensibilisation est également très forte pour le secteur public et les communautés en Asie du Sud-Est et pour les communautés en Asie du Nord-Est, ce qui laisse penser qu'il existe de nombreuses possibilités de coopérer davantage avec ces acteurs. D'autre part, les rapports indiquent que la sensibilisation est très faible en Asie du Centre-Ouest et dans les États insulaires du Pacifique. Dans ces sous-régions, des actions de sensibilisation sont nécessaires.

Un fort pourcentage d'États parties ne participent toujours pas au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes ». Sur 23 États parties qui n'y participent pas, neuf indiquent qu'ils ont l'intention de le faire. Sur les 18 États parties qui y participent, cinq seulement ont intégré ce programme dans les programmes scolaires (Chine, Mongolie, Philippines, République de Corée et Viet Nam). Parmi les diverses activités liées aux écoles et à la jeunesse, la participation la plus importante concerne les visites scolaires sur les sites du patrimoine mondial culturel et naturel. Des cours et activités pour les élèves au titre des programmes scolaires, des forums de jeunes et des activités organisées dans le cadre des clubs et associations UNESCO ont lieu occasionnellement. Les cours de formation pratique pour les élèves et les cours destinés à former les enseignants à l'utilisation du kit « Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » sont plutôt rares (Section I, 11.2.3 de l'Annexe).

De nombreux États parties se sont exprimés sur la stratégie de sensibilisation et ont mis en place les meilleures pratiques en matière d'éducation au patrimoine mondial. L'Australie, par exemple, possède un programme éducatif interactif intitulé « Australia's World Heritage Places Education Program », qui comporte des ressources destinées aux enseignants et des fiches d'information destinées aux élèves de la cinquième à la dixième année de scolarité et centrées sur 18 biens du patrimoine mondial en Australie. Le programme vise à donner aux élèves envie d'explorer les biens exceptionnels du patrimoine mondial de leur pays à en mesurer la valeur. Aux Philippines, des publications consacrées à la ville historique de Vigan (Philippines) et comprenant notamment un manuel à l'intention des propriétaires de maisons, ont été réalisées afin d'éduquer les enfants de l'enseignement primaire et secondaire au patrimoine mondial. Un établissement privé d'enseignement primaire et secondaire a également publié un livre consacré au patrimoine mondial, intégrant l'enseignement sur le patrimoine mondial à sa scolarité. Au Turkménistan, des cours sur le patrimoine local et sur les biens du patrimoine mondial du pays ont été introduits dans les programmes scolaires à tous les niveaux de l'enseignement. En 2009, la République populaire démocratique de Corée a produit, avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Beijing, un CD-ROM de présentation générale du bien du patrimoine mondial, désormais utilisé dans les écoles locales proches de ce bien. Au Viet Nam, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme, en coordination avec le Ministère de l'éducation et de la formation et d'autres organismes gouvernementaux apparentés, a engagé en 2010-2011 un programme intitulé « une école accueillante pour les enfants », qui a contribué à sensibiliser les élèves à la sauvegarde des biens culturels et naturels.

Certains États parties ont également formulé des commentaires sur le kit du « Patrimoine mondial entre les mains des jeunes ». Le Viet Nam a indiqué que plusieurs projets ont été mis en œuvre dans le cadre de ce programme, notamment un projet de volontaires pour un bien du patrimoine mondial, la Baie d'Ha-Long, en 2008-2009. En Indonésie, les activités menées dans le cadre du programme « Le

patrimoine mondial entre les mains des jeunes » se limitent actuellement au patrimoine culturel, mais les autorités responsables du patrimoine naturel souhaitent également adhérer à ce programme. Nioué indique que les écoles ont utilisé le kit du Patrimoine entre les mains des jeunes dès sa mise en service, mais qu'il n'a pas eu de suite. Le pays souhaite l'utiliser davantage et disposer d'un kit pour le Pacifique, susceptible d'être adapté aux besoins nationaux. Les Îles Salomon indiquent que, bien que *Rennell Est* soit l'une des études de cas utilisées dans le kit du Patrimoine entre les mains des jeunes, ce kit n'est pas disponible dans les écoles et établissements du pays. Ces commentaires montrent qu'il est très important de réfléchir à une stratégie envisageant les moyens d'introduire et d'adapter au mieux dans les différents systèmes les kits et ressources disponibles et de répondre à la diversité de leurs besoins (Section I, 11.2.4 de l'Annexe).

1.12 Conclusions

À partir de l'évaluation de la situation actuelle de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, chaque État partie a identifié ses actions prioritaires. Certains problèmes sont communs à l'ensemble de la région, tandis que d'autres sont spécifiques à chaque sous-région. On a également observé un déplacement des priorités d'action depuis le premier cycle de rapports périodiques.

Les problèmes prioritaires qui se dégagent dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique sont les suivants :

- Cadre juridique
- Ressources financières et humaines
- Formation
- Sensibilisation et implication des communautés.

Cadre juridique

Le cadre juridique comporte deux aspects importants : la question de savoir s'il est adéquat et la capacité à le faire respecter. Le caractère adéquat du cadre juridique demeure un problème permanent en Asie du Centre-Ouest, du Sud et du Sud-Est, ainsi que dans les États insulaires du Pacifique. Sa mise en œuvre est un problème partagé par l'ensemble de la région, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il est nécessaire d'assurer un cadre juridique strict pour la protection et un tissu institutionnel solide pour une mise en œuvre et une application effectives des lois, des politiques et des plans.

Ressources financières et humaines

L'amélioration des ressources financières et humaines est une préoccupation pour toutes les sous-régions, mais la situation est plus difficile dans les États insulaires du Pacifique et en Asie du Sud, du Centre-Ouest et du Sud-Est. Les États insulaires du Pacifique s'appuient fondamentalement et continûment sur le soutien financier extérieur apporté par les pays donateurs, le Fonds du patrimoine mondial et des sources d'assistance multilatérales et bilatérales, de telle sorte qu'il est vital d'assurer des sources de financement durables et de mettre en place des mécanismes efficaces pour répartir les fonds et les allouer aux besoins prioritaires. Dans d'autres régions, il reste une marge d'amélioration des partenariats avec le secteur privé et de l'utilisation des bénéfices du tourisme. Il vaut la peine de noter que le potentiel en la matière est très élevé compte tenu de la forte sensibilisation qui se manifeste en particulier dans le secteur public, dans le secteur du tourisme et dans le grand public dans la plupart des sous-régions. Le caractère adéquat des ressources humaines et des capacités est une préoccupation dans l'ensemble de la région, à l'exception de l'Asie du Nord-Est et de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Les États insulaires du Pacifique, notamment, dépendent fortement de l'assistance professionnelle et technique et des conseils fournis depuis l'extérieur de la région. Un personnel plus nombreux, qualifié et bien formé et des capacités accrues sont nécessaires à tous les niveaux, y compris au sein des peuples autochtones, pour mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial.

Formation

De nombreux États parties ont identifié la formation comme l'une de leurs actions prioritaires. Les réponses des États parties montrent que deux domaines de la formation peuvent être renforcés : les capacités en matière de conservation, de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel, et l'amélioration de la stratégie nationale de formation et de sa mise en œuvre. Les domaines

prioritaires de la formation présentent des différences, l'Asie du Sud-Est privilégiant la préparation face aux risques, tandis que le Pacifique insiste davantage sur la sensibilisation des communautés. Les besoins de formation dans le domaine de la conservation sont importants dans la région. Dans les États insulaires du Pacifique tout particulièrement, où les ressources humaines sont très limitées, la formation aux compétences pratiques est une priorité importante, afin que le personnel puisse acquérir les compétences lui permettant de répondre aux normes et aux exigences élevées liées à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Sensibilisation et implication des communautés

La sensibilisation est reconnue comme l'une des priorités principales dans l'ensemble de la région, mais les actions prioritaires en la matière varient d'une sous-région à l'autre. En Asie du Centre-Ouest et dans les États insulaires du Pacifique, où la sensibilisation des divers publics est généralement faible, un effort de sensibilisation d'ensemble est nécessaire. En Asie du Nord-Est et du Sud-Est, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, où le secteur du tourisme et le secteur public sont fortement sensibilisés, il est recommandé de se demander comment tirer le meilleur parti de cette situation pour développer de meilleurs partenariats avec ces acteurs. Un meilleur partenariat avec le secteur privé est cohérent avec une autre action prioritaire identifiée: l'amélioration des ressources financières. L'implication et la sensibilisation des communautés sont perçues comme très importantes dans l'ensemble de la région. Les communautés locales autochtones qui possèdent les terres, propriétaires du patrimoine, ont un rôle fondamental à jouer pour assurer le succès de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, en particulier dans le Pacifique. Actuellement, la sensibilisation des communautés à la protection du patrimoine mondial et leur implication dans celle-ci sont limitées et les bénéfices de la participation à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ne sont pas reconnus aisément. Il faut encourager et renforcer la consultation des communautés, leur implication et le partage des bénéfices, qui se traduiront par un développement des activités de protection du patrimoine, lesquelles contribueront à leur tour à la croissance économique et au bien-être des communautés par le biais d'actions liées au patrimoine.

Il importe de noter une évolution majeure des actions prioritaires entre le premier et le deuxième cycle de rapports périodiques. À la différence du premier cycle, l'accent porte moins désormais sur la préparation des dossiers de proposition d'inscription. C'est là une conséquence du fait que 10 États parties qui ne possédaient pas de bien du patrimoine mondial sont parvenus à inscrire certains biens sur la Liste du patrimoine mondial. La préparation des inventaires et des listes indicatives demeure importante, mais l'accent porte désormais davantage sur l'harmonisation des listes indicatives entre les États parties. La plupart de ceux-ci souhaitent également actualiser leurs inventaires et listes indicatives afin de refléter une représentation plus équilibrée des biens de diverses catégories. Ce n'est que dans les États insulaires du Pacifique que la préparation et l'achèvement des inventaires demeurent une priorité depuis le premier cycle et feront l'objet d'une demande d'assistance technique.

Bien qu'elle ne soit pas spécifiquement désignée comme une action prioritaire, la coopération internationale se révèle intéresser de nombreux États parties de la région. Le questionnaire actuel ne comporte pas de question qui nous permette d'identifier des domaines de coopération, mais il serait profitable d'identifier de tels domaines à l'avenir, afin que les États parties puissent échanger leurs expériences et en tirer des enseignements et un profit mutuels en vue d'une meilleure mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial aux niveaux national et régional.

2. LES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE (RESULTATS DU QUESTIONNAIRE, SECTION II)

2.1 Introduction

La Section II du questionnaire est axée sur l'état de conservation des différents biens du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique. Elle comporte deux thèmes principaux : les facteurs affectant les biens et la protection, la gestion et le suivi des biens.

Nombre d'Etats parties et de biens par région et sous-région en juillet 2011

| | États parties | Biens culturels | Biens naturels | Biens mixtes | Total |
|-------------------------------|---------------|-----------------|----------------|--------------|------------|
| ASIE | 27 | 132 | 36 | 4 | 164 |
| Ouest et Centre | 7 | 25 | 1 | 0 | 26 |
| Sud | 7 | 39 | 10 | 0 | 49 |
| Nord-Est | 5 | 50 | 13 | 4 | 67 |
| Sud-Est | 8 | 18 | 12 | 0 | 30 |
| | | | | | |
| PACIFIQUE | 14 | 6 | 15 | 5 | 26 |
| Australie/Nouvelle-Zélande | 2 | 3 | 13 | 5 | 21 |
| États insulaires du Pacifique | 12 | 3 | 2 | 0 | 5 |
| | | | | | |
| TOTAL | 41 | 138 | 51 | 9 | 198 |

2.2 Données relatives aux biens du patrimoine mondial

2.2.1 Données relatives aux biens du patrimoine mondial

Les données relatives à tous les biens du patrimoine mondial dans la région ont été validées ou corrigées par les États parties, notamment les noms, les informations géographiques et les cartes. Le nombre de biens pour lesquels une mise à jour a été soumise montre qu'il demeure encore une certaine confusion quant aux informations les plus élémentaires relatives aux biens. L'inventaire rétrospectif, qui est l'un des piliers de l'exercice de soumission de rapports périodiques, permettra de clarifier les informations géographiques et cartographiques relatives aux biens inscrits entre 1978 et 1998. Il est conseillé aux États parties désireux de modifier des informations, y compris le nom et le tracé des limites des biens, de soumettre une demande selon les procédures officielles prévues notamment pour le changement de nom et la demande de modification mineure des limites dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

2.2.2 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle

Les projets de Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle soumis par les 166 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre 1978 et 2006 sont en cours d'examen par les organisations consultatives et 67 seront soumis au Comité du patrimoine mondial en 2012. Les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ainsi que celles qui ont été soumises au Centre du patrimoine mondial en 2010 ont été soumises au Comité du patrimoine mondial et adoptées par celui-ci à sa 35^e session, en 2011 (*WHC-11/35.COM/8E*).

Certains biens, comme le *Parc national de Tongariro* (Nouvelle-Zélande) et la *Zone de nature sauvage de Tasmanie* (Australie), ont suggéré à ce propos que des discussions étaient en cours à propos d'une modification des critères. Si des modifications de critères étaient suggérées, de nouveaux dossiers de proposition d'inscription devraient être soumis au Comité du patrimoine mondial selon les procédures définies par les *Orientations*.

Selon de nombreux commentaires formulés dans la présente section, la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle permet de saisir clairement la valeur d'un bien, laquelle servira de fondement à sa protection et à sa gestion.

2.3 Facteurs affectant les biens

Il y a 13 groupes de facteurs énumérés dans le questionnaire, comprenant chacun de trois à dix facteurs. Il y a en tout 76 facteurs identifiés dans le questionnaire. Chaque facteur a été évalué par les États parties en fonction de la question de savoir s'il a une incidence positive ou négative, si son impact est effectif ou potentiel et s'il a son origine à l'intérieur ou à l'extérieur du bien. Le présent rapport utilise 13 groupes de facteurs pour analyser les tendances sous-régionales des facteurs négatifs effectifs, ce qui donne une image instantanée de la vue d'ensemble (Section II, 3 de l'Annexe). Soixante-seize facteurs sont utilisés pour analyser la situation dans chaque sous-région, et l'analyse est fournie par les types de biens indiqués ci-dessous. Afin de produire une analyse utile des facteurs communs à chaque sous-région, le rapport est centré sur les facteurs qui ont actuellement une incidence, positive ou négative, sur plus d'un tiers des biens. Pour la lecture des graphiques, l'attention doit être attirée sur quelques cas particuliers dans lesquels il n'y a que très peu de biens (un bien naturel en Asie de l'Ouest et Asie centrale, et quatre et cinq biens mixtes en Asie du Nord-Est et dans le Pacifique respectivement), et pour lesquels le résultat statistique pourrait être faussé.

2.3.1 Vue d'ensemble

Les biens culturels, naturels et mixtes sont influencés par des catégories différentes de facteurs. Une vue d'ensemble des facteurs effectifs négatifs permet de discerner la tendance suivante :

Les **biens culturels** sont influencés avant tout par le groupe de facteurs « conditions locales ayant une incidence sur le tissu physique ». Ce groupe comprend le vent, l'humidité relative, la température, le rayonnement et la lumière, la poussière, l'eau, les parasites et les micro-organismes. Viennent ensuite les autres groupes de facteurs ayant une incidence sur les biens culturels : construction et développement, utilisations sociales du patrimoine (par exemple les utilisations rituelles, spirituelles, religieuses et associatives, la valeur attribuée au patrimoine par la société, les activités autochtones de chasse et de cueillette, les changements affectant les modes de vie et les systèmes de savoirs traditionnels, l'identité, la cohésion sociale, les changements dans la population locale et la communauté, et les impacts du tourisme, des visiteurs et des activités récréatives), l'infrastructure des transports, l'infrastructure des services et la pollution. Il semble que les mêmes groupes de facteurs aient une incidence sur les biens culturels dans toutes les sous-régions, bien que de légères différences soient identifiables lorsqu'on analyse en détail les 76 facteurs par sous-région. L'analyse détaillée de chaque sous-région est donnée dans la section suivante afin qu'il soit possible d'élaborer des stratégies sous-régionales pour résoudre ces problèmes.

Les **biens naturels** sont influencés avant tout par l'infrastructure des transports (par exemple l'infrastructure des transports aériens, les effets de l'utilisation des transports, l'infrastructure des transports terrestres, l'infrastructure des transports maritimes, l'infrastructure des transports souterrains), les utilisations sociales et culturelles du patrimoine, la pollution (par exemple la pollution de l'eau de mer, la pollution des eaux souterraines, la pollution des eaux de surface, la pollution de l'air, les déchets solides et l'apport d'énergie en excès), et les espèces invasives et exotiques ou les espèces surabondantes (par exemple les espèces transférées, les espèces terrestres, d'eau douce et marines invasives ou exotiques, les espèces surabondantes, les organismes génétiquement modifiés). Le changement climatique et les événements météorologiques sévères ont aussi un impact sur les biens naturels, bien que l'attention soit attirée sur les données de l'Asie de l'Ouest et de l'Asie centrale, où un seul bien naturel est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (en conséquence, les données ne doivent pas être considérées comme une moyenne).

Chaque sous-région compte des groupes de facteurs spécifiques qui ont le plus d'impact sur les biens naturels. L'Asie du Sud subit surtout l'impact de la pollution et des utilisations sociales et culturelles du patrimoine, tandis que l'Asie du Nord-Est subit surtout l'impact des utilisations sociales et culturelles du patrimoine. De son côté, l'Asie du Sud-Est subit surtout l'impact de l'utilisation et de la modification des ressources biologiques et celui des événements écologiques ou géologiques soudains, et le Pacifique subit surtout les effets des espèces invasives et exotiques ou des espèces surabondantes et ceux de l'infrastructure des transports. Une analyse détaillée figure dans la section suivante.

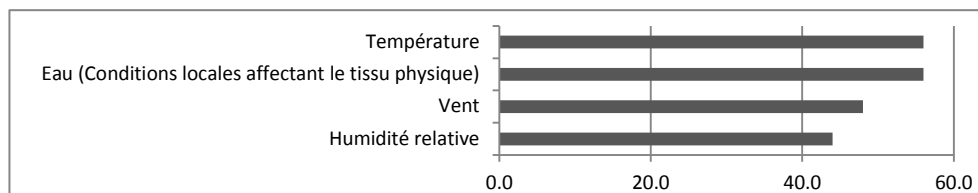
Les **biens mixtes**, que l'on ne trouve qu'en Asie du Nord-Est et dans le Pacifique, montrent que les groupes de facteurs ayant l'incidence la plus forte sur les biens sont l'infrastructure des transports ainsi que les bâtiments et les constructions (par exemple, logements, ensembles commerciaux, zones industrielles, grandes structures d'hébergement des visiteurs et infrastructures associées et moyens d'interprétation et de visite) et les utilisations sociales et culturelles du patrimoine. Les biens situés en

Asie du Nord-Est paraissent moins subir cet impact que les biens du Pacifique, bien que les mêmes types de facteurs aient été identifiés.

La région de l'Asie et du Pacifique est celle qui risque le plus de subir diverses catastrophes naturelles, qui ont souvent une incidence sur les biens du patrimoine mondial. On trouvera ci-après une liste des biens qui seraient actuellement touchés par des catastrophes (dont la plupart figurent sous la rubrique événements écologiques ou géologiques soudains du questionnaire). Bien qu'elle ne montre pas la fréquence, l'intensité et les effets des catastrophes, qui peuvent considérablement varier selon les biens, la liste nous aidera à identifier les biens confrontés à la même menace, dans un premier temps, pour faciliter le partage des informations et des expériences en vue d'affronter ensemble le problème.

| Biens indiqués comme subissant actuellement les effets de catastrophes | |
|--|---|
| Tsunami (3) | Tremblement de terre (17) |
| Ensemble de monuments de Mahabalipuram Vieille ville de Galle et ses fortifications Parc national de Ujung Kulon | Bam et son paysage culturel Ensemble de Borobudur Ruines bouddhiques de Takht-i-Bahi et vestiges de Sahr-i-Bahlol Domaine du chef Roi Mata Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan Fort et jardins de Shalimar à Lahore Ville historique de Vigan Parc national de Lushan Minaret et vestiges archéologiques de Djam Mont Qingcheng et système d'irrigation de Dujiangyan Ensemble de Prambanan Sarazm Rizières en terrasses des cordillères des Philippines Fort de Rohtas Sanctuaires du grand panda du Sichuan – Wolong, Mont Siguniang et Montagnes de Jiajin Taxila Parc national de Ujung Kulon |
| Éruption volcanique (5) | |
| Ensemble de Borobudur Îles Heard et McDonald Parc national de Tongariro Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra Parc national de Ujung Kulon | |
| Inondation (47) | Incendie (38) |
| Ensemble de bâtiments anciens des montagnes de Wudang Angkor Ruines archéologiques de Mohenjo Daro Églises baroques des Philippines Ruines bouddhiques de Takht-i-Bahi et vestiges de Sahr-i-Bahlol Parc archéologique de Champaner-Pavagadh Danxia de Chine Parc national de Chitwan Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan La Grande Barrière Ensemble monumental de Hampi Ensemble de monuments de Pattadakal Ville-mosquée historique de Bagerhat Ville historique de Vigan Villages historiques de Corée : Hahoe et Yangdong Région d'intérêt panoramique et historique de Huanglong Tombeaux impériaux des dynasties Ming et Qing Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou Parc national de Kakadu Parc national de Kaziranga Grottes de Longmen Parc national de Lorentz Parc national de Lushan Sanctuaire de faune de Mana Minaret et vestiges archéologiques de Djam Grottes de Mogao Mont Qingcheng et système d'irrigation de Dujiangyan Mont Wuyi Sanctuaire de Mi-sön Parc national de Phong Nha-Ke Bang Parc national de la rivière souterraine de Puerto-Princesa Rizières en terrasses des cordillères des Philippines Fort de Rohtas Ruines du Vihara bouddhique de Paharpur Ville sainte d'Anuradhapura Saryarka – Steppe et lacs du Kazakhstan septentrional Système hydraulique historique de Shushtar Sanctuaires du grand panda du Sichuan – Wolong, Mont Siguniang et Montagnes de Jiajin Temple du Soleil à Konârak Zone de nature sauvage de Tasmanie Taxila Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande Les Sundarbans Aires protégées des trois fleuves parallèles au Yunnan Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak Région d'intérêt panoramique et historique de Wulingyuan | Grottes d'Ajanta Angkor Sites fossilifères de mammifères d'Australie (Riversleigh/Naracoorte) Ruines bouddhiques de Takht-i-Bahi et vestiges de Sahr-i-Bahlol Hauts plateaux du centre de Sri Lanka Églises et couvents de Goa Paysage culturel et vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan Sculptures rupestres de Dazu Complexe forestier de Dong Phrayayen-Khao Yai Île Fraser Forêts humides Gondwana de l'Australie La Grande Barrière Région des montagnes Bleues Ensemble monumental de Hampi Ville historique de Vigan Région d'intérêt panoramique et historique de la vallée de Jiuzhaigou Parc national de Kakadu Parc national de Lorentz Parc national de Lushan Parc national du mont Sanqingshan Vieille ville de Lijiang Parc national de Purnululu Rizières en terrasses des cordillères des Philippines Abris sous-roche du Bhimbetka Parc national de Sagarmatha Saryarka – Steppe et lacs du Kazakhstan septentrional Montagne sacrée de Sulaiman-Too Ensemble du bazar historique de Tabriz Zone de nature sauvage de Tasmanie Taxila Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande Sanctuaires de faune de Thung Yai-Huai Kha Khaeng Parc national de Tongariro Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra Parc national d'Uluru-Kata Tjuta Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak Tropiques humides de Queensland Région des lacs Willandra |

2.3.2 Facteurs affectant les biens situés en Asie de l'Ouest et en Asie centrale

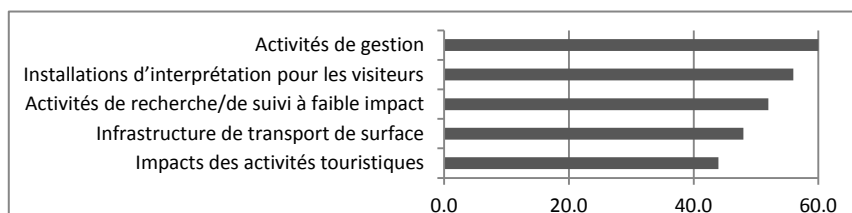


Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels en Asie de l'Ouest et en Asie centrale

La température, l'eau, le vent et l'humidité relative sont identifiés comme les facteurs ayant un impact effectif négatif sur plus d'un tiers des biens culturels en Asie de l'Ouest et en Asie

centrale. Les niveaux extrêmes (hauts et bas) des températures et l'humidité relative ou les variations considérables sur une brève durée peuvent avoir des effets néfastes sur la plupart des matériaux, notamment les constructions en terre. Les vents très forts et les quantités excessives d'eaux souterraines et d'eaux de surface peuvent éroder les constructions. Les éléments exposés de matériaux friables sont plus vulnérables, en particulier ceux comportant un travail raffiné, une ornementation complexe et des peintures murales. L'eau qui est source d'humidité et d'efflorescences a aussi été identifiée comme un des principaux problèmes courants de la sous-région au cours du premier cycle de rapports périodiques. Ces facteurs ne sont pas particulièrement soulignés dans l'État de conservation des biens de cette sous-région par le Comité du patrimoine mondial, mais la situation signalée donne à penser qu'il faudrait se préoccuper de ces facteurs.

Les activités de gestion sont indiquées comme ayant un impact positif sur la plupart des biens culturels, suivies par les moyens d'interprétation et de visite, la recherche à faible impact, de l'infrastructure des transports terrestres et le tourisme, qui sont tous liés à la gestion des visiteurs ainsi qu'à la gestion en général. Les activités de gestion, qui sont liées aux plans/systèmes de gestion et perçues comme un facteur positif, sont souvent examinées par le Comité du patrimoine mondial également, et les biens d'Asie de l'Ouest et d'Asie centrale ne font pas exception. Par exemple, le Comité du patrimoine mondial a recommandé d'élaborer des plans de gestion pour le *Centre historique de Boukhara et Samarcande – carrefour de cultures* (Ouzbékistan). La question de plans de gestion détaillés a aussi été discutée à propos de *Bam et son paysage culturel* (République islamique d'Iran). L'élaboration et l'amélioration des plans/systèmes de gestion devraient continuer d'être encouragées.



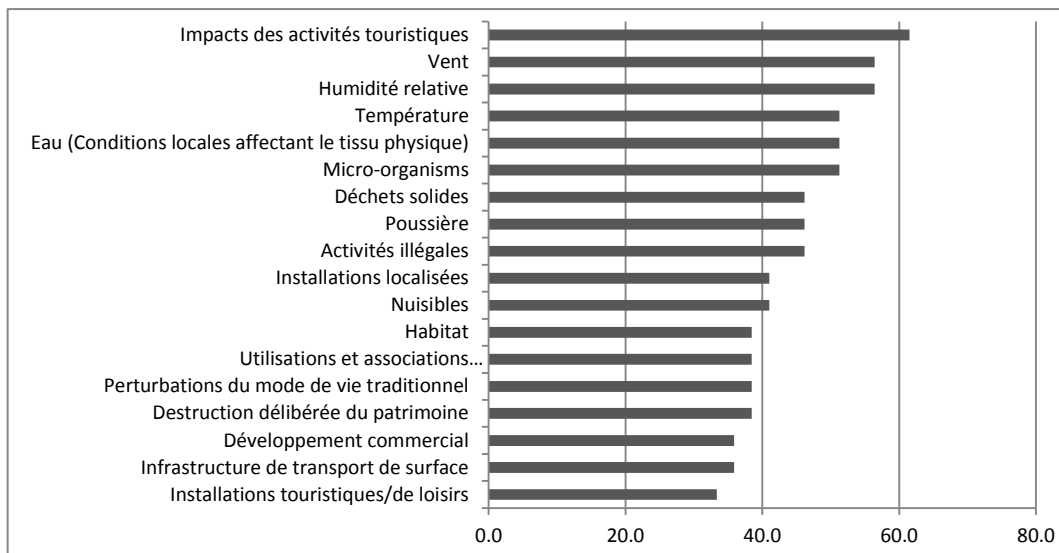
Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels en Asie de l'Ouest et en Asie centrale

Il y a un seul bien naturel en Asie de l'Ouest et Asie centrale (*Saryarka – la steppe et les lacs du nord du Kazakhstan* (Kazakhstan)), ce qui ne peut nous donner une tendance globale des facteurs ayant une incidence sur les biens de cette sous-région. Cependant, cet unique bien présente ses propres spécificités. Les facteurs négatifs effectifs et potentiels clairs se concentrent autour du changement climatique et des événements météorologiques sévères ainsi que des événements écologiques ou géologiques soudains tels que les tempêtes, les inondations, la sécheresse, la désertification, les variations de température, l'érosion et l'envasement/dépôt et le feu, qui sont des facteurs communs aux steppes du monde. À titre de mesure de mitigation, *Saryarka – la steppe et les lacs du nord du Kazakhstan* fait observer qu'un suivi environnemental est en cours, en coopération avec les communautés et les autorités locales. Les principaux impacts effectifs positifs indiqués sont les activités de gestion, la recherche à faible impact et les activités de suivi, les moyens d'interprétation et de visite et les énergies renouvelables, dont la plupart sont aussi communes aux biens culturels ainsi qu'aux biens d'autres sous-régions.

2.3.3 Facteurs affectant les biens situés en Asie du Sud

Les impacts du tourisme et des visiteurs sont identifiés comme les facteurs ayant actuellement l'incidence la plus négative sur les biens culturels d'Asie du Sud. En comparaison avec le premier cycle de rapports périodiques, il y a davantage de biens de la sous-région qui indiquent que les impacts du tourisme et des visiteurs, dont les pèlerins, ont une incidence négative sur les biens⁶. Il est aussi important de noter que la gestion des visiteurs est identifiée comme un des trois plus grands besoins

de formation dans cette sous-région (Section 1.9.2), ce qui reflète le fait que le tourisme et les visiteurs ont une incidence négative sur 61,5% des biens culturels actuellement et sur 77% potentiellement. Les impacts du tourisme peuvent aussi entraîner des changements dans les modes



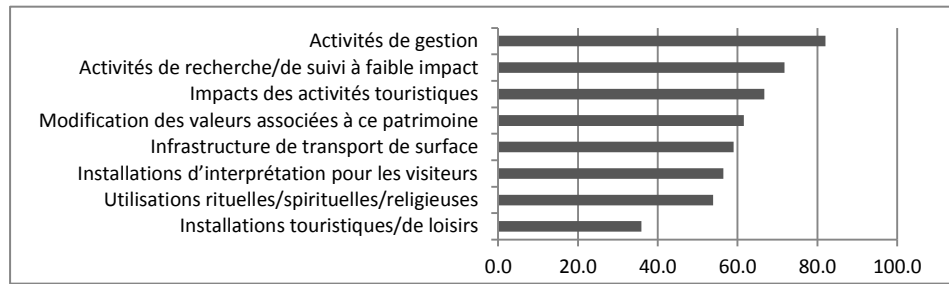
Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels en Asie du Sud

de vie traditionnels. Par exemple, les *Grottes d'Elephanta* (Inde) indiquent que, comme le bien est devenu une destination touristique populaire, beaucoup de gens ont abandonné leurs métiers traditionnels tels que l'agriculture, l'élevage et la pêche pour vendre des objets aux touristes. L'*Ensemble monumental de Khajuraho* (Inde) indique qu'en raison du développement de l'urbanisation et du tourisme, les modes de vie traditionnels sont devenus de plus en plus invisibles, sauf durant les fêtes locales.

Le vent, l'humidité relative et l'eau (conditions locales ayant une incidence sur le tissu physique) ont aussi une incidence sur plus de la moitié des biens culturels de la sous-région. Bien que le questionnaire ne demande pas d'autres informations, par exemple sur le genre d'incidence que ces facteurs ont sur les biens, on peut supposer que cela est dû au fait que cette sous-région connaît les effets de la mousson chaque année. On sait que le vent est source d'érosion, tandis que l'humidité peut nuire aux matériaux sur le plan physique et chimique, entraînant des dommages pour les architectures. Par exemple, le niveau des eaux souterraines à Lumbini est une menace majeure pour le site archéologique, en particulier pour les vestiges en brique des anciens monastères. Il est aussi intéressant de noter que bien que l'État de conservation examiné par le Comité du patrimoine mondial tende à se concentrer sur les problèmes liés aux activités humaines telles que le tourisme, les constructions et le développement, ainsi que sur les activités illégales, des problèmes qui ne sont pas directement liés aux activités humaines tels que le vent et l'humidité sont perçus comme des facteurs négatifs majeurs au niveau des biens. Il existe des solutions techniques pour réduire l'impact des facteurs non imputables aux activités humaines – par exemple la protection physique, les traitements chimiques ou, si nécessaire, la création d'un environnement artificiel à l'aide de systèmes de soutien mécaniques. Cela donne à penser que bien qu'il n'y ait pas de solution rapide pour les facteurs non humains, des efforts doivent être faits pour traiter ces problèmes, y compris par les échanges d'informations et d'expériences entre biens confrontés à des problèmes similaires.

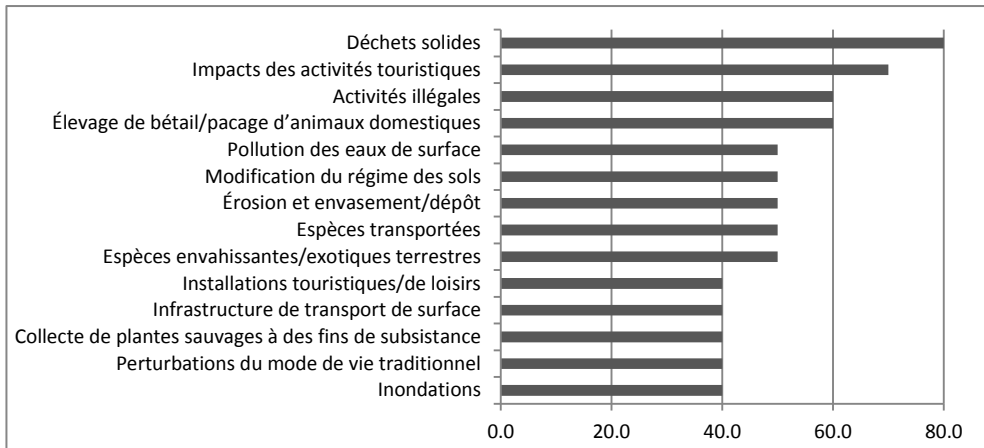
⁶ Le pourcentage exact de biens indiquant le tourisme et les visiteurs comme un facteur négatif effectif durant le premier cycle n'est pas disponible parce que la méthode employée dans l'enquête à l'époque était différente.

Les facteurs ayant actuellement une incidence positive sur les biens culturels d'Asie du Sud sont les mêmes que ceux qui sont identifiés dans les autres sous-régions. Les impacts du tourisme, qui sont perçus comme ayant un impact à la fois positif et négatif sur les biens culturels, sont considérés comme légèrement plus positifs dans cette sous-région.



Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels en Asie du Sud

L'élimination des déchets solides a l'impact négatif le plus notable, sur 80% des biens naturels d'Asie du Sud, suivie des impacts du tourisme, qui concernent 70% des biens naturels. Dans de nombreux cas, le tourisme a pour effet le surpeuplement ainsi que l'hypertrophie des installations et des infrastructures, ce qui peut avoir des effets physiques et biologiques néfastes. Les activités illégales, l'érosion et la sédimentation, la conversion des terres, les espèces transférées et les espèces terrestres invasives sont les autres impacts négatifs majeurs, qui touchent tous plus de la moitié des biens naturels.

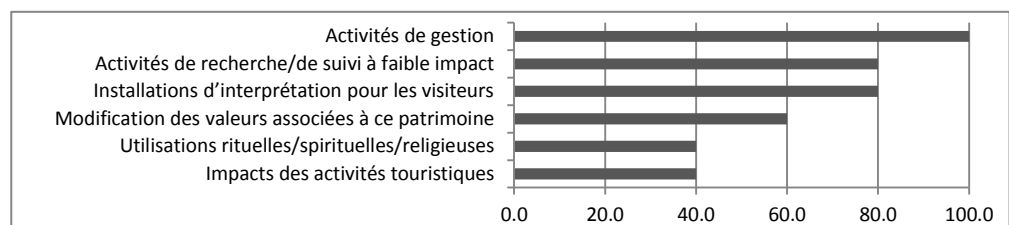


Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens naturels en Asie du Sud

À titre d'exemple de bonne gestion de ces problèmes, le Parc naturel de Keoladeo (Inde) a indiqué au Comité du patrimoine mondial, dans un rapport sur l'état de conservation, qu'un plan systématique de suivi et d'élimination réguliers de *Proposis juliflora*, espèce invasive de buissons épineux et de petits

arbres originaires d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, a été formulé avec la participation des communautés locales. Cette participation est une contribution importante à la lutte contre la menace ainsi qu'à la gestion du bien en général.

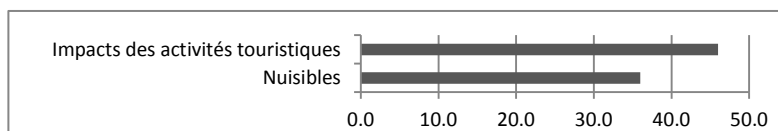
Les activités de gestion, la recherche scientifique et les moyens d'interprétation de visite sont les trois principaux résultats bénéfiques pour les biens, qui sont tous communs aux biens culturels et aux biens mixtes de la région. Ils sont suivis par les bienfaits du tourisme et les utilisations sociales et culturelles. Bien qu'il soit aussi perçu comme ayant une incidence négative sur les biens, le tourisme peut bénéficier à l'utilisation socioéconomique des biens naturels par la génération de revenus et l'emploi local. De nombreux biens naturels ont des valeurs spirituelles et religieuses qui sont souvent indirectes plutôt que directes et tangibles, mais très importantes.



Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens naturels en Asie du Sud

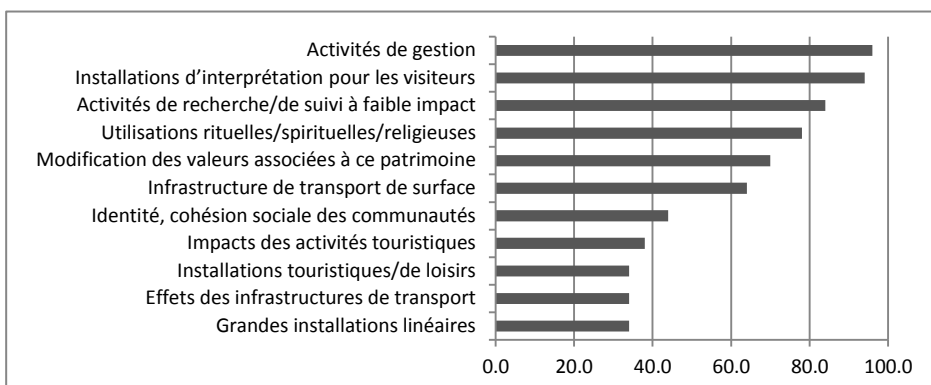
2.3.4 Facteurs affectant les biens situés en Asie du Nord-Est

Comme en Asie du Sud, les impacts du tourisme et des visiteurs sont indiqués comme le facteur ayant la plus large incidence négative actuelle sur les biens culturels en Asie du Nord-Est. La pression du tourisme est identifiée comme un facteur négatif



Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels en Asie du Nord-Est

dans cette sous-région depuis le premier cycle de rapports périodiques, et le problème a été discuté périodiquement dans l'État de conservation par le Comité du patrimoine mondial. Considérant la forte sensibilisation de l'industrie touristique et du grand public dans cette sous-région, il est prévisible que les biens du patrimoine mondial soient des destinations touristiques populaires, recevant plus de touristes qu'ils ne peuvent en accueillir. Il est aussi intéressant de noter que l'Asie du Nord-Est est la seule sous-région où les impacts du tourisme et des visiteurs sur les biens culturels sont perçus comme plus négatifs que positifs. Concernant l'impact du tourisme et la réponse des responsables, le bien des *Villages historiques de Shirakawa-go* et *Gokayama* (Japon) mentionne que l'accroissement de la fréquentation touristique a entraîné des problèmes intermittents d'embouteillage surtout pendant la saison touristique. Face à ce problème, des mesures ont été prises pour interdire l'entrée des autocars de tourisme dans le bien et réduire l'accès des autres véhicules de tourisme. De plus, des parkings sont installés à l'extérieur du bien afin de réduire le nombre de véhicules y pénétrant. Les parasites, qui sont aussi signalés dans d'autres sous-régions, peuvent avoir un impact sur les constructions en bois (ou en terre) ainsi que sur les artefacts, les peintures murales et le mobilier. Le site des *Tombes royales de la dynastie Joseon* (République de Corée) signale les termites comme menace pour les architectures en bois.

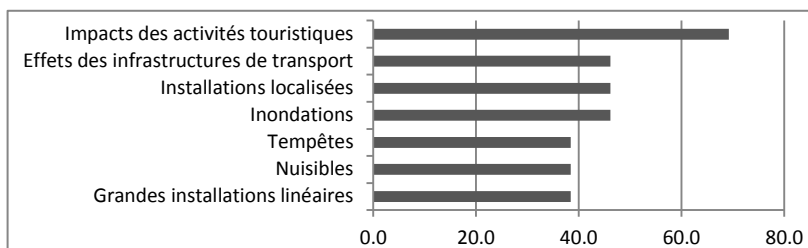


Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels en Asie du Nord-Est

En dehors des activités de gestion, des moyens d'interprétation et de visite et des recherches à faible impact qui sont communément perçues comme des facteurs positifs par tous les types de biens dans les différentes sous-régions, les utilisations rituelles/spirituelles/religieuses et associatives sont perçues comme positives, suivies de la valorisation

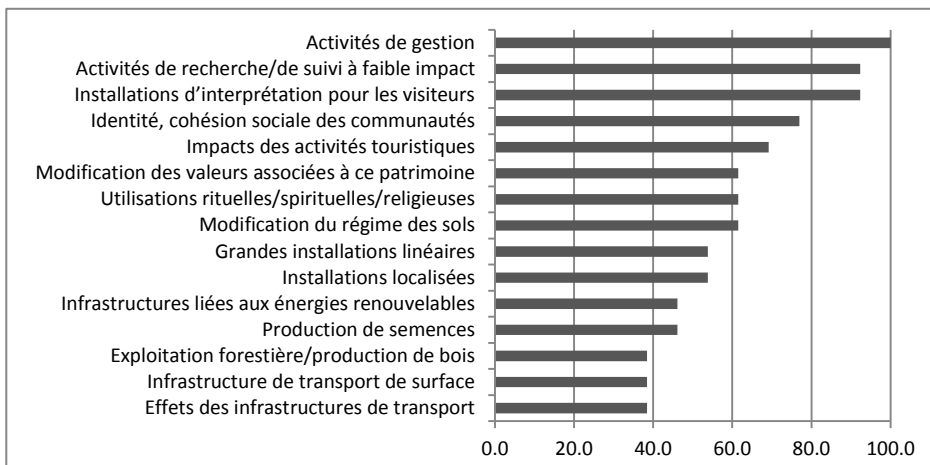
du patrimoine par la société. Nombre de biens qui ont répondu que cette valorisation a un impact positif sont des édifices religieux. Ces derniers appartiennent souvent à la communauté et sont des monuments de grande taille, bien entretenus et importants. Là où la communauté qui les a créés existe toujours, elle continue généralement de veiller sur eux pour préserver leur valeur, importante pour la société.

Les facteurs qui ont une incidence négative sur les biens naturels d'Asie du Nord-Est sont principalement l'impact du tourisme et des visiteurs, les effets des transports et secondairement les problèmes liés au changement climatique tels que les inondations et les tempêtes, ainsi que les services collectifs localisés (par exemple les antennes de téléphonie mobile, les tours de télécommunications) et les grandes infrastructures linéaires (lignes à haute tension, oléoducs). Les services collectifs sont presque



Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens naturels en Asie du Nord-Est

certainement des facteurs négatifs pour les biens naturels, non seulement parce qu'ils nuisent à l'intérêt visuel et au paysage mais aussi parce qu'ils perturbent l'écologie et l'habitat de la faune.



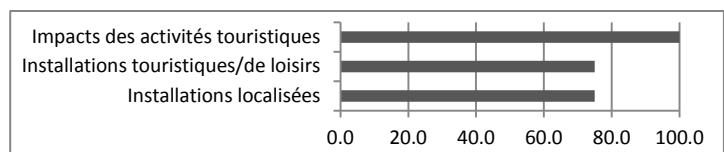
Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens naturels en Asie du Nord-Est

Les activités de recherche sont le principal impact bénéfique pour les biens naturels, mais les valeurs sociétales telles que la cohésion sociale et l'identité sont aussi renforcées. L'amélioration des services et des infrastructures locales fait partie des autres bénéfices. Les moyens d'interprétation sont importants en ce qu'ils aident les visiteurs à comprendre la valeur des biens, qui n'est pas

toujours visible, surtout dans le cas des biens naturels.

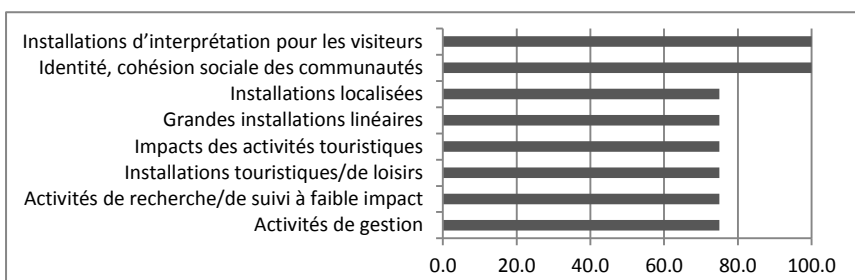
Les biens naturels, comme tous les biens du patrimoine mondial, peuvent représenter une valeur ajoutée pour les sociétés en renforçant leur profil à l'intérieur du pays et en offrant aux communautés locales une possibilité de se concentrer sur un projet particulier d'intérêt international.

Les quatre biens mixtes de la sous-région indiquent tous que l'impact du tourisme est négatif. Les grandes structures d'hébergement des visiteurs et les infrastructures associées de même que les services collectifs localisés sont mentionnés comme ayant à la fois un impact négatif et un impact positif. Dans le passé, l'État de conservation de trois biens mixtes a aussi été examiné par le Comité du patrimoine mondial du point de vue de la pression touristique et du développement liés au tourisme.



Les facteurs négatifs actuels affectant plus de la moitié des biens mixtes en Asie du Nord-Est

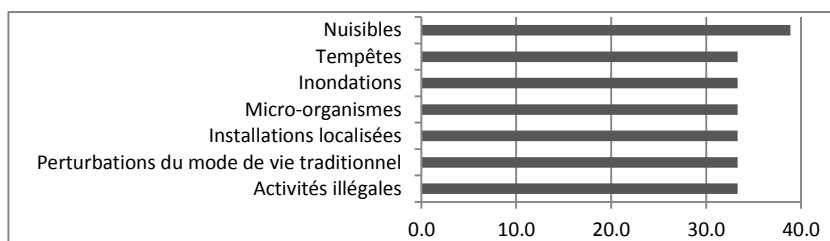
Comme dans les autres sous-régions et pour les autres types de biens, les moyens d'interprétation et de visite sont indiqués comme ayant un impact positif sur les biens mixtes. Les améliorations sociétales telles que la cohésion sociale et l'identité, constituent aussi un avantage important, de même que



Les facteurs positifs actuels affectant plus de la moitié des biens mixtes en Asie du Nord-Est

l'impact du tourisme. Il convient de noter que les quatre biens mixtes sont tous des montagnes situées en Chine et que le critère (vi) s'applique à trois d'entre eux. Ces montagnes sont connues pour avoir ces qualités en abondance.

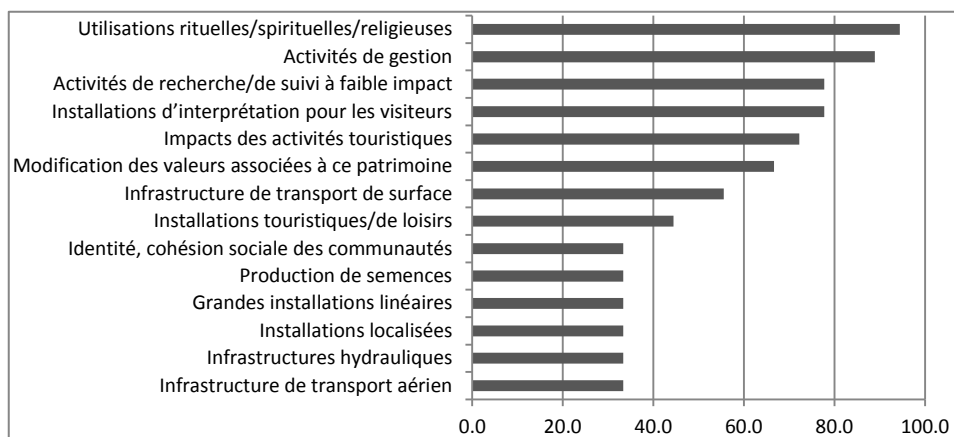
2.3.5 Facteurs affectant les biens situés en Asie du Sud-Est



Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels en Asie du Sud-Est

Les facteurs qui ont actuellement une incidence négative sur plus d'un tiers des biens culturels d'Asie du Sud-Est sont les parasites, qui touchent près de 40% des biens, suivis des changements des modes de vie et des systèmes de savoirs traditionnels, des services collectifs localisés, des activités

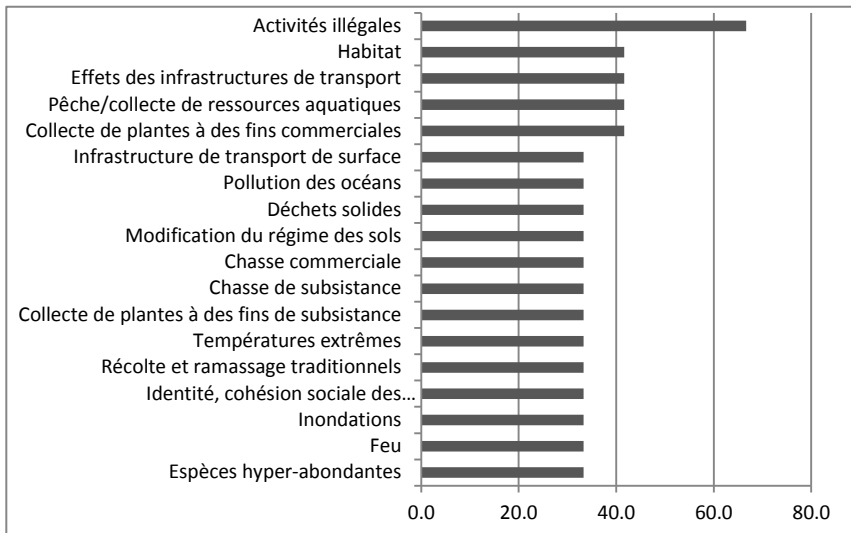
illégales, des micro-organismes, des tempêtes et des inondations, tous ces facteurs ayant un poids égal. À titre d'exemple de parasites, dans les *Rizières en terrasses des cordillères des Philippines* (Philippines), on sait que les vers de terre géants menacent la stabilité des terrasses car ils creusent des trous dans les murs à la recherche de moisissures, et les escargots à pomme d'or détruisent l'écosystème et menacent la production de riz. Ces menaces ne sont pas propres aux rizières en terrasses et des recherches sont actuellement menées pour résoudre le problème. S'il y a des informations et des expériences disponibles dans d'autres lieux de la région connaissant les mêmes problèmes, il serait bon que ces informations soient partagées. Les *Rizières en terrasses des cordillères des Philippines* subissent aussi les effets des changements des modes de vie traditionnels, à l'instar de cinq biens culturels de la sous-région. Face à ce défi, le projet «Eduquer les experts sur les connaissances des populations autochtones» (Nurturing Indigenous Knowledge Experts) (NIKE) a été mis en œuvre en vue de renforcer la transmission des savoirs traditionnels en matière de techniques de restauration et d'utilisation continue des terrasses. Les inondations qui ont récemment touché la Thaïlande et notamment la zone située autour de la ville historique d'Ayutthaya sont aussi mentionnées comme un facteur négatif qui touche actuellement et potentiellement de nombreux biens de la sous-région. La ville historique d'Ayutthaya a identifié les inondations comme le risque majeur lors du premier cycle de rapports périodiques. Les activités illégales telles que le pillage, le vol, les fouilles clandestines et l'extraction minière ont été mentionnées par plusieurs biens dans le cadre du rapport sur l'État de conservation et



Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels en Asie du Sud-Est

du premier cycle de rapports périodiques. Comme exemple de réponse des responsables aux facteurs identifiés ici, le *Site des premiers hommes de Sangiran* (Indonésie) a fait observer qu'il a entrepris une initiative et des programmes de sensibilisation tels que la diffusion d'informations en coopération avec le gouvernement local.

En Asie du Sud-Est, 17 biens culturels sur 18 indiquent que les utilisations rituelles/spirituelles/religieuses et d'usages associés ont un impact positif sur les biens, et ce facteur est perçu comme plus positif que les activités de gestion. Il convient de noter que ces 17 biens sont tous des édifices religieux ou des villes.



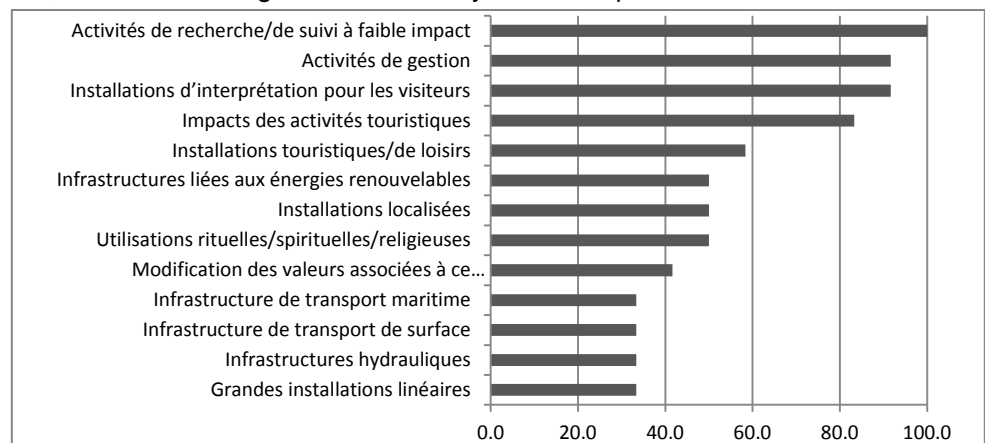
Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens naturels en Asie du Sud-Est

Les activités illégales ont l'impact négatif actuel le plus visible sur les biens naturels d'Asie du Sud-Est, avec 70% des biens concernés. Parmi les activités illégales qui sont connues grâce aux rapports sur l'état de conservation, on trouve la pêche illégale dans le *Parc marin du récif de Tubbataha* (Philippines), qui a appliqué des lois pour lutter contre ce fléau. Les autres impacts les plus importants, concernant environ 40% des biens sont les effets de l'infrastructure des transports, les constructions de logements, dont on peut trouver un exemple dans le *Complexe*

forestier de Dong Phrayayen-Khao Yai (Thaïlande), qui est examiné par le Comité, suivis de la pêche et de la cueillette de plantes sauvages.

La recherche à faible impact, les activités de gestion et les moyens d'interprétation et de visite sont les

trois impacts les plus positifs sur les biens naturels, comme dans beaucoup d'autres cas. Les impacts du tourisme et des visiteurs sont indiqués comme ayant une incidence positive en Asie du Sud-Est, alors que dans les autres sous-régions ils sont indiqués comme ayant des effets plus négatifs que positifs sur les biens naturels. Le

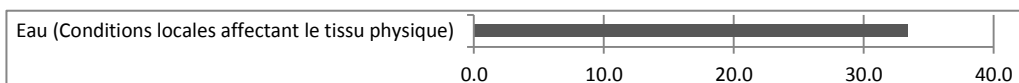


Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens naturels en Asie du Sud-Est

tourisme, s'il est bien géré, peut être bénéfique pour les biens naturels en accroissant les revenus par la génération de recettes et l'emploi local. Il fournit aussi une excellente occasion de promotion des biens et du pays. Les impacts du tourisme et des visiteurs ainsi que les hébergements connexes sont les résultats bénéfiques qui viennent ensuite.

2.3.6 Facteurs affectant les biens dans le Pacifique

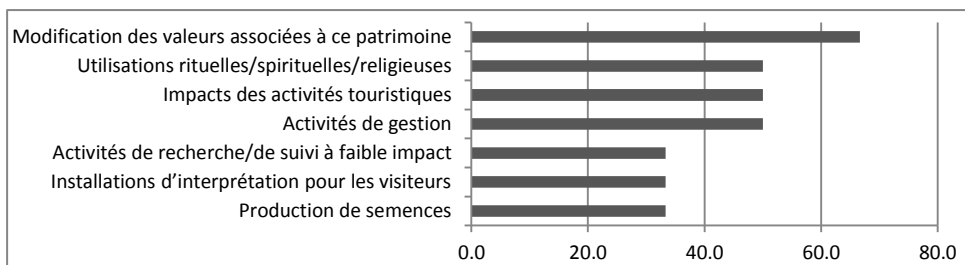
La dégradation des structures physiques par l'eau est un impact négatif qui touche plus d'un tiers des biens culturels dans le Pacifique.



Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels dans le Pacifique

Parmi les incidences positives les plus

importantes, il faut citer l'amélioration de la valeur associée au patrimoine par la société, le développement du tourisme et la recherche scientifique. Les biens qui citent la prise de conscience par la société de la valeur du patrimoine comme facteur positif, comme les *sites des bagnes australiens* (Australie), l'*ancien site agricole de Kuk* (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et le *Domaine du chef Roi Mata* (Vanuatu), protègent tous les valeurs et les attributs qui sont étroitement associés aux manifestations de l'histoire et de l'identité nationales.

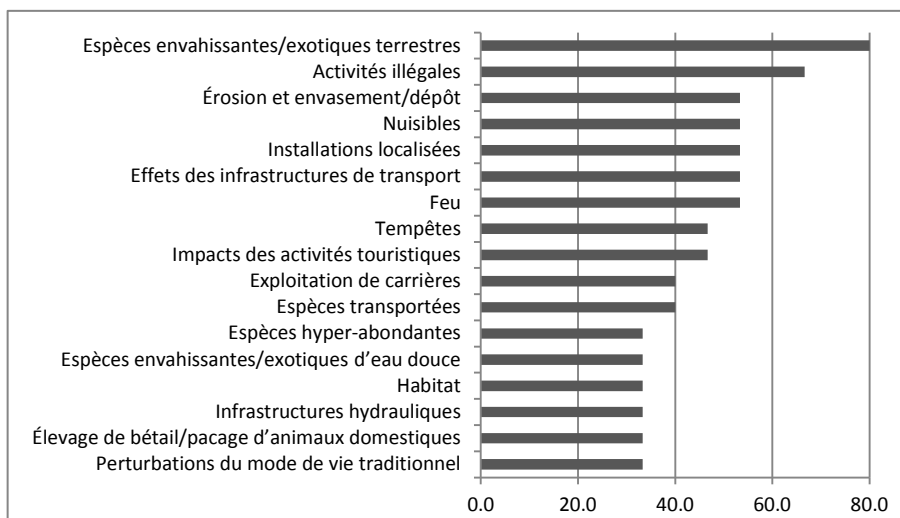


Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens culturels dans le Pacifique

Quatre-vingt pour cent des biens nationaux du Pacifique indiquent que les impacts négatifs les plus importants sont dus à des espèces invasives et étrangères. La *Baie Shark*, *Australie occidentale* (Australie) indique que

la principale pression environnementale que subit la valeur universelle exceptionnelle de ce bien est causée par la présence et par l'introduction possible d'espèces étrangères, notamment d'animaux sauvages, de mauvaises herbes et d'organismes marins exotiques. Les activités illégales sont notamment le braconnage, la coupe de bois et le prélèvement non durable de ressources, et *Rennell Est* (Îles Salomon) indique qu'il faut instaurer d'urgence des mécanismes de protection juridique plus solides et une plus grande sensibilisation des communautés. Ces phénomènes

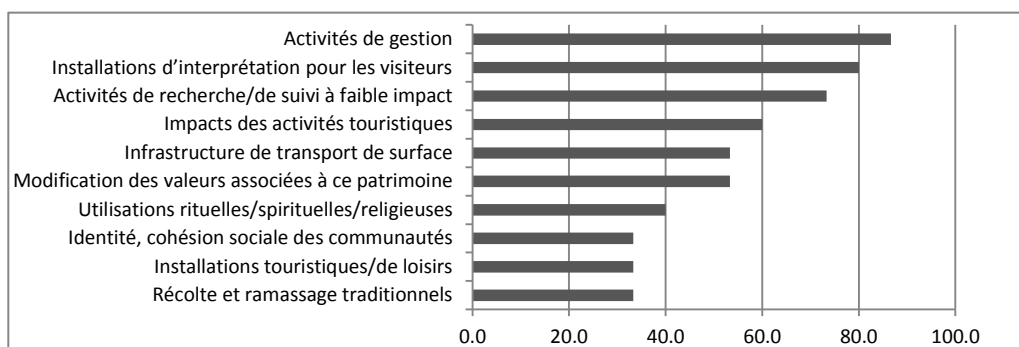
s'accompagnent d'érosion et d'ensablement, de la prolifération d'espèces nuisibles, d'aménagements locaux, d'infrastructures de transport et d'incendies. Les biens de la Nouvelle-Zélande, par exemple, sont affectés par l'introduction d'espèces nuisibles, notamment de daims, d'opossums, de rongeurs et de mustélidés, jugulée à des degrés divers par le poison, les pièges et la chasse. On sait également que les biens des États insulaires du Pacifique sont, de manière générale, particulièrement affectés par les plantes et les maladies qui y ont été introduits. Du fait que *Rennell Est* (Îles Salomon) est un des deux seuls biens du patrimoine naturel dans les États insulaires du Pacifique, il est difficile de généraliser la tendance des facteurs qui ont une incidence sur les biens naturels dans l'ensemble du Pacifique. Les biens affectés par l'exploitation des carrières se situent tous en Australie et Nouvelle-Zélande.



Les facteurs négatifs actuels affectant plus du tiers des biens naturels dans le Pacifique

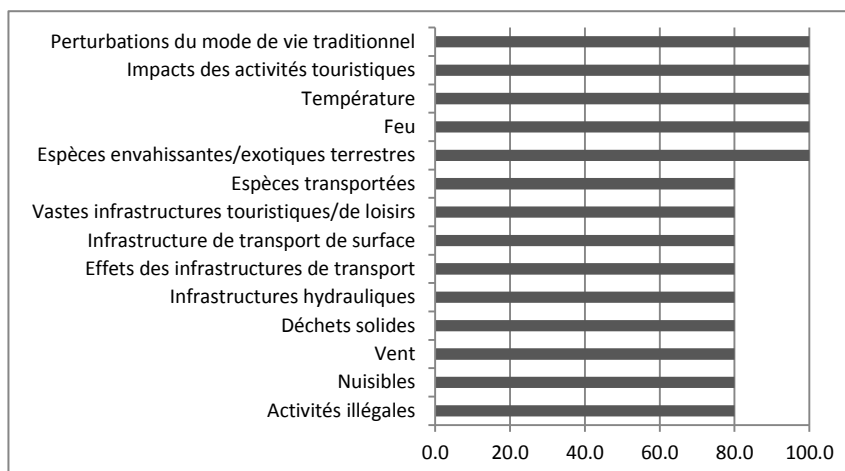
Les principaux facteurs positifs qui ont une incidence sur les biens naturels du Pacifique sont les mêmes que ceux qui ont été identifiés dans les autres sous-régions, comme les activités de gestion, l'interprétation, la recherche à faible impact et le tourisme. Les infrastructures de transports terrestres sont également identifiées comme positives par plus de la moitié des sites naturels de la sous-région.

Le développement routier pourrait être un résultat positif de la désignation du patrimoine mondial, en assurant un meilleur accès aux sites, lequel peut bénéficier à des communautés locales jusque-là mal équipées en



Les facteurs positifs actuels affectant plus du tiers des biens naturels dans le Pacifique

matière de transports. Bien qu'il ne soit pas identifié comme l'un des facteurs touchant plus d'un tiers des biens, il vaut la peine de relever que le passage de sources d'énergies non renouvelables (carburants fossiles) à des énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydraulique) et l'un des effets collatéraux positifs de la désignation au titre du patrimoine mondial, qui s'accompagne d'une meilleure compréhension des ressources naturelles et d'une meilleure prise de conscience de leur valeur.

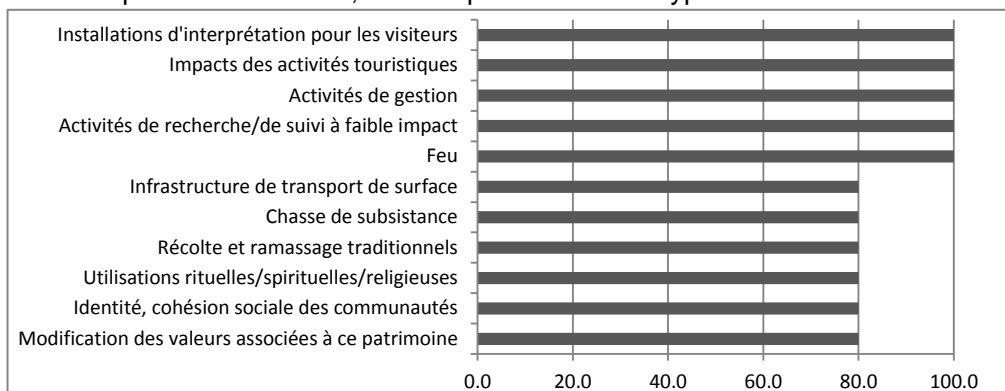


Les facteurs négatifs actuels affectant plus de la moitié des biens mixtes dans le Pacifique

Le Pacifique compte cinq biens mixtes – quatre en Australie et un en Nouvelle-Zélande. Pour ces cinq biens, il a été fait état d'une incidence négative permanente de la modification des modes de vie et des savoirs traditionnels, du tourisme, des tempêtes et des incendies. Le changement des modes de vie et des coutumes traditionnelles s'accélère à mesure que les biens acquièrent une plus grande notoriété et sont utilisés, entre autres, par les visiteurs. Durant le premier cycle de soumission de rapports, le *Parc*

national de Kakadu a désigné la perte du patrimoine culturel oral comme l'un des facteurs affectant également ce bien.

Pour ce qui est des incidences positives actuelles, comme pour les autres types de biens et les autres sous-régions, les équipements destinés à l'interprétation et à la visite, le tourisme, les activités de gestion et la recherche à faible impact sont identifiés comme positifs par tous les biens du patrimoine mondial, y compris par l'ensemble des cinq biens mixtes. Le feu est également présenté comme positif par tous les biens. Le feu de forêt est un élément naturel dans la vie de nombreuses plantes et de nombreuses communautés forestières, qu'il régule plus qu'il ne la supprime. Cette régulation suppose souvent aussi le recours délibéré au feu.



Les facteurs positifs actuels affectant plus de la moitié des biens mixtes dans le Pacifique

2.3.7 Autres affectant les biens en Asie et dans le Pacifique

Les États parties ont indiqué quelques autres facteurs affectant les biens et ne figurant pas dans le questionnaire. Ces facteurs sont essentiellement au nombre de trois - le manque de mesures appropriées contre les facteurs de risque, la disponibilité de matériel approprié pour la restauration et les facteurs et/ou la volonté politique(s).

Ces facteurs ont tous leur importance. Le fait que des facteurs négatifs soient identifiés ne signifie pas nécessairement que ces facteurs ne sont pas traités. Cependant, à défaut de mesures appropriées, ils pourraient compromettre gravement la valeur des biens. Le questionnaire actuel ne nous permet pas de voir si les facteurs négatifs identifiés sont traités ni, si c'est le cas, comment ils le sont ; or, s'il existe des cas où ces facteurs sont traités, il convient de partager l'information et l'expérience avec d'autres biens confrontés aux mêmes problèmes, afin de les aider à les traiter. Le fait de disposer d'un matériel adapté à la restauration est important pour conserver l'authenticité des biens. Les facteurs et/ou la volonté politique(s) sont fondamentaux pour mettre en œuvre les mesures nécessaires et pour progresser.

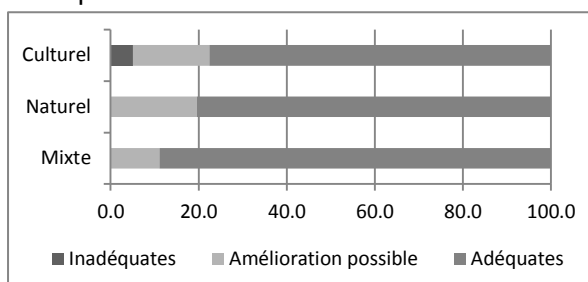
De nombreux biens indiquent que tous les facteurs identifiés dans le questionnaire doivent être traités dans le cadre de la gestion, par exemple par la création ou l'amélioration des systèmes et plans de gestion. Ce point sera examiné au chapitre suivant.

2.4 Protection, gestion et suivi du bien

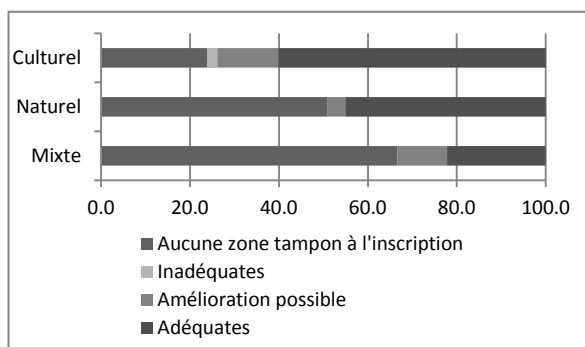
2.4.1 Limites et zones tampons

Sur 198 biens du patrimoine mondial dans la région, 136 (68,6%) possèdent des zones tampons. Trente-deux, dont 25 biens culturels, indiquent qu'ils ont besoin de telles zones, mais n'en possèdent pas. Trente biens, pour la plupart naturels ou mixtes, répondent qu'ils n'ont pas de zones tampons et n'en ont pas besoin. Ce point appelle cependant un examen plus approfondi (Section II, 4.1.1).

Pour ce qui est de savoir si les limites des biens sont adaptées au maintien de leur valeur universelle



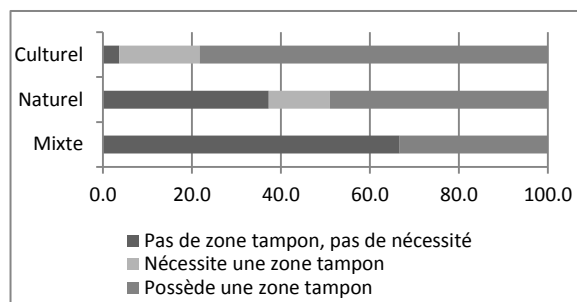
Graphique 4.1.2 - Les limites sont-elles adéquates pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?



Graphique 4.1.3 La ou les zones tampon sont-elles adéquates pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?

ant que leurs limites ne sont connues ni des autorités gestionnaires, ni de la communauté locale et une action de sensibilisation est donc recommandée (Section II, 4.1.4). Comme l'indique parfois l'état de conservation des biens, l'absence de limites clairement définies et de conscience de ces limites de la part de la population peut être l'une des causes de la destruction et de la dégradation de divers éléments des biens. Il est donc très important de traiter ce problème.

Pour les zones tampons, la situation en la matière correspond à celle qui apparaissait à propos de leur adéquation. Seule une moitié environ des biens (102) possèdent une zone tampon connue à la fois des autorités gestionnaires et de la communauté locale. Trente biens possèdent des zones tampons qui ne sont connues que des autorités gestionnaires, mais pas de la communauté locale, et deux autres biens possédant des zones tampons ne sont connus ni des autorités gestionnaires, ni de la communauté. Là aussi, une meilleure sensibilisation est nécessaire (Section II, 4.1.5).

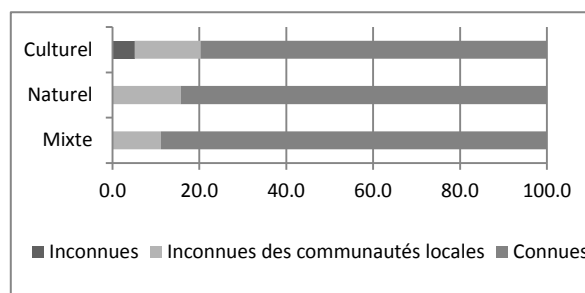


Graphique 4.1.1 Statut de zone tampon

exceptionnelle, 156 biens (78,8%) les considèrent adéquates, tandis que 35 biens (17,6% – 24 culturels, 10 naturels et un mixte) considèrent qu'elles peuvent être améliorées. Les sept biens restants, tous culturels, considèrent que leurs limites sont inadéquates (Section II, 4.1.2).

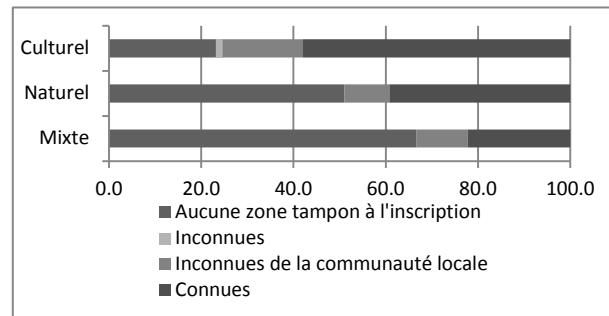
Telle qu'elle apparaît dans les rapports, la situation des zones tampons montre que leur capacité à protéger la valeur universelle exceptionnelle des biens peut être encore largement améliorée, et ce pour tous les types de biens. Là encore, les biens culturels sont présentés comme possédant des zones tampons plus adaptées que celles des biens naturels et mixtes. Un grand nombre de biens naturels et mixtes ne possèdent pas de zone tampon lors de leur inscription et la nécessité de ces zones, ainsi que leur adéquation, doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi (Section II, 4.1.3).

Pour 161 (81,3%) des biens du patrimoine mondial de la région, les limites étaient considérées comme connues des autorités gestionnaires et des communautés locales. Pour 30 biens (15,2%), les limites étaient considérées comme connues des autorités gestionnaires, mais pas de la communauté locale. Pour sept biens culturels



Graphique 4.1.4 Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues?

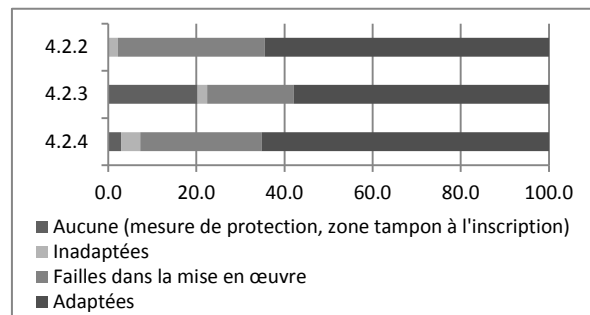
Les États parties sont conscients que des zones tampons spécifiques sont également nécessaires pour les biens du patrimoine mondial. Leurs commentaires révèlent qu'un certain nombre de biens possèdent des zones tampons au niveau national, même si elles n'ont pas été indiquées au Comité du patrimoine mondial et adoptées par celui-ci. Ainsi, une zone tampon pour le *Parc naturel du récif de Tubbataha* (Philippines) a été créée par une loi nationale adoptée en 2010, mais n'a jamais été portée à la connaissance du Comité. Il existe également des biens, dont bon nombre sont naturels, qui ne possèdent pas de zones tampons en tant que biens du patrimoine mondial, mais qui sont protégés par d'autres types de zones au niveau national. Ainsi, le *Parc national du Gunung Mulu* (Malaisie) est entouré de parcs nationaux (comme le Parc national du Gunung Buda et la réserve forestière de Labi à Brunei) et d'autres zones protégées qui jouent le rôle de zone tampon. Certains de ces biens entourés d'autres types de zones répondent que, de ce fait, une zone tampon n'est pas nécessaire. Dans un petit nombre de cas, en outre, sont envisagées des extensions des biens du patrimoine mondial qui exigeraient une nouvelle demande d'inscription de ces biens.



Graphique 4.1.5 - Les zones tampon du bien du patrimoine mondial sont-elles connues?

2.4.2 Mesures de protection

Pour ce qui est des classements de protection législatifs, réglementaires, contractuels, de planification, institutionnels ou traditionnels, de nombreuses mises à jour ont été apportées aux informations prérenseignées, ce qui laisse penser que le Centre du patrimoine mondial ne dispose pas d'informations à jour sur cette question. Cette situation indique que des changements se sont produits depuis l'inscription et n'ont pas été portés à la connaissance du Centre du patrimoine mondial. Elle laisse également penser que l'exercice de soumission de rapports périodiques est d'une valeur inestimable pour fournir des données précises et actualisées sur les biens. Deux biens sur cinq dans les États insulaires du Pacifique ont fourni des informations sur le droit et les pratiques coutumiers (*Rennell Est* (Îles Salomon) et le *Domaine du chef Roi Mata* (Vanuatu)).



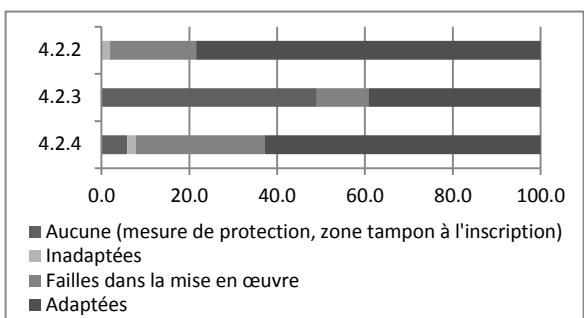
Biens culturels

Graphique 4.2.2 Limites du bien

4.2.3 Zones tampon

4.2.4 Partie entourant le bien et zones tampon

Quant à l'adéquation des cadres juridiques au maintien de la valeur universelle exceptionnelle, de l'intégrité et de l'authenticité des biens, 89 biens culturels sur 138 (64,5%) sont considérés comme disposant de cadres juridiques adéquats au sein de leurs limites, 80 (58%) au sein de la zone tampon et 90 (65,2%) dans la zone avoisinante. Trois biens culturels considèrent que leurs cadres juridiques sont inadéquats. Les cadres juridiques se révèlent moins adéquats dans les zones tampons que dans la zone entourant les biens du patrimoine mondial et leur zone tampon.



Biens naturels

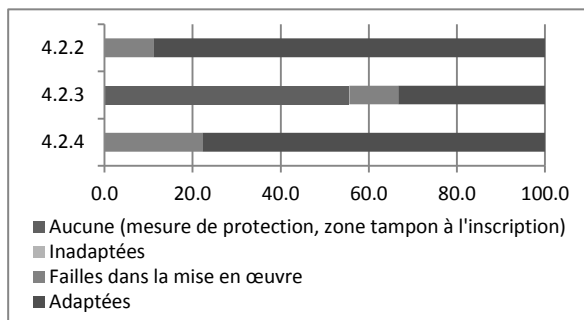
Graphique 4.2.2 Limites du bien

4.2.3 Zones tampon

4.2.4 Partie entourant le bien et zones tampon

Les classements de protection sont, d'après les rapports, plus adaptés dans les limites des biens du patrimoine naturel que pour celles des biens culturels.

Près de 80% des biens naturels (40 biens naturels sur 51) sont considérés comme possédant un cadre juridique adéquat. Parmi les zones tampons, près de 40% possèdent des cadres juridiques adéquats, alors que près de la moitié des biens naturels ne possèdent pas de zones tampons. Le classement de protection s'est révélé bien plus adapté dans la zone entourant les biens naturels et les zones tampons qu'au sein des zones tampons elles-mêmes. Cela tient probablement au fait qu'un certain nombre de

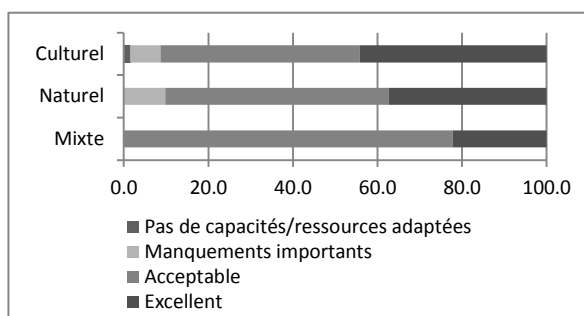


Biens mixtes

Graphique 4.2.2 Limites du bien

4.2.3 Zones tampon

4.2.4 Partie entourant le bien et zones tampon



Graphique 4.2.5 - Les mesures de protection (c-à-d la législation et/ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

biens naturels sont entourés par d'autres types de zones de protection, même s'ils ne possèdent pas de zones tampons au titre du patrimoine mondial proprement dit.

La situation des biens mixtes est semblable à celle des biens naturels. Près de 90 % des biens sont considérés comme possédant un cadre juridique adéquat au sein de leurs limites et près de 80 % dans les zones entourant les biens du patrimoine mondial et les zones tampons. Sur neuf biens mixtes, seuls trois possèdent un cadre juridique adéquat dans les zones tampons, tandis que cinq n'ont eux-mêmes pas de zone tampon (Section II, 4.2.2/3/4).

Au-delà de l'existence et du caractère adéquat du cadre juridique, l'application de ce cadre et sa conformité sont également importants pour qu'il soit efficace. Près de 90% des biens considèrent que les capacités et les ressources relatives à l'application du cadre juridique sont excellentes ou acceptables. On observe cependant des déficiences majeures pour 10 biens culturels et cinq biens naturels. Deux biens indiquent qu'ils ne disposent pas des capacités et des ressources nécessaires à l'application de la législation ou de la réglementation (*Fort et jardins de Shalimar* à Lahore (Pakistan) et *ancien site agricole de Kuk* (Papouasie-Nouvelle-Guinée)) (Section II, 4.2.5).

Les raisons des insuffisances de la mise en œuvre sont variables. Ainsi, pour le *minaret et les vestiges archéologiques de Djam* (Afghanistan), les cadres juridiques sont adéquats sur le site et dans sa zone tampon, mais il existe des insuffisances dans la mise en œuvre et des insuffisances majeures dans la capacité d'application, du fait de l'instabilité politique. Dans les États insulaires du Pacifique, le suivi et la surveillance de l'application de la législation représentent un problème majeur à cause de l'isolement des zones concernées. Les Îles Marshall indiquent qu'il existe des lois adéquates pour protéger le *site d'essais nucléaires de l'atoll de Bikini*, mais que la capacité à assurer un suivi constant du bien présente certaines déficiences du fait de son isolement et de sa taille, ainsi qu'à cause du manque de ressources. D'autres causes de déficiences dans la mise en œuvre tiennent notamment à la coordination des diverses législations. La *ville sacrée de Kandy* (Sri Lanka), par exemple, indique que les cadres juridiques sont suffisants pour protéger le bien et sa valeur, mais qu'il est nécessaire de les réunir sous l'égide d'une organisation unique afin d'améliorer l'application des cadres juridiques.

2.4.3 Système de gestion/Plan de gestion

Les informations fournies par les biens ainsi que les parties prérenseignées de cette question montrent qu'un système de gestion est plus ou moins en place pour la plupart des biens. Dans de nombreux cas, des plans de gestion existent et sont activement utilisés et mis à jour. Parfois, cependant, on constate une certaine confusion entre les plans de gestion et les plans directeurs, les directives et les lois et réglementations. Même lorsque les États parties et les gestionnaires des biens font état d'un plan de gestion, celui-ci ne renvoie pas nécessairement à un plan de gestion du bien du patrimoine mondial lui-même. Il concerne parfois une réserve plus grande, ou couvre seulement quelques composantes, et non l'ensemble du bien du patrimoine mondial. Par exemple, *Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande* (Nouvelle-Zélande) signale l'absence de tout plan de gestion englobant la totalité du bien, mais la cohérence et la coordination de la gestion sont assurées par un cadre de planification qui comporte une hiérarchie des plans ainsi qu'une structure de gestion et un processus d'approbation des plans. Les commentaires des États parties révèlent également des divergences dans leur compréhension de ce qu'est la gestion et de ce que devrait être un système de gestion. Certains ont fourni des informations sur leur législation au niveau national, tandis que d'autres se concentrent sur la gestion au quotidien. Certains biens disposent de plans de gestion propres aux biens du patrimoine mondial, mais très peu précisent en quoi ils présentent une valeur universelle exceptionnelle. Étant

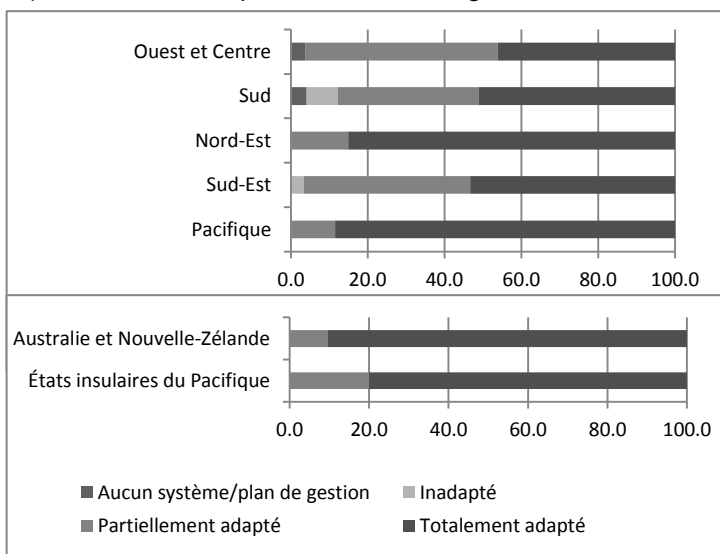
donné que tous les biens ont maintenant préparé une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, le lien entre cette valeur et les plans de gestion/les systèmes de gestion doit être clairement énoncé.

Normalement, le système de gestion comporte des ramifications aux niveaux de l'État, de la région et du bien. La manière dont elles sont coordonnées n'est toutefois pas toujours très claire. Des rapports indiquent que la gestion de certains biens s'effectue avec une forte implication des communautés locales, y compris les peuples autochtones et les propriétaires terriens.

De même, on ne sait pas toujours très bien comment ces systèmes de gestion/plans de gestion abordent les facteurs précédemment identifiés qui affectent les biens, parmi lesquels les événements écologiques et géologiques soudains (les catastrophes, par exemple), les conséquences du tourisme, les bâtiments et les aménagements de sites. Le *Parc national de la rivière souterraine de Puerto-Pincesa* (Philippines) mentionne cependant qu'une réponse a été apportée à l'impact potentiellement négatif du tourisme grâce aux objectifs de gestion touristique fixés dans le plan de gestion.

Concernant les documents de gestion, la somme des mises à jour suggère soit que beaucoup de changements ont eu lieu depuis l'inscription des biens, soit que les États parties n'ont pas fourni des renseignements précis et en nombre suffisant au départ. Le processus de soumission des rapports périodiques se révèle de nouveau très utile pour collecter des informations actualisées, détaillées et précises sur les biens. La quantité de mises à jour suggère aussi que des documents de gestion existaient déjà, même s'ils n'ont pas été soumis au Centre du patrimoine mondial, ou bien qu'ils ont été actualisés, ce qui pourrait laisser croire à leur utilisation. Dans tous les cas, les États parties sont encouragés à les soumettre au Centre du patrimoine mondial.

La coordination entre les différents échelons administratifs (par exemple national/fédéral, régional/provincial/étatique, local/municipal, etc.) est essentielle pour assurer une gestion efficace des biens du patrimoine mondial. Moins de la moitié des biens de la région (89 biens, soit 44,9%) considèrent que cette coordination est excellente, tandis que 106 biens (53,5%) déclarent qu'elle pourrait être améliorée. Trois biens ont répondu qu'il n'existait pas ou très peu de coordination dans leur cas (Section II, 4.3.3 de l'Annexe). L'importance de la coordination est reconnue par de nombreux États parties. *La vieille ville de Hoi An* (Viet Nam), par exemple, note que de nombreux services participent à la gestion du bien, influant ainsi sur l'efficacité de celle-ci, et qu'il convient d'améliorer la situation en coordonnant le travail des services compétents par le biais des autorités locales.

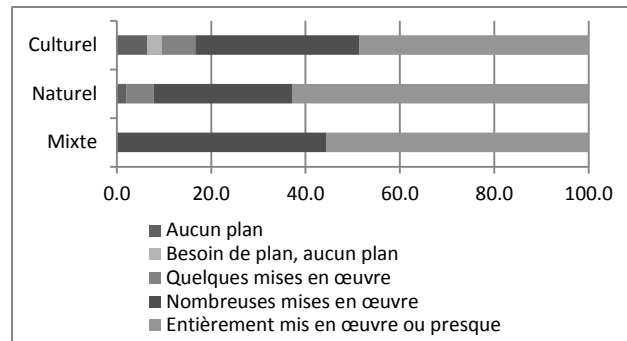


Graphique 4.3.4 Le système/plan de gestion est-il adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien?

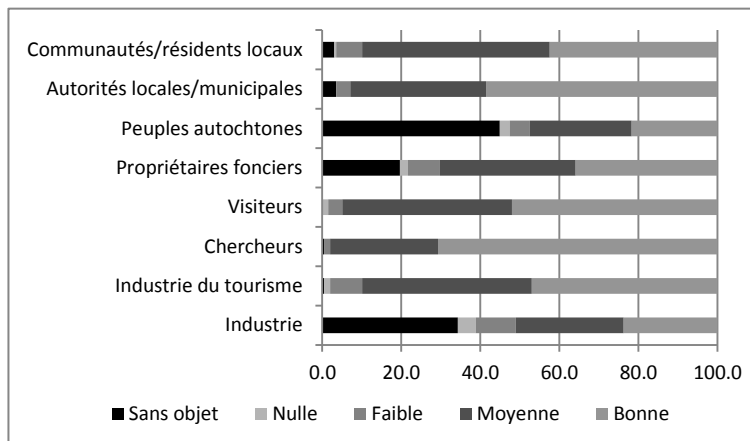
Il est aussi indispensable qu'un plan ou un système de gestion soit adéquat afin de maintenir la valeur universelle exceptionnelle d'un bien. À cet égard, 133 biens (67,2%) considèrent que leurs plans ou leurs systèmes de gestion sont parfaitement adaptés, tandis que 57 (28,8%) trouvent qu'ils ne le sont qu'en partie. Cinq biens disposent de systèmes de gestion inadaptés au maintien de leur valeur universelle exceptionnelle et trois ne possèdent aucun plan/système de gestion. La situation diffère selon les sous-régions : si près de 90 % des biens situés en Asie du Nord-Est et dans le Pacifique ont un plan/système de gestion tout à fait adéquat, les choses pourraient être améliorées dans d'autres parties de l'Asie (Section II, 4.3.4).

Les résultats concernant l'application des systèmes de gestion permettent de dresser un constat similaire. On dénombre 119 biens (60,1%) pour lesquels de tels systèmes sont pleinement mis en œuvre, et 75 (37,9%) pour lesquels ils ne le sont que partiellement. Un bien signale que le système de gestion n'est pas appliqué. Les différences entre les sous-régions sont également semblables à celles concernant l'adéquation des systèmes/plans de gestion. Dans le cas des États insulaires du Pacifique, cependant, les résultats montrent que même si les systèmes de gestion sont très adaptés, 80% d'entre eux ne sont que partiellement mis en œuvre. Il serait souhaitable d'identifier les difficultés dans ce domaine et de chercher à les résoudre (Section II, 4.3.5 de l'Annexe).

La plupart des biens (171 biens, soit 86,3%) mettent largement en œuvre des activités liées à un plan de travail ou d'action annuel, contre 13 (6,6%) qui n'en appliquent que quelques-unes. Seuls 14 biens déclarent ne pas avoir de plan de travail/d'action annuel, même si quatre d'entre eux en reconnaissent le besoin (Section II, 4.3.6). Parmi eux, les *Sanctuaires de faune de Thung Yai-Huai Kha Khaeng* (Thaïlande) font valoir que, malgré l'absence d'un plan annuel, des activités courantes sont spécifiées dans le plan budgétaire annuel.

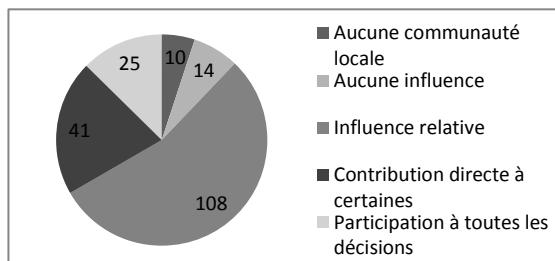


Graphique 4.3.6 Existe-t-il un plan de travail/plan d'action annuel et est-il mis en œuvre?



Graphique 4.3.7 Veuillez noter la coopération/relation entre les entités suivantes et les gestionnaires/coordonateurs/personnel du patrimoine mondial

Il semble que la coopération et la relation entre les gestionnaires des biens du patrimoine mondial et les secteurs associés soient d'un niveau allant dans la plupart des cas de correct à bon. D'un autre côté, de nombreux biens prétendent que les rapports sont impossibles avec les peuples autochtones, les industries et les propriétaires terriens. La coopération est médiocre, voire non existante, avec les industries (14,6%), les propriétaires terriens (10,1%), l'industrie du tourisme (9,6%) et les peuples autochtones (7,6%). En revanche, à en croire les Déclarations, la coopération entre chercheurs est excellente (Section II, 4.3.7).

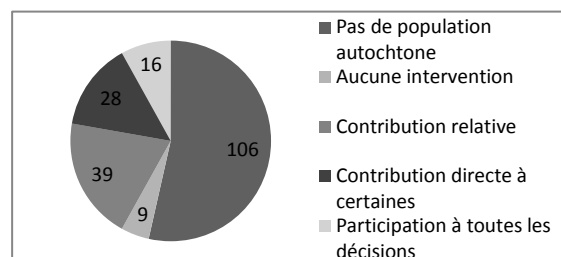


Graphique 4.3.8 Le cas échéant, les communautés locales implantées dans ou près du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon ont-elles une influence sur les décisions de gestion en faveur du maintien de la valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés sont l'un des cinq objectifs stratégiques de la Convention du patrimoine mondial – avec la Crédibilité, la Conservation, les Capacités et la Communication (les 5 C) – identifiés par le Comité du patrimoine mondial. Concernant la relation avec les communautés locales, 108 biens (54,5%) bénéficieraient d'une certaine participation de ces dernières aux décisions relatives à leur gestion et au maintien de leur valeur universelle exceptionnelle. Quelques biens, même s'ils ne sont pas nombreux, ont établi une coopération plus étroite avec les communautés locales; 41 biens (20,7%) les associent directement à certaines décisions liées à la gestion, tandis que 25 biens (12,6%) les font intervenir dans toutes les prises de décision

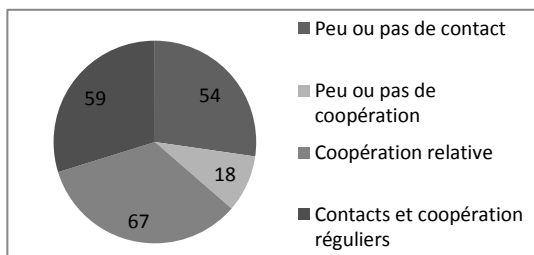
(Section II, 4.3.8).

En ce qui concerne les peuples autochtones, les résultats rapportés suggèrent que seuls 50% environ des biens du patrimoine mondial de la région sont habités ou régulièrement utilisés par ces populations. Sur ces 92 biens, seuls 16 (17,3%) associent les peuples autochtones à toutes les prises de décision et neuf (9,7%) ne les consultent pas du tout. Comme pour les communautés locales, il est nécessaire d'améliorer grandement l'implication des peuples autochtones – lorsqu'ils sont présents – dans les prises de décision visant à protéger la valeur universelle exceptionnelle d'un bien (Section II, 4.3.9). En matière de coopération avec



Graphique 4.3.9 Le cas échéant, les populations autochtones qui résident dans ou utilisent régulièrement le bien du patrimoine mondial et/ou la zone tampon interviennent-elles dans les décisions de gestion qui maintiennent la valeur universelle exceptionnelle?

les industries, par exemple la sylviculture, l'industrie minière ou l'agriculture, le constat se révèle plus mitigé. Un tiers des biens environ sont en contact régulier et coopèrent de façon significative avec elles, mais cette coopération est peu marquée, voire absente, pour 10% des biens. Ils sont un peu moins de 30% à n'avoir que peu ou pas de contact du tout (Section II, 4.3.10).



Graphique 4.3.10 Y a-t-il une coopération avec l'industrie (exploitation forestière, mines, agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et/ou de la zone qui entoure le bien du patrimoine mondial et la zone tampon?

De nombreux États parties reconnaissent qu'il est important d'impliquer divers acteurs dans la gestion des biens. Le *Parc national de Keoladeo* (Inde), par exemple, note que le principal inconvénient de ses précédents plans de gestion était l'absence de participation des populations locales à sa gestion. Afin de renforcer le rôle des communautés locales, des programmes d'écodéveloppement ont été initiés dans les villages des alentours, comme le suggérait le plan de gestion. La *Cité historique de Polonnaruwa* (Sri Lanka) mentionne le besoin de coordonner le travail des parties prenantes compétentes en les plaçant sous l'autorité d'une seule entité.

Depuis leur inscription ou leur dernier rapport périodique, certains biens ont connu des modifications importantes du point de vue de leur statut juridique et/ou de leurs mesures de protection contractuelles/traditionnelles et de leurs dispositifs de gestion. Par exemple, les Philippines notent que la législation en vigueur sur la conservation du patrimoine, y compris le *Heritage Homeowners Preservation Manual*, a été amendée dans la *Ville historique de Vigan*. Le manuel semble aider les résidents à comprendre le travail de conservation et de restauration effectué dans leurs maisons. La *Ville historique de Vigan* compte parmi les biens gérés en collaboration directe avec la communauté locale. Au Viet Nam, le comité de gestion du *Parc national de Phong Nha-Ke Bang* et les autorités locales ont appliqué un certain nombre de mesures de conservation entre 2003 et 2010, et un large éventail de documents juridiques sur la gestion du bien ont également été publiés, entraînant ainsi une amélioration de la gestion et de la protection de l'environnement écologique ainsi que des activités socioéconomiques menées sur le site.

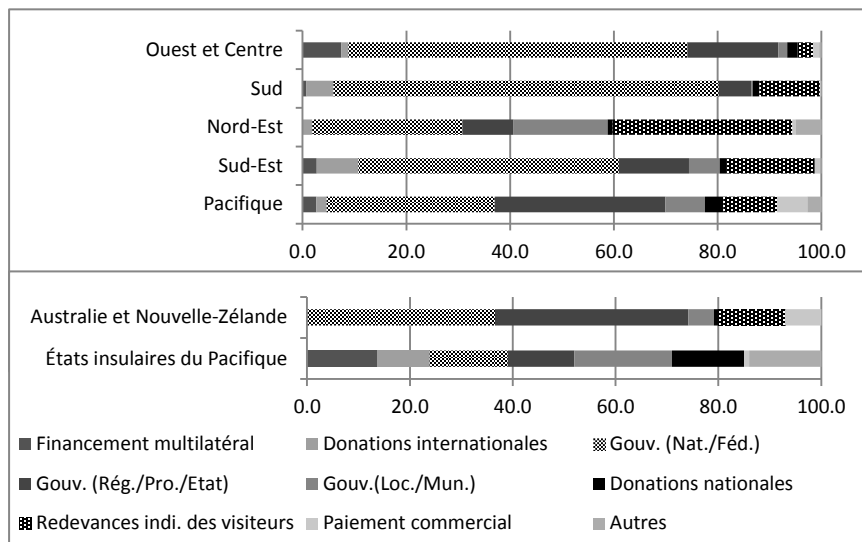
Dans le Pacifique, le *Domaine du chef Roi Mata* (Vanuatu) rapporte que des progrès significatifs ont été accomplis par le gouvernement pour acquérir le bail de l'île d'Artok. Cela traduit une tentative du gouvernement central de s'approprier des terres détenues à titre coutumier afin de mettre en œuvre des mesures de gestion pour la protection du patrimoine mondial.

Des exemples d'arrangements juridiques conclus entre les peuples autochtones et les gouvernements concernant les titres de propriété sur les terres et les ressources sont aussi fournis. En Australie, par exemple, la Cour fédérale a pris une décision par consentement en 2007 pour reconnaître les droits au titre aborigène et les intérêts des Githabul sur 1120 km² de terres, dont plusieurs réserves au sein des *Forêts humides Gwondana de l'Australie*. Cela a conduit à un accord entre le Gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud et les Githabul sur l'utilisation de la terre par les autochtones.

2.4.4 Ressources financières et humaines

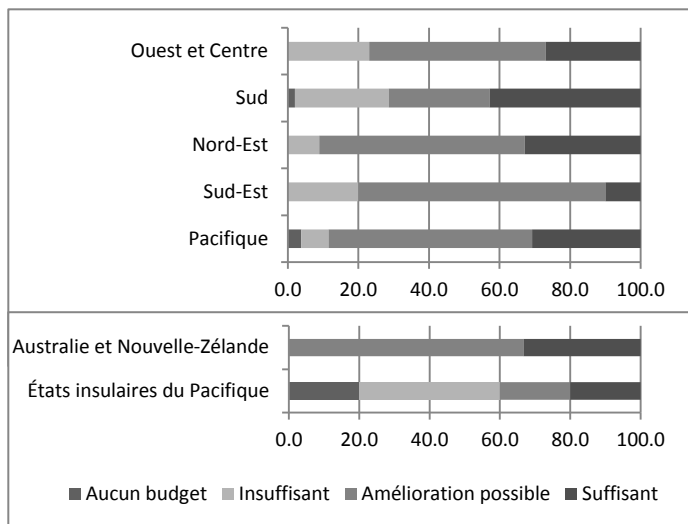
Les sources de financement pour la conservation sont en grande partie composées de fonds publics des gouvernements, nationaux ou fédéraux, dans l'ensemble des sous-régions (entre 28,9% et 74,3%). La situation est toutefois légèrement différente en Asie du Nord-Est, où les frais des visiteurs constituent la première source de financement (34,6%) et où le pourcentage de financement par des gouvernements locaux est également élevé (18,2%). L'analyse de cette information en lien avec le degré de sensibilisation au patrimoine mondial des divers publics (Section I, 11.2.2) fait apparaître une très large sensibilisation en Asie du Nord-Est. Il en ressort que, plus la sensibilisation du grand public est forte, plus le recours à ces sources pour le financement de la conservation de patrimoine est facilité. Les frais acquittés par les visiteurs sont identifiés comme étant l'une des principales sources de financement dans cette sous-région depuis le premier cycle de l'exercice des rapports périodiques. S'agissant de l'Asie du Nord-Est, il a en outre été recommandé à l'issue du premier cycle que les revenus tirés des activités touristiques soient employés à des fins de conservation et de gestion des biens. À cet égard, les résultats montrent que cette recommandation a été mise en œuvre avec succès. Dans les États insulaires du Pacifique, le financement provient en proportions égales de plusieurs sources, notamment d'un financement multilatéral, d'un financement gouvernemental (national,

régional et local) et de dons (internationaux et nationaux). Mais les frais des visiteurs et les contributions financières d'opérateurs commerciaux ne figurent pas parmi les sources actuelles de financement. Pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en revanche, les contributions financières des opérateurs commerciaux représentent une part importante du financement dans la région. Il existe de nombreuses possibilités d'accroître les ressources financières dans la plupart des sous-régions en faisant appel aux individus et au secteur privé (Section II, 4.4.1).



Graphique 4.4.1 Coûts de la conservation, basés sur la moyenne des cinq dernières années (Ne pas donner de valeurs monétaires mais le pourcentage relatif des sources de financement)

Conformément aux *Orientations*, la *Convention* prévoit une assistance internationale aux États parties pour la protection des biens du patrimoine mondial, culturel et naturel, situés sur leur territoire et inscrits, ou susceptibles d'être inscrits, sur la Liste du patrimoine mondial. Les États parties sont invités à fournir, dans un cadre prérempli prévu à cet effet, les informations relatives à l'assistance internationale qu'ils ont reçue. Les commentaires des États parties révèlent qu'une certaine confusion existe entre l'assistance internationale et d'autres types d'assistance, comme les fonds-en-dépôt. Il serait souhaitable de fournir aux États parties une information précise sur les types d'assistance qui existent et sur les mécanismes dont ils peuvent bénéficier au titre de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial.



Graphique 4.4.3 Le budget courant est-il suffisant pour assurer la qualité de gestion du bien du patrimoine mondial?

Dans toutes les sous-régions, il existe des biens du patrimoine mondial qui ne disposent pas d'un budget suffisant pour permettre une gestion efficace. En Asie du Sud, il est fait mention de 13 biens se trouvant dans ce cas et d'un bien ne disposant d'aucun budget. En Asie du Centre-Ouest, en Asie du Nord-Est et en Asie du Sud-Est, on recense respectivement six biens pour lesquels le budget disponible est insuffisant. Pour le Pacifique, on compte deux biens qui ne disposent pas d'un budget suffisant et un bien pour lequel il n'y a aucun budget. La situation est, semble-t-il, encore plus mauvaise dans les États insulaires du Pacifique (Section II, 4.4.3).

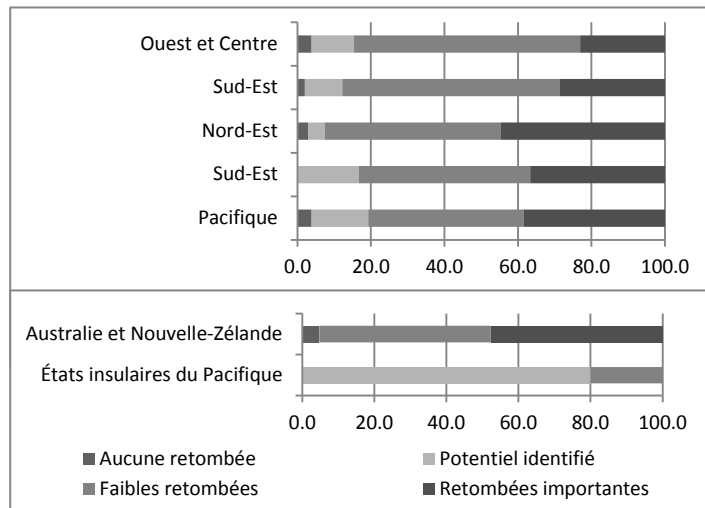
La majorité des sources actuelles de financement sont assurées. Toutefois, selon les rapports, entre 3% (Asie du Nord-Est) et

23,3% (Asie du Sud-Est) des biens ne bénéficient pas d'un financement assuré. Les États insulaires du Pacifique sont dans une situation critique, avec 60% des biens pour lesquels les sources de financement ne sont pas assurées (Section II, 4.4.4 de l'Annexe).

Un grand nombre de biens génèrent d'importants avantages économiques ou, du moins, certains avantages économiques pour les communautés locales. D'après les rapports, cinq biens ne fournissent pas d'avantages économiques, tandis que, pour 20 biens, un potentiel d'avantages économiques est reconnu et des plans sont faits pour les concrétiser. En revanche, pour les biens des États insulaires du Pacifique, il n'est pas attendu d'avantages économiques importants. L'existence d'un potentiel susceptible de générer des avantages économiques plus importants sous forme d'emplois ou de

revenus et de partager ces avantages avec les résidents locaux et les communautés locales est clairement identifiée (Section II, 4.4.5).

Concernant les ressources disponibles pour répondre aux besoins de la gestion, telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure, la situation est similaire dans toutes les catégories de biens. D'une manière générale, les ressources disponibles sont jugées suffisantes pour 75 à 90% des biens ; dans près de la moitié des cas, des carences limitent la gestion et, dans de très rares cas, les ressources nécessaires sont inexistantes. Pour environ un quart des biens, l'équipement disponible est insuffisant et, pour cinq biens culturels, il y a peu ou pas d'équipement malgré un besoin constaté (Section II, 4.4.6 de l'Annexe).



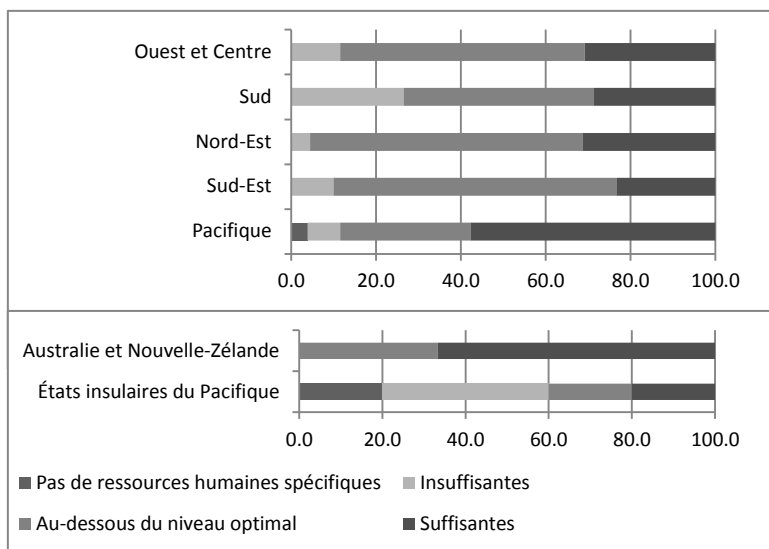
Graphique 4.4.5 Le bien du patrimoine mondial procure-t-il des retombées économiques au profit des communautés locales (revenu, emploi)?

Pour ce qui est de l'entretien des ressources, la situation n'est pas aussi satisfaisante que pour la disponibilité des ressources. Dans toutes les catégories de biens, il est signalé que les ressources sont peu ou ne sont pas entretenues. L'équipement, les installations et l'infrastructure sont peu ou ne sont pas entretenus dans six biens et font l'objet, d'un d'entretien ad hoc dans 19 biens, soit dans 12,6% des biens (Section II, 4.4.7 de l'Annexe).

De nombreux commentaires concernent les finances et l'infrastructure. Une grande partie d'entre eux évoquent la nécessité d'améliorer les finances et l'infrastructure. Pour le site de *Rennell Est* (Îles Salomon), il est fait mention de l'absence d'infrastructure et/ou de budget de fonctionnement, laquelle illustre notamment le fait que le gouvernement national n'apporte aucun soutien direct à la gestion du bien du patrimoine mondial. Quelques commentaires évoquent des exemples de plans qui sont mis en place dans certains biens pour assurer un financement. C'est le cas par exemple du *Centre historique de Macao* (Chine) où les revenus issus de l'industrie du tourisme, notamment les taxes perçues sur les maisons de jeu, sont réinvestis dans des programmes communautaires destinés à financer des travaux de conservation du patrimoine. Un budget annuel, ainsi qu'un programme de protection du patrimoine correspondant, ont été établis en vue de permettre l'affectation de ressources financières suffisantes à sa réalisation. En Nouvelle-Zélande, le département de la Conservation a mis en place une Unité des affaires commerciales chargée d'étudier différents moyens d'assurer un financement pour le site *Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande* en faisant appel à diverses sources, comme des parrainages ou des investissements d'entreprises, car ce site possède de nombreux attributs dignes d'intérêt pour l'industrie du tourisme qui pourraient constituer une source de revenus pour la gestion du bien.

Concernant les ressources humaines, la répartition générale des employés est similaire sur l'ensemble des biens, et la situation est satisfaisante : les personnes participant à la gestion des biens sont, à plus de 80 %, des permanents travaillant à plein temps et plus de 90 % d'entre elles sont rémunérées. Mais les bénévoles ne représentent que 4 à 6% environ des personnels. Il existe de nombreuses possibilités d'augmenter le pourcentage de bénévoles participant à la gestion de biens du patrimoine mondial. L'expérience montre que, moyennant un surcoût mineur, la capacité de gestion supplémentaire que peuvent apporter les bénévoles est tout à fait considérable (Section II, 4.4.9/10/11 de l'Annexe).

D'une façon générale, les ressources humaines disponibles pour répondre aux besoins de la gestion sont suffisantes dans moins de la moitié des biens. Pour la majorité des biens, les ressources humaines sont soit au-dessous du niveau optimal, soit inadaptées. Dans les commentaires relatifs à quelques biens, les causes des difficultés rencontrées pour assurer le maintien des ressources humaines et le transfert de connaissances et d'expertise sont évoquées. Il s'agit notamment de l'âge des personnels, des besoins de recrutement et de formation des jeunes générations (*Zone de nature sauvage de Tasmanie* (Australie)) ou du caractère saisonnier des activités (*Monuments bouddhiques de Sâncî, Ensemble monumental de Khajurâho* (Inde)). La mise à disposition du personnel nécessaire est un point qui requiert, partout, une grande attention et qui devrait constituer une priorité dans la

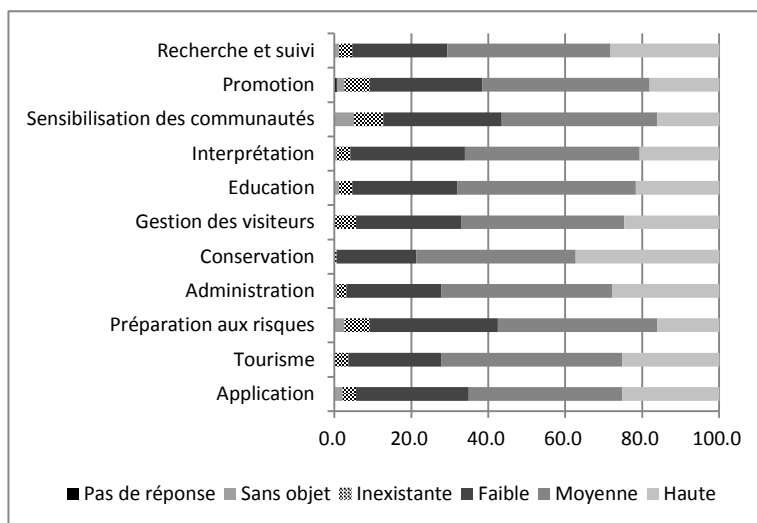


Graphique 4.4.12 Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial?

planification future des programmes du patrimoine mondial mis en œuvre dans la région. La situation est plus grave dans les États insulaires du Pacifique, et, sur le site de *Rennell Est* (Îles Salomon), un manque de personnel professionnel dans les disciplines nécessaires est signalé (Section II, 4.4.12).

Concernant la disponibilité de personnel professionnel pour répondre aux besoins de la gestion, le niveau d'expertise disponible dans diverses disciplines est qualifié de satisfaisant dans 37% des biens en moyenne. Dans 14,5% des biens en moyenne, les rapports font état d'une disponibilité de personnel professionnel nulle ou mauvaise. Sur l'ensemble des

disciplines énumérées dans le questionnaire, la disponibilité de collaborateurs professionnels est la meilleure dans les domaines de la Conservation et de l'Administration. La disponibilité de collaborateurs professionnels est moins bonne pour l'extension des services communautaires, l'éducation et la préparation aux risques (Section II, 4.4.13 de l'Annexe). Heureusement, dans l'ensemble des disciplines professionnelles et techniques que couvre le questionnaire, l'offre de soutien est bonne, ainsi qu'il ressort de la question suivante.



Graphique 4.4.14 La disponibilité des possibilités de formation en matière de gestion du bien du patrimoine mondial dans les disciplines suivantes

La disponibilité des formations dans la région est, d'une manière générale, qualifiée de favorable dans toutes les catégories de formation mentionnées. Il convient de remarquer que cette disponibilité est, semble-t-il, uniformément répartie sur l'ensemble de ces catégories. La disponibilité de formations dans ces disciplines est, en moyenne, bonne dans 16,2 à 37,4% des biens. Dans 21,2 à 39,9% des biens, il n'existe pas ou peu de possibilités de formation. L'extension des services communautaires et la préparation aux risques sont les deux disciplines où la disponibilité de formations est en général la plus faible, même si des différences existent d'une sous-région à l'autre (Section II, 4.4.14 Graphique par sous-région de l'Annexe).

Les résultats font apparaître un développement satisfaisant du savoir-faire local grâce à la gestion et aux programmes de conservation dans le périmètre des biens du patrimoine mondial : dans plus de 80 % des biens (174 biens), des plans de développement du savoir-faire local sont mis en œuvre soit partiellement, soit totalement, et des compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement. Aucun plan de développement du savoir-faire local n'est en place dans 14 biens (7,1%) et, dans 10 biens (5,1%), un plan est prévu, mais n'est pas mis en œuvre (Section II, 4.4.15 de l'Annexe).

Pour plusieurs biens, les commentaires indiquent que la formation des communautés locales et des personnes autochtones en vue de les impliquer dans la gestion des biens est problématique. Dans des biens, comme le site de *Rennell Est* (Îles Salomon), qui appartiennent à la population locale et sont gérés par ses membres selon les pratiques traditionnelles d'utilisation des ressources, un besoin important de personnel dûment formé et recruté pour répondre aux besoins de la gestion est reconnu. Pour la *Ville sacrée de Kandy* (Sri Lanka), il est également reconnu que le transfert de connaissances

limité vers les autorités locales et les gardiens traditionnels est limité. Le besoin d'une méthode efficace de transfert d'expertise à la communauté locale est identifié.

Des exemples de solutions instaurées pour faire face aux problèmes de ressources humaines et d'expertise sont cités pour plusieurs biens. Dans le *Parc national de Kakadu* (Australie), des programmes de formation et de développement économique sont mis en œuvre pour apporter un soutien aux personnes autochtones, employées ou non. Ce parc a, en outre, institué un programme d'emploi flexible, fondé sur des projets, qui prévoit différents parcours vers l'emploi, tels que apprentissages, formations, emplois contractuels et emplois permanents. Sur le site *Te Wahipounamu – zone sud-ouest de la Nouvelle-Zélande* (Nouvelle-Zélande), un département doté de personnel qualifié est chargé de travailler sur des programmes communautaires qui visent à impliquer les communautés locales, les écoles et les groupes d'intérêts pour promouvoir une meilleure compréhension et une mobilisation plus forte en faveur de la conservation et fournir des conseils et des ressources en vue d'aider ces groupes à obtenir des résultats en matière de conservation dans leurs domaines d'intérêt.

2.4.5 Études scientifiques et projets de recherche

On dispose en général de connaissances suffisantes (qu'elles proviennent d'études scientifiques ou de sources traditionnelles) pour soutenir la planification et la gestion des biens afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle. Selon les rapports, en effet, on jouit de connaissances suffisantes pour 79 biens (39,8%) et de connaissances suffisantes, mais avec des lacunes, pour 108 biens (54,5%). Seuls 11 biens font état de connaissances insuffisantes (Section II, 4.5.1 de l'Annexe).

On a également de bons résultats pour ce qui est de l'existence de programmes de recherche planifiés portant sur les besoins de la gestion. Il existe un programme de recherche générale et intégrée pour plus de la moitié des biens de la région, et, toujours selon les rapports, 65 autres biens font l'objet de programmes de recherche considérables, bien qu'ils ne soient pas dirigés spécifiquement vers la gestion. Il convient de noter qu'à la section relative à la coopération entre les responsables des biens et les différentes parties prenantes (Section II, 4.3.7), beaucoup ont répondu que parmi divers groupes, c'est avec les chercheurs que la coopération est la meilleure. Six biens ont cependant indiqué qu'il n'y avait pas de travaux de recherche (Section II, 4.5.2 de l'Annexe).

La recherche n'a d'utilité que lorsque ses résultats sont communiqués à différents publics. Les réponses qui ont été données à la question concernant la communication des résultats de la recherche indiquent que là où de telles recherches sont conduites, il y a un bon niveau de diffusion des résultats, notamment auprès des agences nationales et des participants locaux. Une bonne part des résultats sont également communiqués au plus large éventail possible de publics, y compris au niveau international. Seuls 10 biens ne font l'objet d'aucune diffusion à cet égard (Section II, 4.5.3 de l'Annexe); 136 biens ont diffusé des informations relatives à la publication d'articles les concernant depuis le dernier rapport périodique.

Cent-trente-huit biens ont fourni des informations concernant les études et la recherche scientifiques. Il conviendrait de documenter ces informations. Les commentaires formulés par 103 biens donnent une bonne idée des recherches en cours, tout en suggérant de nouveaux besoins dans ce domaine. Des suggestions ont également été faites quant à la nécessité de créer des centres de documentation et d'utiliser les informations disponibles à des fins éducatives et de promotion des sites.

2.4.6 Éducation, information et sensibilisation

Il est fait bon usage de l'emblème du patrimoine mondial sur les sites du patrimoine mondial. Dans 143 biens (72,2%), l'emblème est visible dans de nombreux emplacements, ou il est exposé dans de nombreux emplacements, mais sans être facilement visible (Section II, 4.6.1 de l'Annexe).

Le niveau de prise de conscience et de compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription des biens du patrimoine mondial varie considérablement d'un groupe à l'autre (communautés locales, autorités locales, groupes autochtones locaux, propriétaires fonciers, industrie touristique, commerces et industries locaux, etc.), ainsi que d'une sous-région à l'autre. La sous-région où la compréhension de ces groupes est la plus faible, ou bien inexistante, est celle des États insulaires du Pacifique (28,6%), où ce sont les visiteurs et l'industrie touristique qui ont la plus forte prise de conscience (20%). Viennent ensuite l'Asie du Sud-Est (18,5%) et l'Asie du Sud (17,5%). Les résultats sont différents en Asie du Nord-Est où 4,9% seulement sont considérés comme ayant une

compréhension faible ou aucune compréhension. Dans cette sous-région, selon les rapports, les autorités locales et l'industrie du tourisme ont un excellent niveau de compréhension (83,6% et 76,1%, respectivement). C'est généralement parmi les propriétaires fonciers locaux et les commerces et industries locaux que le niveau de compréhension est le plus faible (Section II, 4.6.2 de l'Annexe).

La plupart des biens du patrimoine mondial sont dotés d'un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié à leurs valeurs et à leur gestion, ayant démontré son efficacité ou répondant au moins partiellement aux besoins. Trente-sept biens affirment disposer de programmes de sensibilisation limités et ponctuels. Neuf biens ne sont dotés d'aucun programme, bien qu'on en ait constaté le besoin : six d'entre eux se trouvent en Asie du Sud (Section II, 4.6.3 de l'Annexe).

Le classement au patrimoine mondial a eu une certaine incidence sur les activités d'éducation, d'information ou de sensibilisation pour la plupart des biens. Les rapports indiquent que ce classement n'a eu aucune incidence pour trois biens seulement, tous situés en Asie du Sud (Section II, 4.6.4 de l'Annexe). Cependant, un examen de la manière dont les informations relatives à la valeur universelle exceptionnelle des biens sont présentées et interprétées montre qu'il est possible d'améliorer globalement cette situation; 40 biens seulement (20,2%) jouissent selon les rapports d'une présentation excellente, et pour 25 biens (12,6%), cette présentation est inexistante ou inappropriée. Pour les deux tiers environ des biens restants, il convient d'apporter des améliorations (Section II, 4.6.5 de l'Annexe).

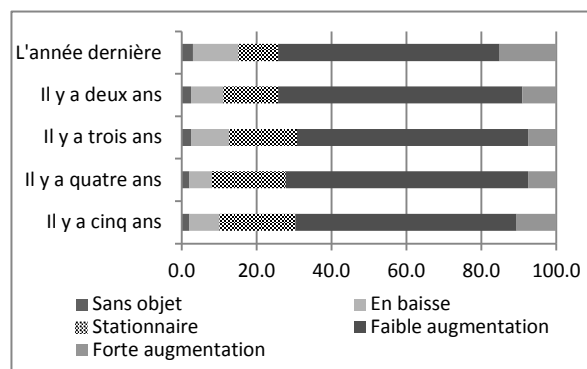
Le caractère plus ou moins adapté des installations destinées aux visiteurs et des services d'éducation et de sensibilisation situés dans les biens du patrimoine mondial (centres d'accueil des visiteurs, musées de site, guichets d'information et visites guidées, par exemple) varie selon le type de ces derniers. Les matériels d'information et les visites guidées semblent les mécanismes les plus couramment utilisés dans ce domaine, 80,8% et 74,7% des biens, respectivement, les considérant comme excellents ou adaptés. Les guichets d'information et les musées de site se révèlent par contre les moins adaptés, 31,8% et 25,3% des biens, respectivement, les considérant dans leurs réponses comme médiocres, ou indiquant qu'ils ne sont pas fournis actuellement, bien qu'ils soient nécessaires. Pour ce qui est musées de site, 12,6 % des biens déclarent ne pas en avoir besoin. S'agissant des différentes catégories de biens, les installations et services disponibles dans les biens culturels s'avèrent plus efficaces que ceux dont disposent les biens naturels ou mixtes. Cela provient sans doute de l'étendue spatiale plus limitée des biens culturels individuels et du caractère plus ciblé des programmes qu'ils proposent aux visiteurs. L'examen des rapports suggère aussi qu'il sera nécessaire, dans les biens culturels, d'améliorer les guichets d'information et les centres d'accueil des visiteurs, tandis que, dans les biens naturels, ce sont les musées de site qu'il convient d'améliorer (Section II, 4.6.6 de l'Annexe).

Quatre-vingt-treize biens ont formulé d'autres commentaires sur les questions d'éducation, d'information ou de sensibilisation. Parmi les activités prévues pour de nombreux biens figure une meilleure prise de conscience, grâce à des efforts de signalisation, de publication et d'éducation. Plusieurs biens ont ouvert des centres d'expositions.

2.4.7 Gestion des visiteurs

Comme indiqué parmi les facteurs affectant les biens, l'impact du tourisme et de l'afflux de visiteurs est une préoccupation pour la plupart des sous-régions. Le tourisme peut avoir des effets tant positifs que négatifs. Bien gérés, touristes et visiteurs peuvent contribuer à une meilleure gestion des biens, ainsi qu'à une meilleure compréhension de leurs valeurs par les visiteurs. Mal gérés, ils peuvent constituer une menace pour leur conservation.

Tous les rapports font état d'une tendance générale à la hausse significative du nombre annuel de visiteurs au cours de la période quinquennale considérée. Cette tendance croissante s'observe tout au long de la période et dans l'ensemble de la région. Au cours des cinq dernières années, plus de la moitié des biens de la région (de 117 à 129 biens, soit entre 59% et 65%) ont connu une légère augmentation du nombre annuel de visiteurs. Dans 15 à 30 biens (de 7,5% à 15%), les rapports font état d'une hausse majeure du nombre annuel de visiteurs, alors que ce

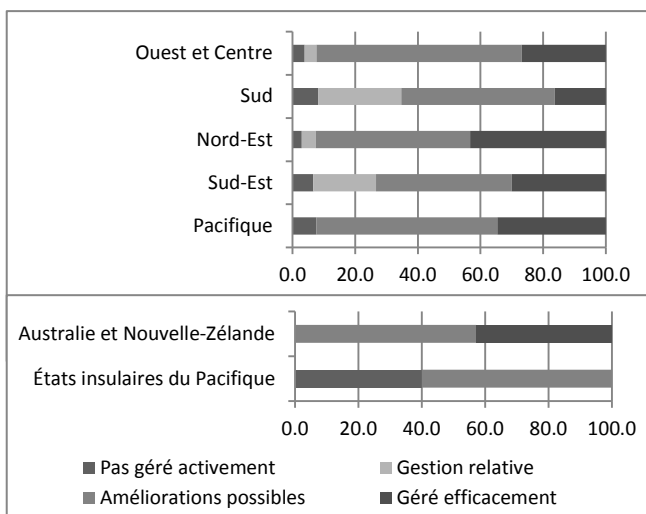


Graphique 4.7.1 La tendance du taux de fréquentation annuel sur les cinq dernières années

nombre reste stable dans 29 à 40 biens (de 14,6% à 20%). Dans 15 à 30 biens, ces résultats révèlent que l'inscription des biens au patrimoine mondial a entraîné une augmentation notable de l'intérêt du public et de l'usage du bien par les visiteurs. Comme indiqué à la Section I, 4.3, il s'agit d'une des conséquences les plus claires et les plus constantes du classement au patrimoine mondial (Section II, 4.7.1).

Ces statistiques concernant les visiteurs sont fournies essentiellement par les billets et les registres d'entrée, mais proviennent aussi d'enquêtes réalisées auprès des visiteurs et d'informations fournies par les organisateurs de voyages, les infrastructures hôtelières et les services de transport (Section II, 4.7.2 de l'Annexe).

Leur afflux allant croissant, la gestion des visiteurs devient une importante question pour la gestion des biens. En termes d'informations concernant les documents de gestion des visiteurs, 130 biens (65,7%) ont mis à jour les renseignements précédemment fournis au Centre du patrimoine mondial.

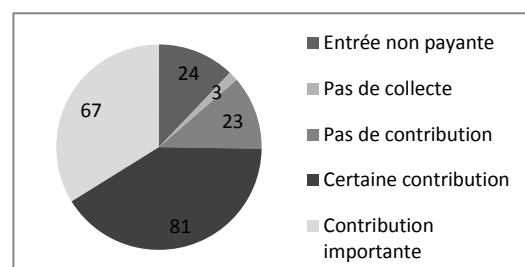


Graphique 4.7.4 Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.-à-d. un plan spécifique) qui assure que sa valeur universelle exceptionnelle est maintenue ?

(Section II, 4.7.4).

L'industrie touristique peut jouer un rôle important dans l'amélioration de l'expérience vécue par les visiteurs et le maintien des valeurs des biens du patrimoine mondial. Les réponses données à cette question concernant l'industrie du tourisme suggèrent qu'il existe d'immenses possibilités de développement des contacts entre les organisateurs de voyages commerciaux et les responsables des biens du patrimoine mondial. Cette coopération n'est considérée comme excellente que dans 41% des biens ; partout ailleurs, elle reste de portée limitée et il y a peu de contacts (Section II, 4.7.5 de l'Annexe).

Comme on l'a vu à la section consacrée aux ressources financières (Section II, 2.4.4), la perception de droits d'entrée peut être une bonne source de revenus pour la conservation et la gestion des biens. Les visiteurs doivent s'acquitter de droits d'entrée dans presque tous les biens du patrimoine mondial de la région, mais ces droits ne contribuent, à des degrés divers, à la gestion du bien que dans 148 d'entre eux (75%). Dans 27 biens (14%), il n'existe pas de droit d'entrée ou ceux-ci ne sont pas collectés. Ce résultat global suggère qu'il existe encore bien des possibilités de collecte des droits d'entrée aux biens du patrimoine mondial dans la région et d'affectation directe aux coûts de gestion des revenus ainsi générés (Section II, 4.7.6).

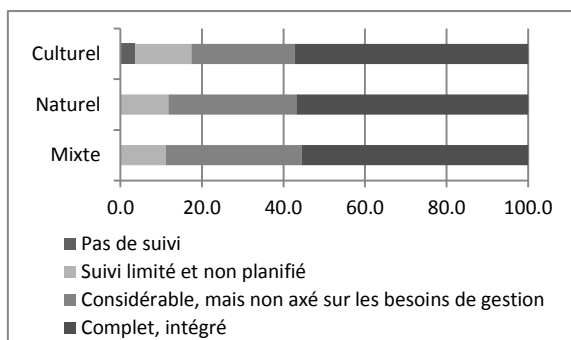


Graphique 4.7.6 Si l'entrée est payante (c.-à-d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Les commentaires fournis par 96 biens concernant l'usage par les visiteurs indiquent que de nombreux biens reconnaissent la nécessité d'améliorer la gestion des visiteurs. Certains biens fournissent de plus

amples informations sur la situation actuelle de la gestion des visiteurs. Ainsi, les Chemins de fer de montagne en Inde (Inde) ont entamé une collaboration avec le Ministère du tourisme pour promouvoir la valeur patrimoniale du bien auprès des visiteurs. Des plans à long et à court terme sont en cours de préparation pour améliorer le confort des visiteurs et assurer une meilleure compréhension du bien. Des voyages organisés et des services de charter ont été mis en place pour promouvoir ce bien. Le bien mixte de la Région des lacs Willandra (Australie) mentionne une hausse constante de l'usage par les visiteurs en dépit de l'éloignement et de la fragilité de ce paysage, qui limitent le nombre potentiel de visiteurs. La gestion touristique vise à améliorer l'expérience vécue par ceux qui parviennent jusqu'à ce parc national. L'Ancien site agricole de Kuk (Papouasie-Nouvelle-Guinée) indique que la valeur universelle exceptionnelle du bien n'est pas visible aux visiteurs, le site étant de petites dimensions et enfoui. Il n'existe pas actuellement d'installations pour accueillir les visiteurs sur le bien, mais un document stratégique concernant l'usage par les visiteurs et des installations d'accueil sont en passe d'être développés dans le cadre d'un processus de planification de la gestion. S'agissant de collecte des droits d'entrée, l'Ensemble du temple de la Mahabodhi à Bodhgaya (Inde) signale que le bien est un temple bouddhiste en activité et que les visiteurs ne sont généralement pas des touristes, mais des pèlerins. Bien que l'accès au bien soit gratuit, son entretien, sa conservation et sa gestion dépendent financièrement des dons des visiteurs.

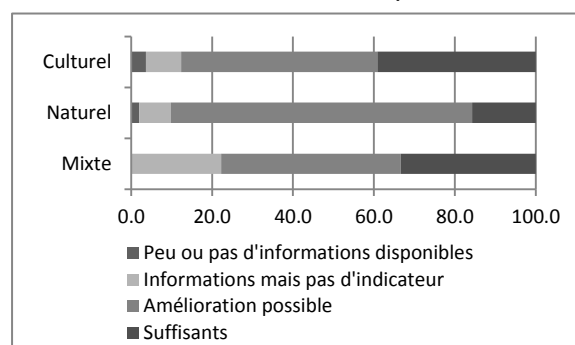
2.4.8 Suivi



Graphique 4.8.1 Le bien dispose-t-il d'un programme de suivi axé sur les besoins en matière de gestion et/ou une meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

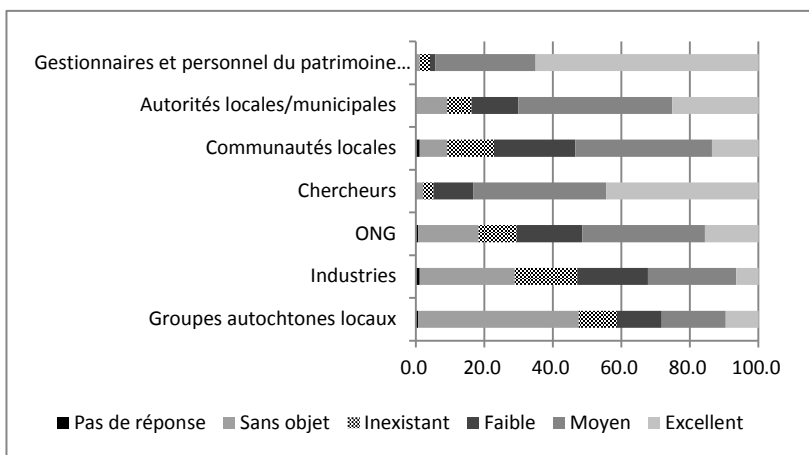
Le suivi est une condition indispensable dans l'établissement des rapports concernant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial prévu par la *Convention*. Dans 113 des 198 biens de la région, les rapports mentionnent l'existence d'un programme de suivi global, axé sur les besoins de la gestion, et dans 54 autres biens, ce suivi est considérable, mais il n'est pas nécessairement axé sur les besoins de la gestion. La situation est identique dans tous les types de biens, mais dans cinq biens culturels, il n'existe aucun suivi. Dans l'idéal, tous les biens devraient bénéficier d'un suivi global axé sur la gestion et couvrant tous les éléments ayant une valeur universelle exceptionnelle (Section II, 4.8.1).

Pour assurer un suivi efficace des biens, il convient de définir des indicateurs clés permettant de mesurer leur état de conservation, en s'appuyant sur les informations disponibles concernant les valeurs de ces biens; 167 biens (84,3%) disposent d'indicateurs clés, mais seuls 65 d'entre eux (38,9%) considèrent que les informations concernant les valeurs du bien sont suffisantes pour définir des indicateurs clés et assurer leur suivi afin de contrôler comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue, tandis que 102 biens (61,1%) estiment qu'il convient d'améliorer ces indicateurs; 70% des biens dotés d'indicateurs suffisants sont des biens culturels. Dans 18 biens, on n'a pas défini d'indicateurs clés bien qu'on dispose d'informations suffisantes, alors que dans six, il y a peu ou pas d'informations disponibles sur les valeurs du bien (Section II, 4.8.2).



Graphique 4.8.2 Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

Le plus souvent, ce sont les gestionnaires du patrimoine mondial qui assurent le suivi. Leur participation est excellente ou moyenne dans 187 biens (94,5%). Cependant, trois biens constatent une participation médiocre des gestionnaires du patrimoine mondial. Celle-ci est inexistante dans six biens et n'est pas applicable dans deux autres. Ces 11 biens représentent un total de 5,5% des biens de la région. Les autorités locales, les communautés locales et les ONG participent également au suivi dans une certaine mesure. La participation des groupes autochtones locaux n'est pas applicable dans 47% des biens, et leur participation est faible dans les 53 % des biens restants (Section II, 4.8.3).



Graphique 4.8.3 Le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Cent-trente-quatre biens (67,7%) ont reçu des recommandations de la part du Comité du patrimoine mondial; 33 d'entre eux (24,6%) ont répondu qu'ils les avaient mises en œuvre, alors qu'elles sont en cours d'application dans 93 autres biens (69,4%). Huit biens n'ont pas encore commencé cette mise en œuvre.

Soixante-dix-neuf biens ont fourni des commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial, et beaucoup font état des progrès réalisés.

Certains mentionnent l'effet positif de la mise en œuvre des recommandations sur les biens. D'autres soulignent l'importance, ainsi que la difficulté, d'associer les communautés locales au processus de mise en œuvre.

Concernant le suivi, 84 biens ont fourni des commentaires, dont beaucoup soulignent l'importance d'utiliser les résultats du suivi dans la gestion des biens. Certains remarquent qu'il est également important d'associer les communautés locales, les ONG et les industries. D'autres indiquent que le suivi devrait figurer dans le plan de gestion. Les biens naturels semblent pourvus d'indicateurs de suivi plus clairs, et certains en ont donné différents exemples. D'autres biens signalent toutefois la nécessité d'une formation supplémentaire, d'un renforcement des capacités et de financements adaptés.

2.5 Conclusions

Sur la base de l'évaluation des facteurs affectant les biens et des besoins en matière de gestion, il a été déterminé pour chaque bien des actions prioritaires spécifiques concernant, respectivement, chacun de ces deux aspects.

Pour ce qui est des facteurs affectant les biens, il n'est pas possible d'examiner séparément les actions prioritaires identifiées pour chacun des 76 facteurs, mais on peut distinguer deux grandes catégories de facteurs face auxquels des actions sont envisagées ou en cours, comme suit.

Facteurs autres qu'humains (par exemple conditions locales affectant l'état physique du bien, changement climatique et événements météorologiques de forte gravité)

Les réponses montrent que certains des facteurs qui ne sont pas directement liés aux activités humaines (comme l'eau, l'hygrométrie, la température, les nuisibles, les espèces invasives ou exogènes, le changement climatique) sont des sujets de préoccupation majeurs pour bon nombre de gestionnaires des biens. Le Comité du patrimoine mondial y prête une moindre attention qu'aux facteurs liés à l'homme, comme les constructions et le développement, mais certains d'entre eux représentent néanmoins une menace plus importante aux yeux des gestionnaires des biens. Les mesures pouvant être prises pour chacun d'eux doivent être déterminées au cas par cas, mais on cite de manière générale, entre autres actions, l'étude des impacts et de leur degré de gravité, la cartographie des zones affectées, les efforts soutenus de maintenance et de conservation, les opérations de nettoyage, le suivi, le renforcement des structures, l'amélioration des systèmes requis (tels que systèmes de drainage) et diverses mesures de contrôle. À noter que, pour certains biens, il est fait observer que ces mesures doivent être intégrées dans les systèmes ou plans de gestion pour en assurer l'application systématique. Il est également recommandé de partager les informations et les données d'expérience concernant les solutions possibles pour les biens faisant face à des menaces similaires.

Facteurs humains (par exemple constructions et développement, usages sociaux et culturels du patrimoine)

Le Comité du patrimoine mondial se penche souvent sur les facteurs humains, et les mesures citées pour les différents biens sont en grande partie conformes à celles qui sont recommandées par lui. Il ressort également des réponses que les impacts du tourisme, des activités illicites, des changements dans les modes de vie et les savoirs traditionnels et de l'infrastructure des transports se font sentir dans toute la région. Des mesures spécifiques doivent être identifiées en fonction de la nature de chaque facteur et de chaque bien, mais parmi les actions possibles sont cités l'adoption et/ou la stricte application des dispositions réglementaires (y compris la création de zones protégées et des restrictions apportées à l'accès aux biens), un meilleur suivi et l'organisation de patrouilles (ainsi que l'élaboration d'indicateurs clés et une meilleure coordination des mesures de suivi), l'évaluation des risques et/ou des impacts, la mise en place de systèmes ou plans de gestion et/ou leur amélioration, les campagnes de sensibilisation, et la participation des diverses parties prenantes, y compris les communautés locales, les entreprises, et l'industrie du tourisme. Il convient ici aussi de noter l'accent mis pour beaucoup de biens sur la nécessité de mettre en place des systèmes ou plans de gestion adéquats ou d'améliorer ceux qui existent déjà.

En ce qui concerne les besoins en matière de gestion, les questions qui apparaissent prioritaires dans toute la région sont les suivantes :

- plans ou systèmes de gestion (y compris gestion et suivi des visiteurs)
- participation des communautés (y compris les communautés locales, les populations autochtones, les propriétaires fonciers et les entreprises)
- zones tampons.

Plans ou systèmes de gestion

Il est jugé nécessaire d'améliorer les systèmes ou plans de gestion pour nombre de biens dans toute la région. Divers aspects sont abordés, de l'adoption de plans d'action ou leur amélioration à l'intégration dans le plan ou système de gestion de la gestion des visiteurs et d'indicateurs et de mécanismes de suivi, en passant par une meilleure coordination et des mesures visant à associer les parties prenantes à la gestion. Il importe de noter que, comme pour les facteurs affectant les biens qui sont cités dans les réponses au questionnaire, les États parties considèrent que l'amélioration de la gestion et du suivi des visiteurs devrait être envisagée dans le cadre de la gestion globale des biens. Il faut aussi rappeler que beaucoup d'États parties de la région mettent en avant les impacts, tant positifs que négatifs, du tourisme, qui font de la gestion des visiteurs l'une de leurs principales priorités. Nombre d'entre eux soulignent en outre la nécessité de renforcer le suivi et de mieux répondre aux besoins en matière de gestion, de manière à pouvoir mesurer et évaluer au fil du temps l'impact des facteurs, y compris celui des visiteurs, sur la valeur universelle exceptionnelle des biens. Il est recommandé de mener à bien l'élaboration de systèmes ou plans de gestion intégrant la gestion des visiteurs pour tous les biens du patrimoine mondial de la région, de les appliquer et de les améliorer. Le fait que les activités de gestion soient considérées dans toute la région comme l'un des principaux facteurs positifs montre également combien il importe de mettre en place des systèmes ou plans de gestion adéquats pour la totalité des biens.

Participation de la communauté

L'importance de la participation de la communauté et la nécessité d'améliorer les relations entre les gestionnaires des biens du patrimoine mondial et divers groupes au sein de la population sont citées parmi les grandes priorités pour bon nombre de biens en divers endroits des réponses au questionnaire. Il est jugé souhaitable que les groupes d'acteurs tels que les communautés locales, les populations autochtones, les propriétaires fonciers et les entreprises, y compris l'industrie du tourisme, participent à la gestion des biens, à son suivi, et au processus de prise de décisions. La nécessité d'associer davantage l'industrie du tourisme est également mentionnée par les États parties comme un moyen d'améliorer la gestion des visiteurs. Nombreux sont les États parties qui insistent, à cet effet, sur les campagnes de sensibilisation, la formation et un meilleur partage des avantages. Il convient de noter qu'un meilleur partage des retombées avec les communautés locales accroîtrait leur sentiment de propriété et de responsabilité à l'égard des biens du patrimoine mondial, ce qui les encouragerait à prendre une part accrue à la gestion de ce patrimoine.

Zones tampons

Mieux délimiter et comprendre les zones tampons et améliorer les mesures de protection dans ces périmètres sont des priorités également mentionnées. C'est un moyen important de réguler les activités à l'intérieur des zones tampons pour prévenir les impacts qui nuisent à la valeur universelle exceptionnelle des biens. À cet égard, l'inventaire rétrospectif offre une bonne occasion de préciser les limites des sites et les zones tampons, et d'en réexaminer l'adéquation. Ainsi, un assez grand nombre d'États parties soumettent des demandes de rectifications mineures des limites visant à ajouter ou modifier des zones tampons. À l'heure actuelle, cet inventaire ne concerne que les biens inscrits de 1978 à 1998. Il est toutefois recommandé de clarifier les limites et les zones tampons pour la totalité des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et d'en vérifier le caractère adéquat chaque fois que nécessaire. Les États parties citent aussi la nécessité de sensibiliser les habitants, les communautés et les propriétaires fonciers locaux afin de les informer de la raison d'être des zones tampons.

Authenticité, intégrité et valeur universelle exceptionnelle du bien

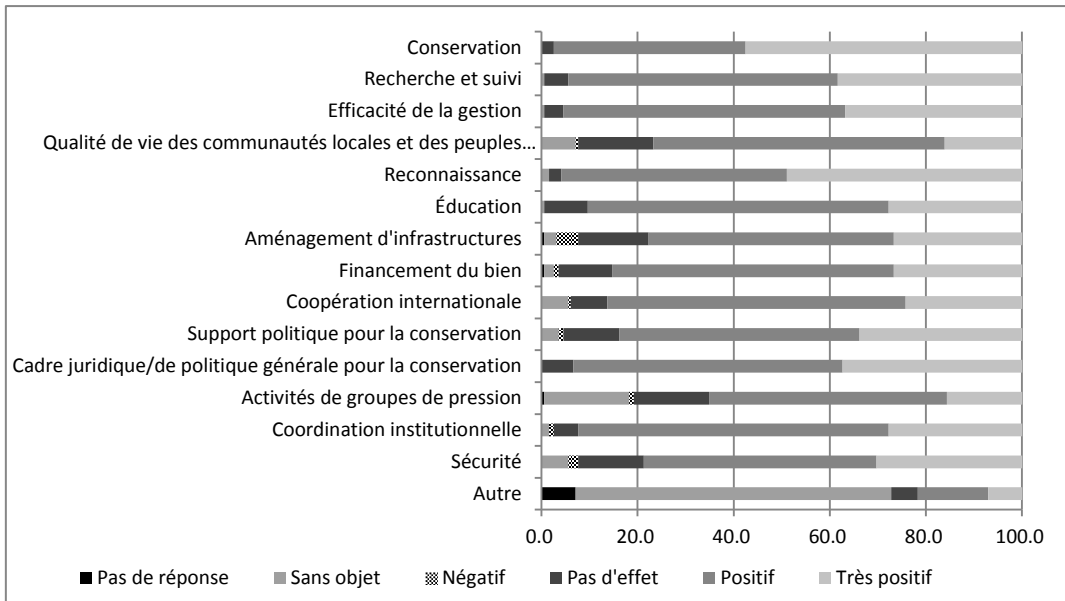
À l'issue de l'exercice, les États parties ont fait le point sur la valeur universelle exceptionnelle, l'authenticité et l'intégrité de chaque bien. De nombreux biens culturels et mixtes sont déclarés présenter un degré d'authenticité élevé, cette condition ayant été préservée pour 131 de ces 147 biens (89,1 %). C'est la preuve que les efforts de gestion de la valeur universelle exceptionnelle ont été largement couronnés de succès. Néanmoins, il est fait état d'une dégradation de l'authenticité de 14 biens, et celle de la Cité historique de Polonnaruwa (Sri Lanka) serait gravement compromise. Il conviendrait d'urgence d'en étudier les causes et de prendre des mesures correctives (Section II, 5.3.1 de l'Annexe).

Dans l'ensemble, 176 des 198 biens de la région (88 %) sont déclarés avoir conservé intacte leur intégrité. L'intégrité de 20 biens est menacée, voire gravement compromise dans le cas du *Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra* (Indonésie). De même que pour l'authenticité, les résultats sont de manière générale satisfaisants, mais il convient de prendre des mesures pour améliorer l'intégrité des 20 biens susmentionnés (Section II, 5.3.2 de l'Annexe).

Le degré de préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens de la région demeure également élevé. Cette valeur est déclarée préservée pour 168 biens (85 %), signe que, dans toute la région, les autorités chargées de la gestion des biens s'acquittent correctement de leur tâche en la matière, malgré les nombreuses difficultés et déficiences qui sont signalées sur le plan des capacités de gestion et des mesures de soutien. Néanmoins, une dégradation de la valeur universelle exceptionnelle est signalée pour 29 biens (19 biens culturels, neuf biens naturels et un bien mixte) et celle du *Patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra* (Indonésie), serait gravement compromise (Section II, 5.3.3 de l'Annexe). Pour 161 biens (81,3%), les autres valeurs sont déclarées essentiellement intactes. Ces autres valeurs sont dégradées pour deux biens culturels seulement, et partiellement dégradées pour les 17,7 % restants (Section II, 5.3.4 de l'Annexe). S'il est demandé de consentir des efforts accrus en faveur des biens dont la valeur universelle exceptionnelle est déclarée compromise, il convient de rappeler que la communauté internationale tout entière a la responsabilité de s'employer de concert à sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine de l'humanité.

Valeur globale du statut de patrimoine mondial

Dans toute la région, le statut de patrimoine mondial a un impact très significatif sur tout un éventail de projets, d'activités et de services. Tous facteurs confondus, le statut de patrimoine mondial a partout un impact très positif ou positif, à des niveaux généralement supérieurs à 80 %. Il n'est fait état d'impacts négatifs que dans un très petit nombre de cas, en grande partie liés au développement des infrastructures. De même, il est relativement rare que le statut de patrimoine mondial n'ait pas le moindre impact. Il ressort du tableau général que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a un très fort impact positif sur la conservation, la reconnaissance, l'efficacité sur le plan de la gestion, la recherche et le suivi, la coordination interinstitutionnelle, la coopération internationale et le cadre juridique et politique de protection du patrimoine culturel et naturel.



Graphique 6.1 Les impacts du statut de patrimoine mondial du bien dans les domaines suivants

3. RECOMMANDATIONS ET PLANS D'ACTION

Introduction

Les deux réunions régionales finales du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique ont été organisées à Apia (Samoa) du 5 au 9 septembre 2011 pour le Pacifique, et à Suwon (République de Corée) du 7 au 10 décembre 2011 pour l'Asie. Ces réunions ont rassemblé les points focaux de 42 États parties⁷, les représentants des organisations consultatives (ICOMOS, UICN et ICCROM), cinq mentors/spécialistes internationaux, 14 bureaux hors Siège de l'UNESCO de la région et le Centre UNESCO du patrimoine mondial.

La réunion de Suwon pour l'Asie avait pour objectifs l'examen conjoint des résultats préliminaires du rapport périodique compilé à partir des réponses fournies au questionnaire, et l'élaboration d'un Plan d'action régional pour l'Asie. En conséquence, les États parties d'Asie ont adopté lors de cette réunion le projet de Plan d'action de Suwon (disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/activités/682/>), qui recense les actions à entreprendre conjointement aux niveaux régional et sous-régional. Les participants sont également convenus que chaque État partie devrait élaborer, sur la base du Plan d'action de Suwon, un plan d'action national prenant en compte les grandes orientations régionales et sous-régionales et les préoccupations nationales. L'exercice de soumission de rapports périodiques a permis d'avoir une très bonne vue d'ensemble de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ainsi que de l'état de conservation des biens de la région, et aidé les États parties à déterminer et examiner les priorités régionales et nationales.

Lors de la réunion d'Apia pour le Pacifique, un Plan d'action – Pacifique 2010-2015 (disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/uploads/activités/documents/activité-682-2.pdf>) ayant déjà été élaboré, les participants ont réexaminé ce plan établi en 2009 à la lumière des résultats de l'exercice de soumission de rapports périodiques en lui apportant les ajustements requis pour qu'il reflète l'état le plus récent des informations et des besoins prioritaires. La soumission de rapports périodiques a donc été une très utile occasion de vérifier à mi-parcours le Plan d'action pour le Pacifique, et un point de référence pour l'évaluation des progrès et réalisations accomplis jusque-là, tout en faisant ressortir les activités qui restaient à entreprendre par la suite. Elle a également permis un réexamen des priorités régionales et nationales et une relecture et une révision des plans d'action nationaux. La participation à l'exercice de soumission de rapports périodiques a aussi amené les États insulaires du Pacifique à mieux prendre conscience de l'état de conservation de leur patrimoine et suscité chez eux un regain d'intérêt et une dynamique nouvelle et réorientée en faveur du patrimoine mondial. Certains de ces États, comme les Îles Cook, Nioué et Tonga, ont déjà entrepris un réexamen complet des plans d'action nationaux sur la base du Plan d'action – Pacifique 2010-2015, ou s'appêtent à le faire.

Plans d'action et actions prioritaires recommandées

Asie : Plan d'action de Suwon

Priorités de la région tout entière

Le Plan d'action de Suwon recense 21 enjeux régionaux qui intéressent une ou plusieurs sous-régions de l'Asie. Trois d'entre eux ont été retenus par l'ensemble des sous-régions comme des enjeux importants pour toute la région :

1. Élaboration ou révision et mise en œuvre de plans de gestion (y compris gestion des visiteurs)
2. Réduction des risques de catastrophes et préparation aux risques
3. Meilleure coopération régionale.

1. Élaboration ou révision et mise en œuvre de plans de gestion (y compris gestion des visiteurs)

Tous les États parties d'Asie ont reconnu à l'unanimité que l'élaboration ou la révision et la mise en œuvre de plans de gestion efficaces étaient d'une importance capitale pour cette région, compte tenu

⁷ Bien que le Brunéi Darussalam n'ait pas pris part au deuxième cycle de soumission de rapports périodiques, ses représentants ont participé en qualité d'observateurs à la réunion régionale du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Asie.

des résultats du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques. Les États parties se sont accordés sur le fait que, pour être efficaces, les plans de gestion devaient aussi traiter de la question de la gestion des visiteurs et des pressions exercées par le tourisme. Deux mesures ont été proposées pour faire face à cet enjeu dans toutes les sous-régions :

- Élaboration ou révision de plans de gestion adaptés à la valeur universelle exceptionnelle des biens et établissement de plans de mise en œuvre assortis d'échéances
- Approbation ou inscription dans une loi des plans de gestion par le gouvernement.

Les États parties d'Asie sont convenus de la nécessité de revoir les plans de gestion existants pour s'assurer qu'ils permettraient de sauvegarder la valeur universelle exceptionnelle des biens. Lorsqu'il n'existe pas de tels plans de gestion, il est recommandé d'en élaborer qui soient adaptés à la valeur universelle exceptionnelle des biens. Il a également été reconnu nécessaire d'élaborer des plans de mise en œuvre assortis d'échéances de manière à garantir la bonne application des plans de gestion.

Certains États parties ont fait observer que, dans certains cas, l'application des plans de gestion se heurtent à des difficultés parce que ces plans n'ont pas été approuvés ou inscrits dans une loi par le gouvernement. Il était donc suggéré qu'une fois le plan de gestion élaboré, le gouvernement l'approuve officiellement ou l'inscrive dans une loi de façon à en garantir l'application. Les modalités de telles mesures dépendraient du système interne de chaque État partie.

La Chine s'est déclarée prête à organiser un atelier sous-régional en vue de la mise en œuvre de ces deux actions.

2. Réduction des risques de catastrophes et préparation aux risques

Tous les États parties d'Asie sont convenus que la question de la réduction des risques de catastrophes et de la préparation aux risques comptait parmi les grandes priorités de la région, mais les actions identifiées dans ce domaine diffèrent selon la sous-région, comme suit :

- Diffusion du Manuel de référence de l'UNESCO « Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial » (Asie de l'Ouest et Asie centrale et Asie du Sud)
- Évaluation de la vulnérabilité des biens (Asie du Sud-Est et du Nord-Est)
- Établissement d'un plan de gestion des risques de catastrophes pour chaque bien (Asie du Sud).

Cette diversité des types d'action reflète les différences dans les capacités actuelles s'agissant de faire face aux catastrophes. Dans l'Asie de l'Ouest et Asie centrale et dans l'Asie du Sud, où les possibilités de formation en matière de préparation aux risques sont rares alors que les besoins sont grands, il a été jugé utile de diffuser le Manuel de référence de l'UNESCO intitulé « Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial ». En revanche, dans l'Asie du Sud-Est et du Nord-Est où les possibilités de formation sont déjà plus nombreuses et les besoins moins importants, il a été recommandé de procéder à des évaluations de la vulnérabilité des biens.

Le Gouvernement de l'Indonésie a proposé d'organiser un atelier sur la réduction des risques de catastrophes et la préparation aux risques.

3. Meilleure coopération régionale

Tous les États parties d'Asie ont reconnu que la coopération régionale laissait actuellement à désirer et demandait à être améliorée. Ils se sont néanmoins accordés pour dire que l'exercice de soumission de rapports périodiques leur avaient offert à tous une excellente occasion d'échanger leurs vues et de partager leur expérience. Les États parties ont également noté que la soumission de rapports périodiques avait permis la mise en place progressive d'un réseau de points focaux et de gestionnaires de sites, qu'il convenait de maintenir et d'actualiser en permanence.

Autres priorités intéressant la plupart des sous-régions

Outre les questions prioritaires communes à toutes les sous-régions, deux autres priorités intéressent la plupart sinon la totalité des sous-régions :

1. Participation de la communauté
2. Analyses des lacunes dans les listes indicatives et études thématiques régionales.

1. Participation de la communauté

À l'exception de l'Asie de l'Ouest et de l'Asie centrale, toutes les sous-régions ont jugé important d'assurer la participation des communautés locales à la gestion, à la prise de décision et à l'exploitation des retombées. Les communautés locales mobilisent les habitants, les populations autochtones, les propriétaires fonciers traditionnels et les entreprises. La plupart des États parties ont reconnu qu'il était extrêmement important que les communautés locales dépositaires des biens du patrimoine mondial aient le sentiment d'être propriétaires des biens et responsables de leur gestion. Le partage des avantages est tout aussi important car propre à encourager les communautés locales à participer plus activement à la gestion et à la prise de décisions. À cet égard, trois sous-régions ont proposé de mettre en place des mécanismes et des protocoles visant à associer les communautés locales au suivi, à la gestion et à l'exploitation des retombées.

2. Analyses des lacunes dans les listes indicatives et études thématiques régionales

Toutes les sous-régions à l'exception de l'Asie centrale ont relevé l'importance des analyses des lacunes dans les listes indicatives et des études thématiques régionales. Il a été recommandé en particulier d'identifier les lacunes et d'entreprendre des études thématiques au niveau régional. Il y a lieu de noter que plusieurs études thématiques ont été réalisées en Asie centrale, notamment sur les Routes de la soie et sur l'art rupestre dans cette région, et que des États parties ont déjà travaillé à l'élaboration de propositions d'inscription sur ces thèmes avec des États parties d'autres sous-régions.

Le renforcement des capacités est un autre objectif considéré comme prioritaire dans toute la région, chaque sous-région mettant l'accent sur les domaines où les besoins en la matière se font particulièrement sentir. Pour renforcer les capacités à l'échelle régionale, l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région de l'Asie et du Pacifique (WHITRAP), centre UNESCO de catégorie 2, pourrait jouer un rôle moteur dans l'élaboration d'une stratégie régionale de renforcement des capacités et de programmes connexes en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives et d'autres institutions régionales.

Outre les enjeux régionaux, chaque sous-région a ses propres priorités. L'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale donnent la priorité à la traduction de matériels tels que les textes de conventions internationales dans les langues locales, la mise à jour de la base de données de l'UNESCO sur les législations, le renforcement de l'expertise et la participation des points focaux pour les biens naturels à l'élaboration des dossiers de proposition d'inscription. Les priorités de l'Asie du Sud sont l'établissement de cadres juridiques, l'amélioration des capacités de faire appliquer les dispositions de la loi, la recherche d'un juste équilibre entre biens culturels et biens naturels et la formation à la planification et à la gestion budgétaires. Pour l'Asie du Sud-Est, sont prioritaires l'évaluation des divers impacts et la formation aux techniques d'évaluation (par ex. évaluation de la vulnérabilité, évaluation d'impact sur le patrimoine), ainsi que leur prise en compte dans le processus de planification et les campagnes de sensibilisations et l'inclusion d'activités génératrices de revenus dans les plans de gestion. Pour sa part, l'Asie du Nord-Est accorde la priorité à l'évaluation des retombées et des menaces liées au tourisme et leur prise en compte dans les plans de gestion, à l'établissement d'un système de suivi permanent et à son intégration dans le système administratif existant, à la formation en matière de planification et de gestion budgétaires, et à la coopération avec les entreprises et au partage de données d'expérience avec le secteur privé. On note d'importantes différences entre ces priorités, auxquelles il importe de répondre au niveau sous-régional.

Pacifique : Plan d'action – Pacifique 2010-2015

Le Plan Action – Pacifique 2010-2015 élaboré en 2009 comprend 11 grands axes d'action regroupant initialement 16 activités régionales et un grand nombre d'activités nationales. À la réunion d'Apia en 2011, quatre nouvelles activités lui ont été ajoutées tandis qu'une autre était supprimée, ce qui porte à 19 le nombre total d'activités régionales. Les principales actions envisagées sont les suivantes :

1. Dialogue entre les communautés et les agences et organisations
2. Sensibilisation des communautés locales
3. Assistance en vue d'assurer le succès des propositions d'inscription
4. Renforcement des capacités à tous les niveaux (y compris au sein des populations autochtones)
5. Développement de l'expertise nationale concernant le patrimoine

6. Partenariat (entre les communautés, les agences s'occupant du patrimoine, les organisations régionales, les établissements éducatifs et les ONG)
7. Aide aux communautés pour des initiatives liées au patrimoine en faveur du développement durable
8. Partage de l'information à travers des réseaux de communication
9. Soutien à l'élaboration et à l'application de politiques et de législations efficaces en faveur du patrimoine
10. Conclusion d'accords de financement durables pour la conservation du patrimoine
11. Poursuite du processus consultatif en cours.

Les actions intéressant les communautés suscitent un intérêt majeur dans le Pacifique. Depuis 2010, des progrès ont été accomplis et certaines activités lancées afin de réaliser ces objectifs. Il a par exemple été proposé de mettre en place une Plate-forme du patrimoine du Pacifique afin de développer et renforcer les réseaux de communication et de coordonner les opportunités de formation. Une étude exploratoire a identifié trois grandes fonctions que devrait remplir la Plate-forme : renforcement des capacités et partenariats, mise en réseau et gestion des connaissances, et financements pérennes. Ses conclusions ont été présentées à la réunion d'Apia, où le concept de Plate-forme du patrimoine du Pacifique a été approuvé.

Le Plan d'action révisé adopté à Apia prévoit de se concentrer davantage sur cinq grands facteurs et cinq grandes priorités en matière de formation mis en lumière lors de l'exercice de soumission de rapports périodiques. Ces facteurs et ces priorités sont les suivants :

Principaux facteurs sur lesquels concentrer les actions

- Espèces invasives ou exogènes
- Changement climatique et événements météorologiques de forte gravité
- Infrastructure des services
- Perte d'usages sociaux et culturels du patrimoine
- Infrastructure des transports.

Priorités en matière de formation

- Conservation
- Éducation
- Préparation aux risques
- Gestion des visiteurs
- Mobilisation des communautés.

Les États parties sont également convenus que les ateliers de renforcement des capacités en matière d'identification des impacts sur le patrimoine et de lutte contre ces impacts devraient être centrés non seulement sur le changement climatique mais aussi sur les grands facteurs mis en évidence dans les rapports périodiques.

S'agissant de la Plate-forme du patrimoine du Pacifique, il a été établi un Comité de gestion intérimaire ayant pour membres l'Australie, les Fidji, les Palaos, le Samoa (avec les Tonga comme suppléant) et les Îles Salomon, et comme établissement hôte l'Université du Pacifique Sud aux Fidji. Il a été également convenu que le Comité de gestion intérimaire serait chargé de rédiger le mandat de la Plate-forme, et de décider des étapes suivantes de sa mise en œuvre. Étant donné que la Plate-forme serait le principal mécanisme de renforcement des capacités de gestion du patrimoine pour les États insulaires du Pacifique, il est recommandé qu'il étudie de manière approfondie les principaux facteurs et priorités en matière de formation identifiés à la faveur de l'exercice de soumission de rapports périodiques.

Les perspectives d'avenir

À l'heure actuelle, l'Asie et le Pacifique se sont dotés de plans d'action distincts. Compte tenu de la diversité culturelle et géographique, ainsi que de l'échelle géographique de la région, il semble justifié que chaque région, voire chaque sous-région, adopte un plan d'action différent, qui réponde aux défis et aux besoins qui lui sont propres. Pour certaines questions, toutefois, des efforts conjoints à l'échelle de toute la région Asie-Pacifique pourraient apporter une plus grande valeur ajoutée. De tels mécanismes de coopération peuvent être envisagés pour des questions telles que la réduction des risques de catastrophes, les partenariats et la mise en réseau des points focaux et des gestionnaires

des biens en vue de l'échange d'informations et de données d'expérience. Les occasions ont manqué pour discuter de ce type de mécanisme dans la région, mais il est recommandé d'y réfléchir pour l'avenir.

Projet de décision : 36 COM 10A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-12/36.COM/10A,
2. Rappelant les décisions 34 COM 10C et 35 COM 10C.1 adoptées respectivement à ses 34^e (Brasilia, 2010) et 35^e (Paris, 2011) sessions,
3. Exprime sa sincère gratitude aux États parties d'Asie et du Pacifique pour les efforts qu'ils ont consacrés à la préparation et à la soumission de leurs rapports périodiques et remercie tout spécialement les points focaux et les gestionnaires de sites de leur participation et de leur engagement efficaces ;
4. Note avec satisfaction que l'ensemble des 41 États parties d'Asie et du Pacifique ont pris pleinement part à l'exercice de soumission de rapports périodiques et que les 41 questionnaires relatifs à la Section I et les 198 questionnaires relatifs à la Section II ont tous été soumis avec succès ;
5. Note de même avec satisfaction que les 166 projets de Déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle ont tous été soumis au Centre du patrimoine mondial ;
6. Remercie les autorités de l'Australie, de la Chine, de l'Inde, de la Polynésie française, de la République de Corée et du Samoa pour le soutien qu'elles ont apporté à l'organisation de réunions régionales et sous-régionales ;
7. Note également de l'utilisation fructueuse de l'outil électronique et de la documentation pertinente ainsi réunie dans la base de données du Centre du patrimoine mondial pour les activités futures de veille et de suivi ;
8. Accueille avec satisfaction le rapport de synthèse pour l'Asie et le Pacifique et souscrit au Plan d'action régional proposé par les points focaux à la réunion de Suwon pour l'Asie et au Plan d'action pour le Pacifique ajusté par les points focaux à la réunion d'Apia pour le Pacifique ;
9. Décide que les modifications importantes relatives aux limites et aux critères (reformulation de la proposition d'inscription) demandées par les États parties à la suite du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques ne seront pas comptées dans la limite de deux propositions d'inscription par État partie par an prescrite au paragraphe 61 des Orientations, tout en étant néanmoins comptées dans la limite globale de 45 propositions d'inscription complètes par an. Cette décision s'appliquera pour les échéances du 1^{er} février 2013 et du 1^{er} février 2014 concernant l'Asie et le Pacifique, après quoi les limites normales établies au paragraphe 61 recommenceront de s'appliquer ;
10. Encourage les États parties et l'ensemble des autres partenaires et parties prenantes du patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique à coopérer activement et à prendre les mesures nécessaires pour assurer de manière concertée et concrète le suivi de la mise en œuvre des Plans d'action ;
11. Encourage également le WHITRAP, centre de catégorie 2 de l'UNESCO, à prendre la tête de l'élaboration d'une stratégie régionale de renforcement des capacités et de programmes connexes ;
12. Note en outre que les propositions contenues dans les Plans d'action ont des conséquences considérables sur le plan des ressources et de la charge de travail pour les États parties, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, et encourage les États parties à contribuer à leur mise en œuvre par des financements extrabudgétaires ;
13. Accueille aussi les propositions faites par les Gouvernements de la Chine, de l'Indonésie et de la République islamique d'Iran d'organiser des ateliers sous-régionaux sur plusieurs questions identifiées dans le Plan d'action et les propositions faites par les Gouvernement de la République de Corée de contribuer financièrement à la mise en œuvre des Plans d'action et au suivi de l'exercice de soumission de rapports périodiques ;
14. Remercie également le Gouvernement du Japon de financer l'élaboration d'une publication sur les résultats de l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique, et

demande au Centre du patrimoine mondial de diffuser largement le Rapport périodique auprès de l'ensemble des parties prenantes de la région ;

15. Prie les États parties de continuer de travailler en étroite liaison avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives en vue de développer et appliquer plus avant, aux niveaux tant national que sous-régional, des programmes opérationnels fondés sur les Plans d'action régionaux, et demande également au Centre du patrimoine mondial de lui présenter un rapport d'étape à ce sujet à sa 37e session en 2013.

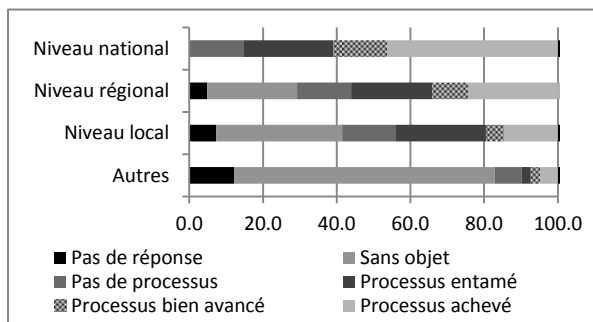
ANNEXE RESUME QUANTITATIF DES RESULTATS

Résultats de la Section I du Questionnaire

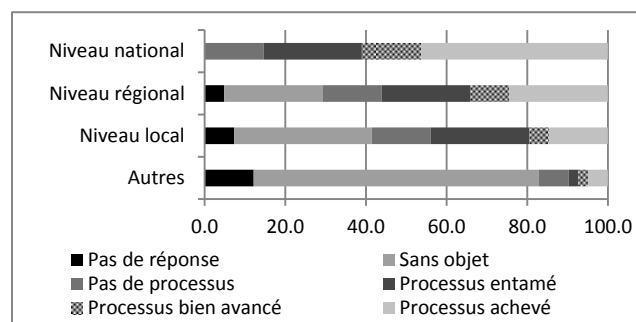
1.3 Entités ayant participé à la préparation de la présente section du Rapport périodique (par ordre d'importance)

| | Nombre de pays |
|---|----------------|
| Institutions gouvernementales | 39 |
| Commission nationale pour l'UNESCO | 28 |
| Gestionnaires/Coordonnateurs de sites du patrimoine mondial | 26 |
| UICN international | 14 |
| Experts extérieurs | 7 |
| UICN national/régional | 7 |
| Bailleurs de fonds | 5 |
| ICOMOS International | 4 |
| Organisations non gouvernementales | 3 |
| ICOMOS national/régional | 3 |
| ICCROM | 2 |
| Autres | 2 |

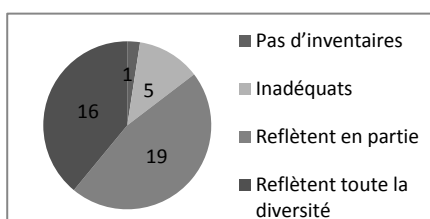
2.1 Si l'État partie a dressé des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?



2.2 Si l'État partie a dressé des inventaires/listes/registres de biens naturels, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?

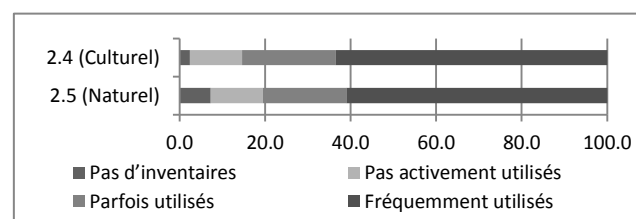


2.3 Les inventaires/listes/registres reflètent-ils bien la diversité du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?

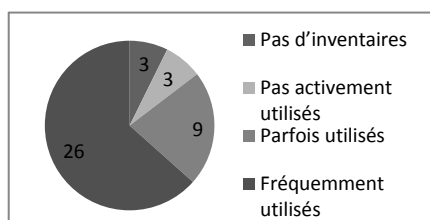


2.4 Utilise-t-on des inventaires/listes/registres pour protéger le patrimoine culturel identifié ?

2.5 Utilise-t-on des inventaires/listes/registres pour protéger le patrimoine naturel identifié ?

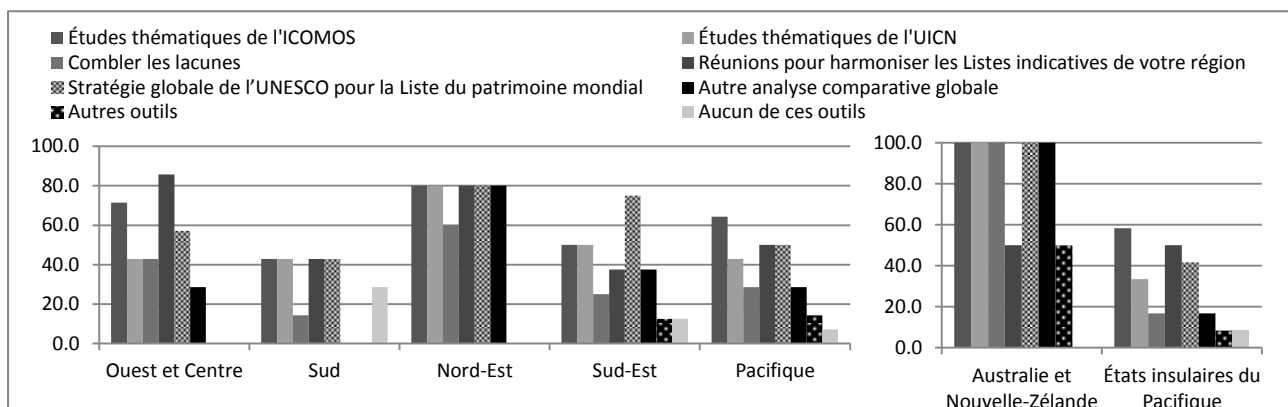


2.6 Utilise-t-on des inventaires/listes/registres pour l'identification de biens pour la Liste indicative ?

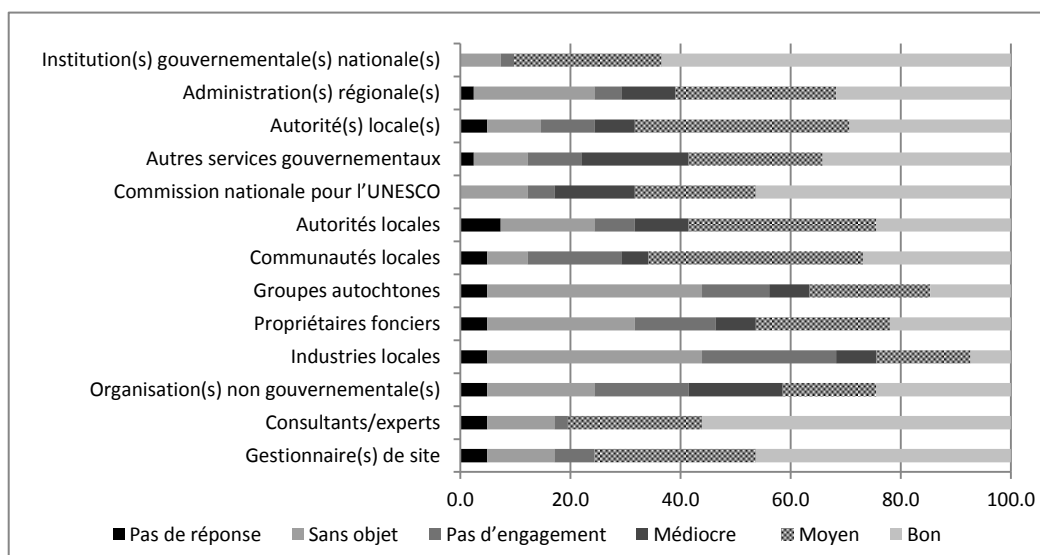


3.1 En référence à votre Liste indicative, veuillez indiquer dans la mesure du possible le calendrier potentiel des biens que vous prévoyez d'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial dans les six prochaines années. (Voir page 15)

3.2 Lors du processus de préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?



3.3 Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative



3.4 L'autorité ou les autorités indiquée(s) à la question 1.4 étai(en)t-elle(s) responsable(s) de l'approbation et de la soumission de la Liste

| | |
|-------|----|
| Oui | 33 |
| Non | 8 |
| Total | 41 |

3.6 Prévoyez-vous de mettre à jour votre Liste indicative dans les six prochaines années ?

| | |
|-------|----|
| Oui | 37 |
| Non | 4 |
| Total | 41 |

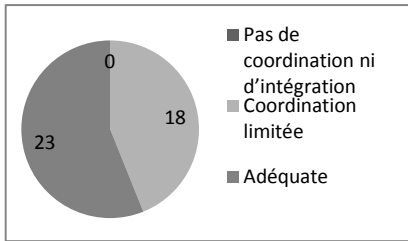
4.2 Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents (Voir page 17)

4.3 Veuillez évaluer les avantages perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial (Voir page 17)

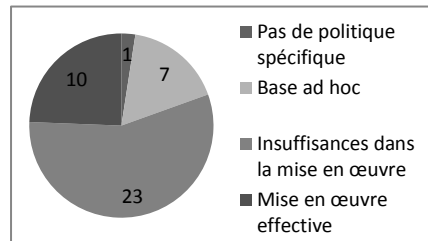
5.4 Le cadre juridique (c-à-d la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ? (Voir page 18)

5.5 Le cadre juridique (c-à-d la législation et/ou la réglementation) d'identification, conservation et protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie peut-il recevoir exécution ? (Voir page 18)

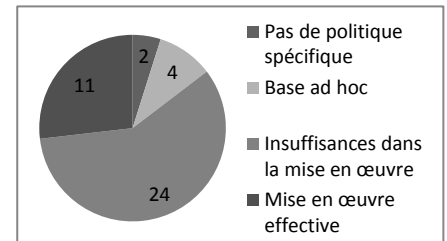
5.7 La mise en œuvre de ces conventions internationales est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?



5.8 Dans quelle mesure les politiques générales de l'État partie donnent-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie communautaire ?



5.9 Avec quelle efficacité les politiques générales de l'État partie intègrent-elles la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?

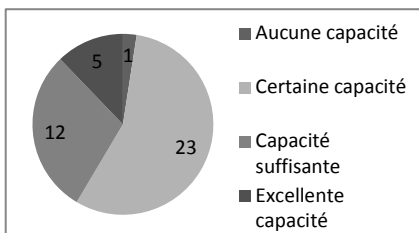


6.1 Dans quelle mesure les principales agences/institutions responsables du patrimoine culturel et naturel coopèrent-elles à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur de ce patrimoine ? (Voir page 19)

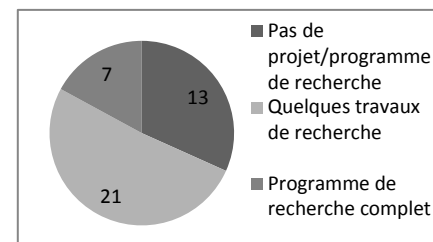
6.2 Dans quelle mesure les autres agences gouvernementales (ex. responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) coopèrent-elles à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine ? (Voir page 19)

6.3 Dans quelle mesure les divers échelons gouvernementaux coopèrent-ils à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ? (Voir page 19)

6.4 Les services fournis par les agences/institutions sont-ils satisfaisants pour assurer la conservation, la protection et la mise en valeur des biens du patrimoine



7.1 Y a-t-il un projet ou un programme de recherche spécifiquement conçu dans l'intérêt des biens du patrimoine mondial ?



8.1 Veuillez évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays (Voir page 20)

8.2 L'État partie a-t-il contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et des dons pour la protection du patrimoine mondial ?

| | |
|-------|----|
| Oui | 14 |
| Non | 27 |
| Total | 41 |

8.3 L'État partie dispose-t-il de politiques générales nationales permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel ?

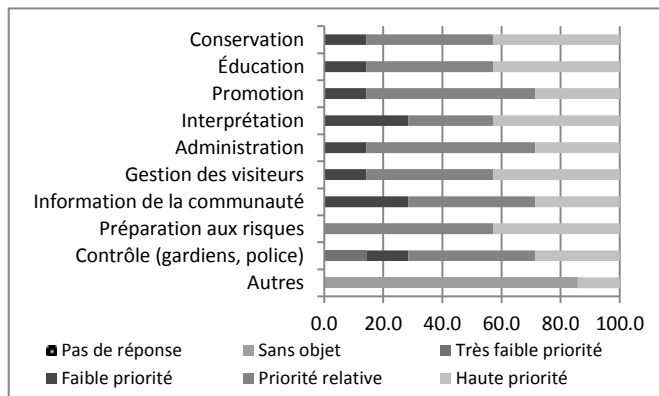
| | |
|-------|----|
| Oui | 26 |
| Non | 15 |
| Total | 41 |

8.4 Le budget actuel est-il suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national? (Voir page 21)

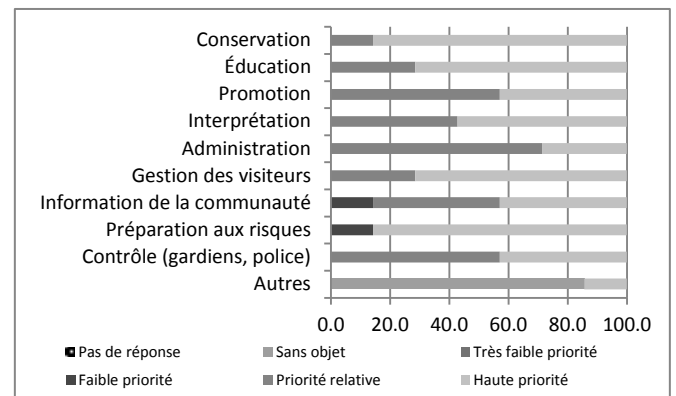
8.5 Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre efficacement en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national? (Voir page 21)

9.2 Veuillez évaluer les besoins en formation identifiés dans votre pays en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

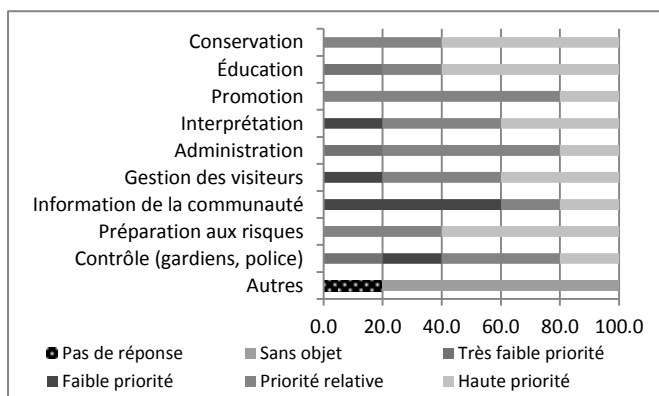
Ouest et Centre



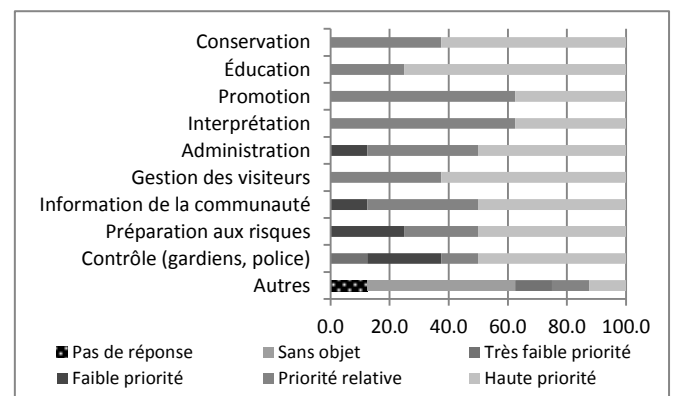
Sud



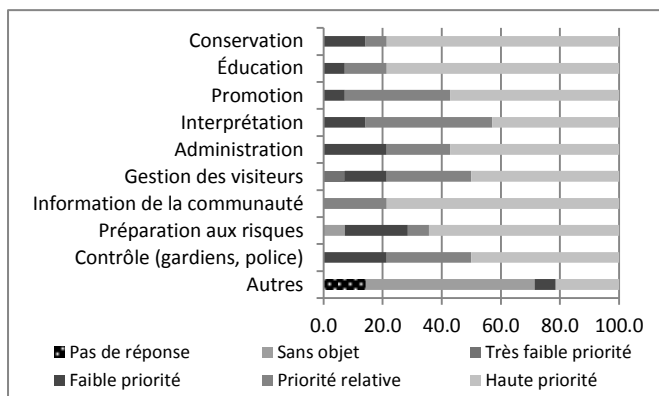
Nord-Est



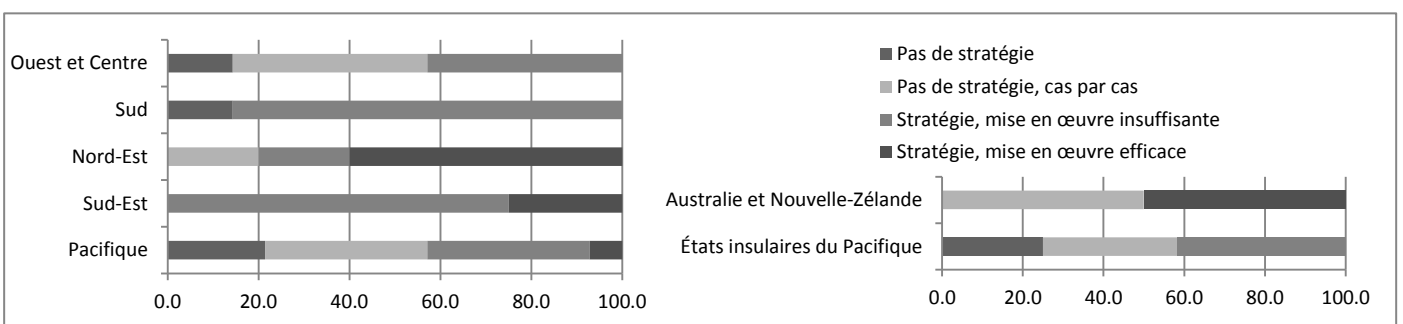
Sud-Est



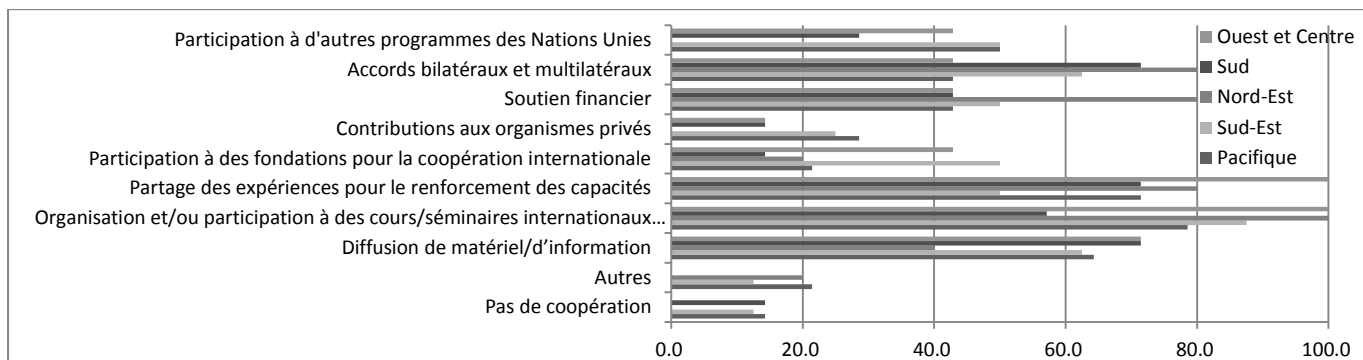
Pacifique



9.3 L'État partie dispose-t-il d'une stratégie nationale de formation/d'éducation pour renforcer le développement des capacités en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine ?



10.1 Si votre pays a coopéré avec d'autres États parties à l'identification, la protection, la conservation et la préservation du patrimoine mondial situé sur leur territoire depuis le dernier rapport périodique, veuillez indiquer le type de coopération qui décrit le mieux vos activités.

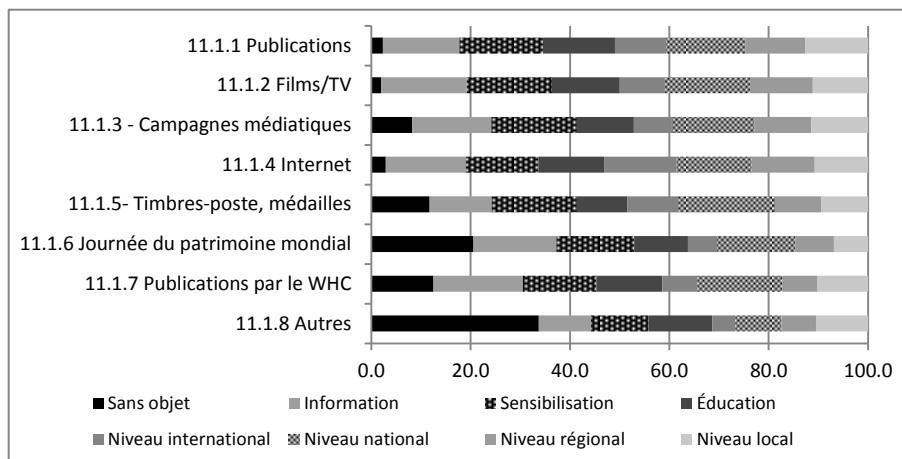


10.2 Avez-vous des biens du patrimoine mondial qui ont été jumelés avec d'autres au niveau national ou international ?

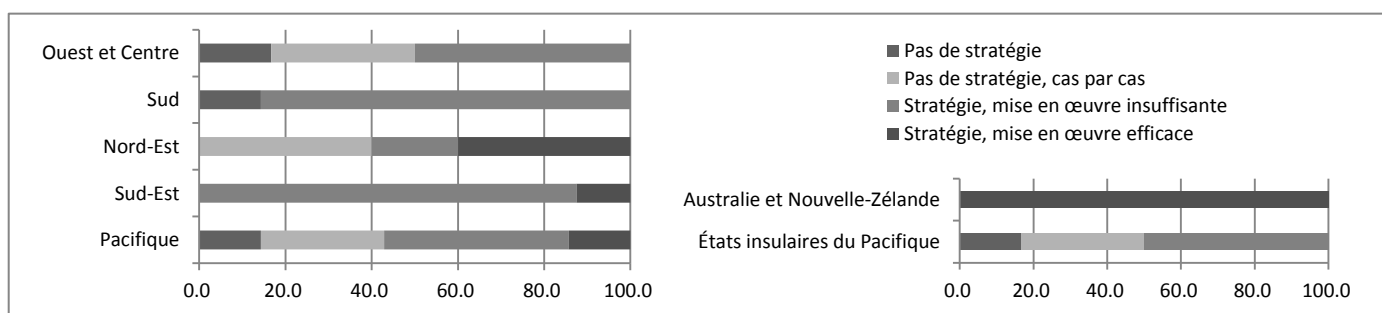
| | |
|-------|----|
| Oui | 10 |
| Non | 31 |
| Total | 41 |

'Oui': Australie, Chine, Îles Cook, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Nioué, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka

11.1 Médias utilisés pour la promotion des sites du patrimoine mondial

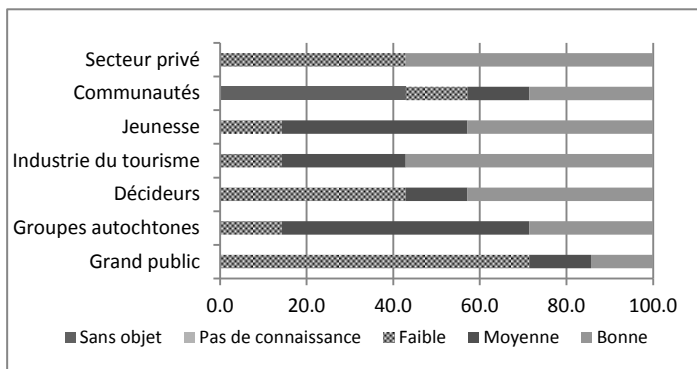


11.2.1 Does the State Party have a strategy to raise awareness among different stakeholders about conservation, protection and presentation of World Heritage?

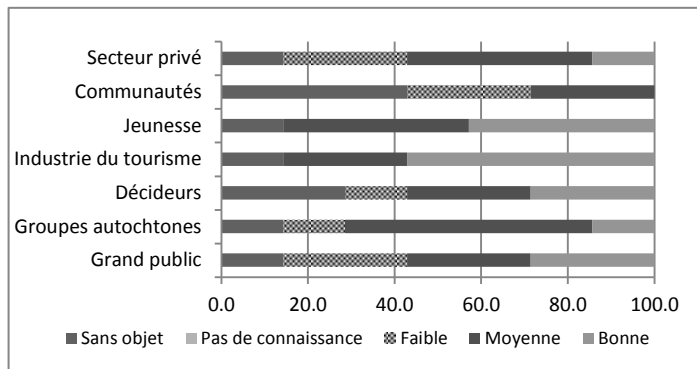


11.2.2 Veuillez évaluer le degré de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les milieux suivants

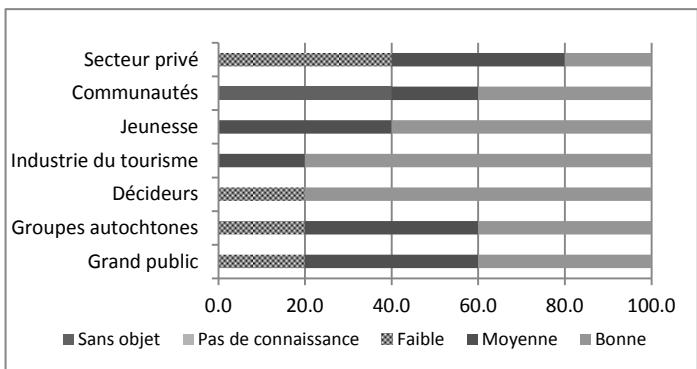
Ouest et Centre



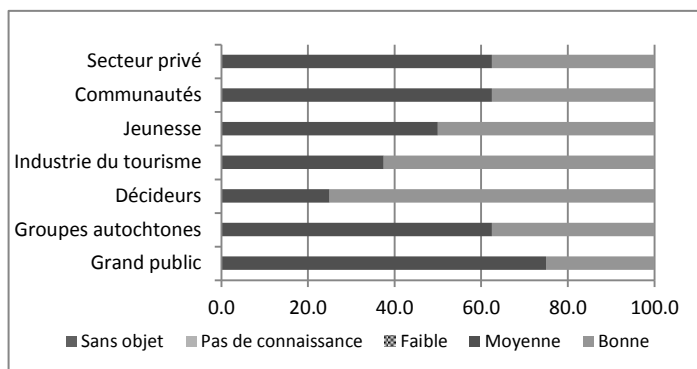
Sud



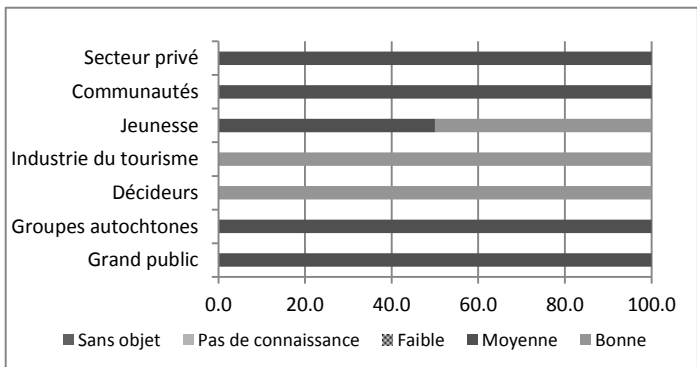
Nord-Est



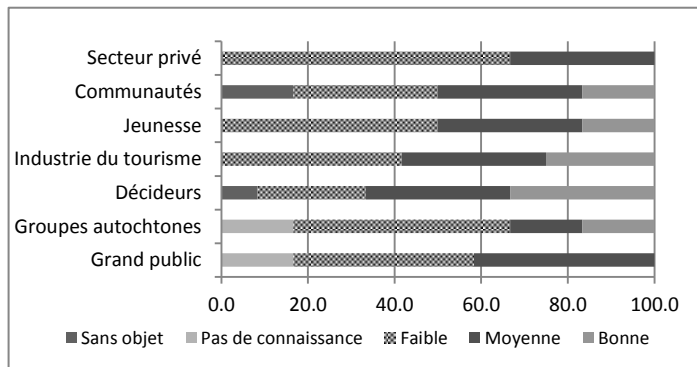
Sud-Est



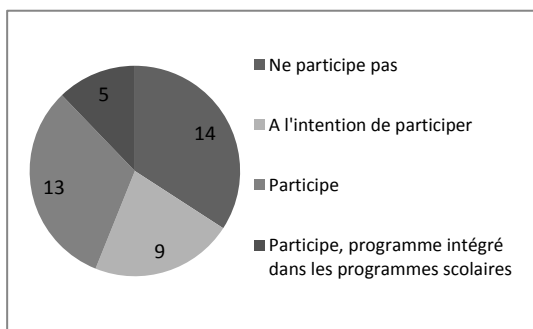
Australie et Nouvelle Zélande



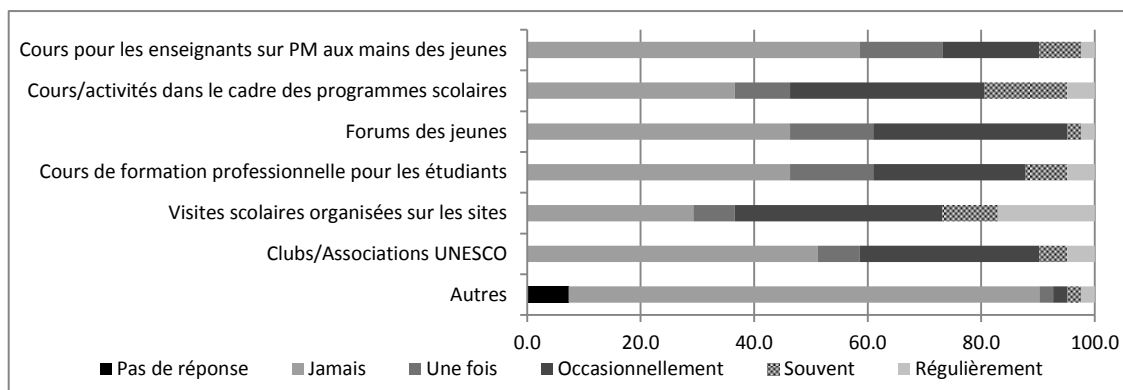
Etats insulaires du Pacifique



11.2.3 L'État partie participe-t-il au programme spécial de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes »



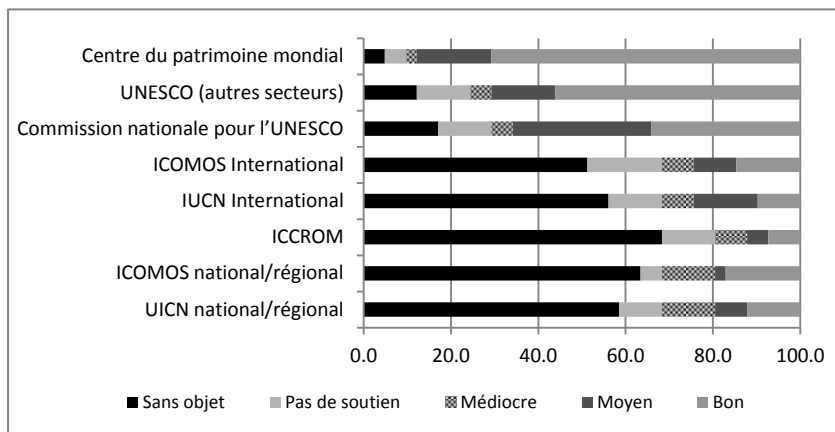
11.2.4 Si oui, veuillez évaluer le degré de périodicité des activités suivantes :



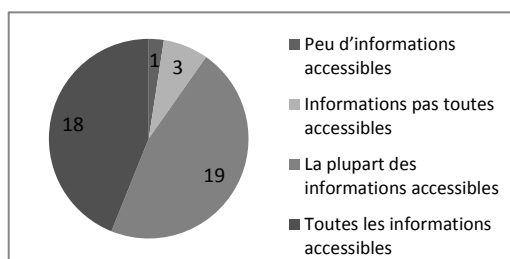
13.1 Le questionnaire était-il facile à utiliser et clairement compréhensible ?

| | |
|-------|----|
| Oui | 31 |
| Non | 10 |
| Total | 41 |

13.3 Veuillez évaluer, pour compléter le questionnaire sur l'exercice de soumission du rapport périodique, le niveau de soutien des entités suivantes

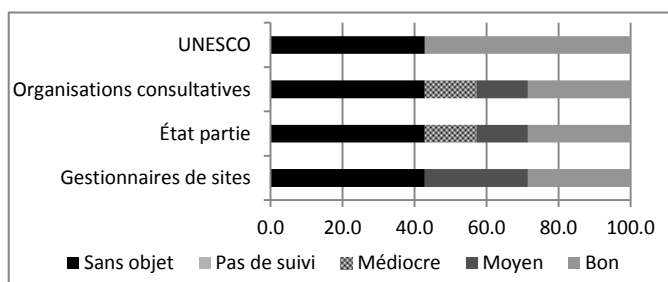


13.4 Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le rapport?

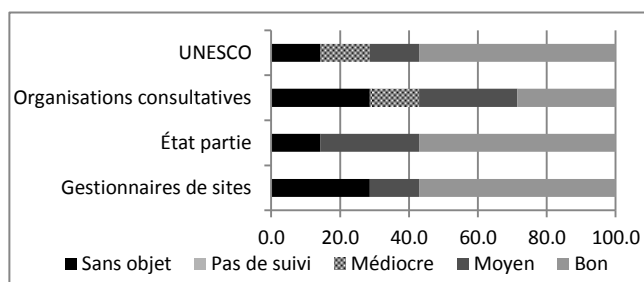


13.5 Veuillez évaluer le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de rapport périodique par les entités suivantes

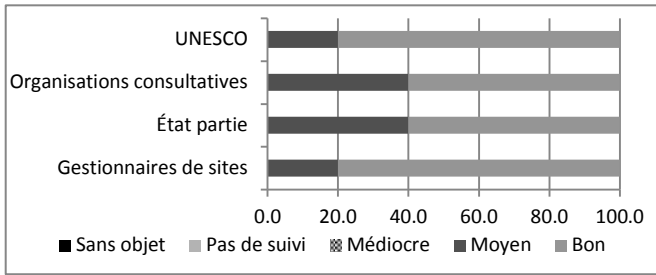
Ouest et Centre



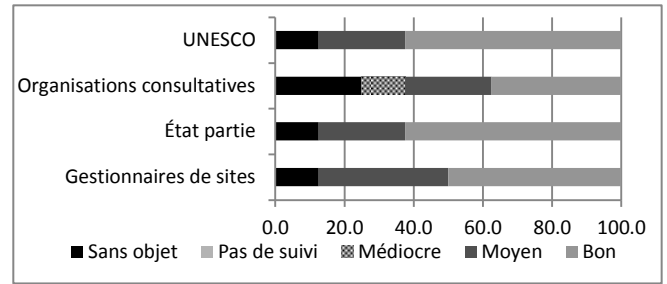
Sud



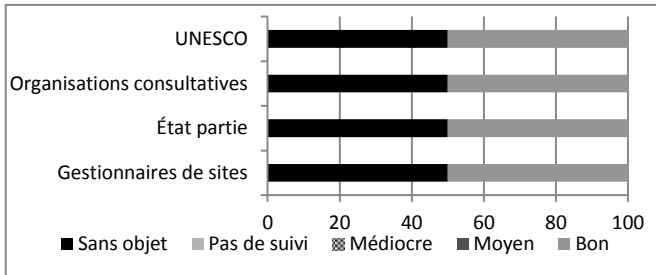
Nord-Est



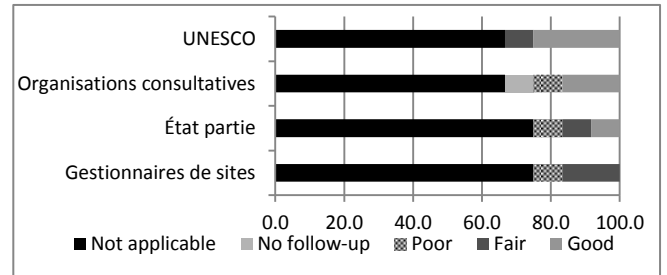
Sud-Est



Australie et Nouvelle Zélande



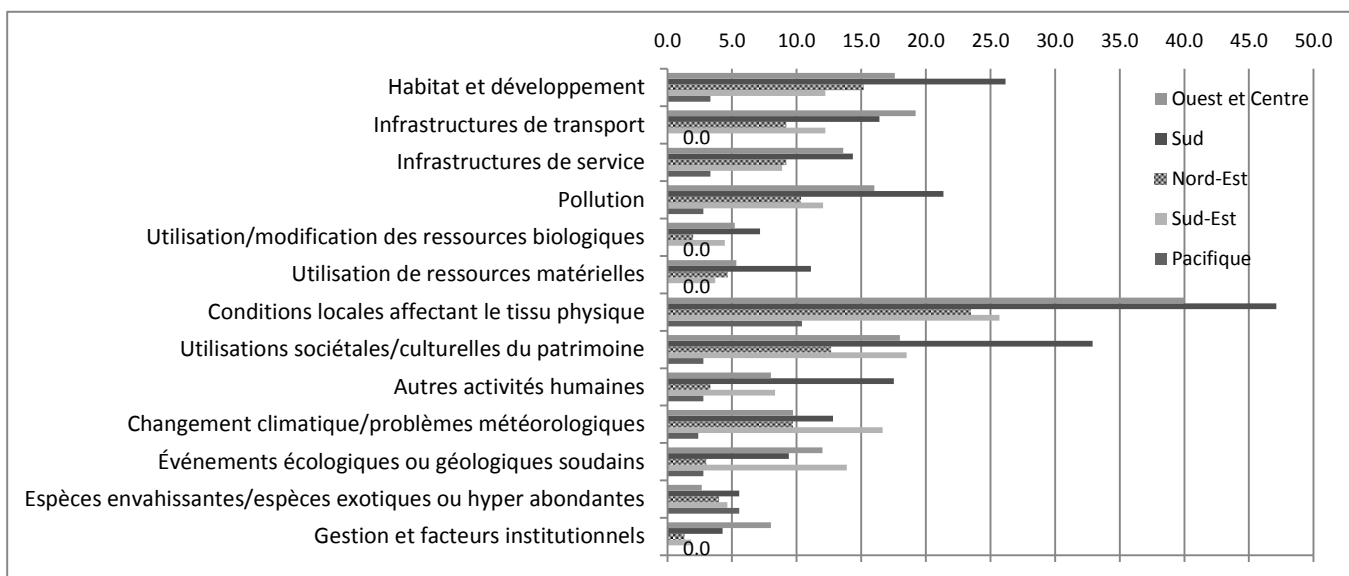
Etats insulaires du Pacifique



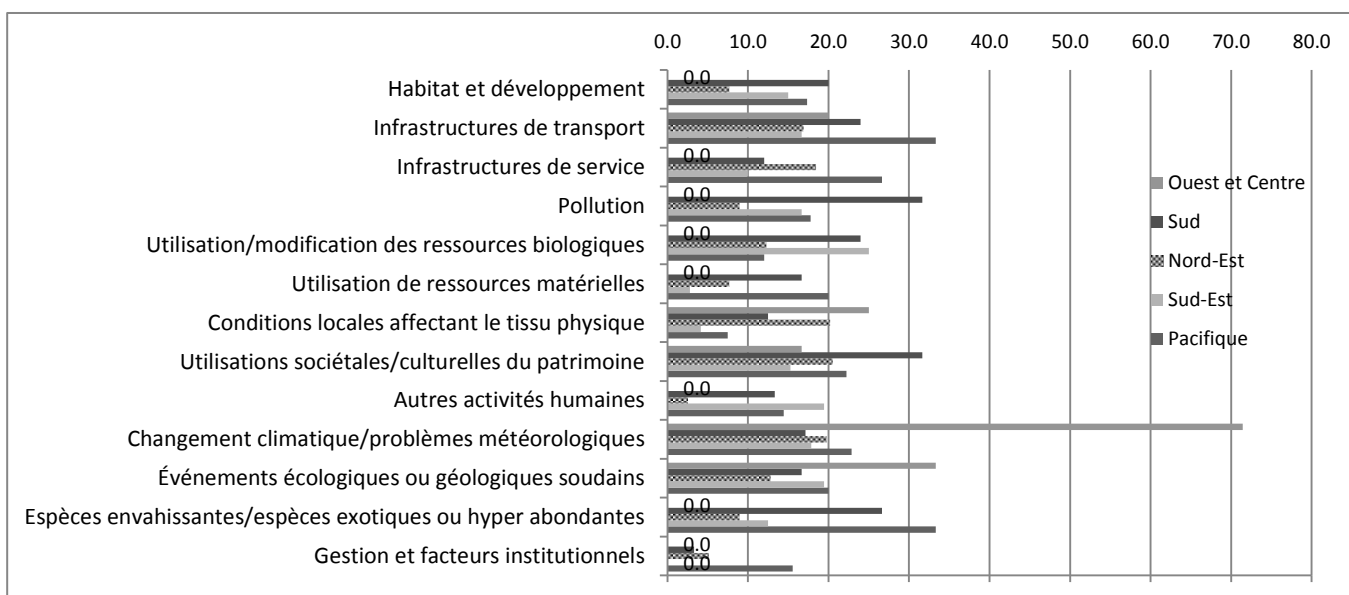
Résultats de la Section II du Questionnaire

3. Facteurs Affectant les Biens

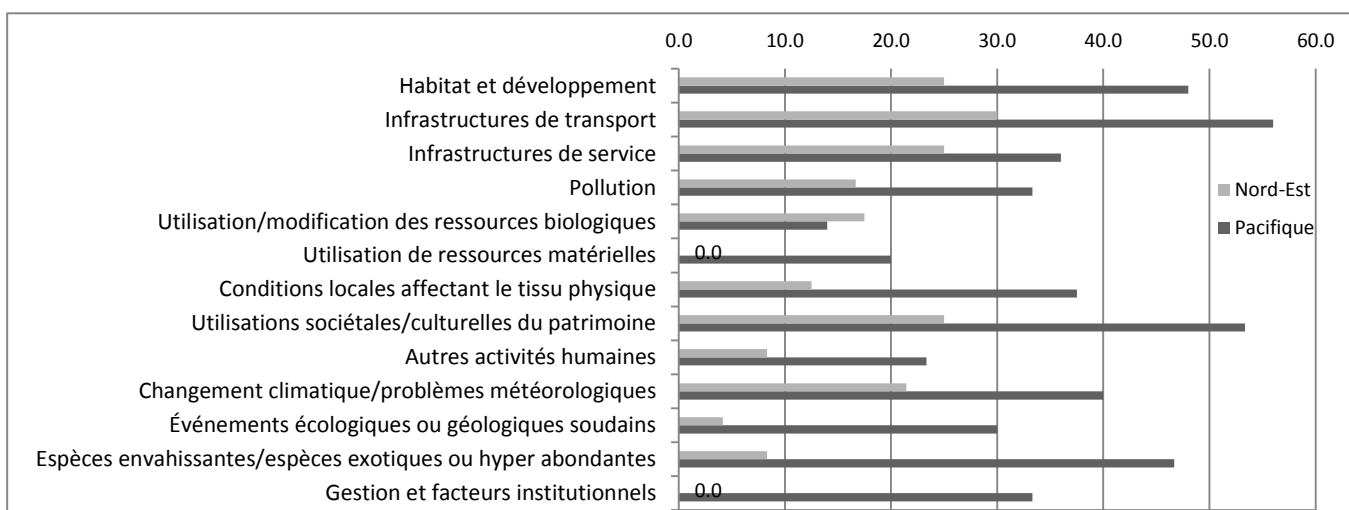
Pourcentage de biens culturels subissant des facteurs négatifs effectifs, par groupe de facteurs et sous-région



Pourcentage de biens naturels subissant des facteurs négatifs effectifs, par groupe de facteurs et sous-région



Pourcentage de biens mixtes subissant des facteurs négatifs effectifs, par groupe de facteurs et sous-région



| Facteur | FACTUEURS AFFECTANT LES BIENS CULTURELS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|
| | Négatives | | | | | | | | | | | | Positives | | | | | | | | | | | |
| | Effectives | | | | | | Potentielles | | | | | | Effectives | | | | | | Potentielles | | | | | |
| | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total |
| Habitat et développement | 12 | 51 | 38 | 11 | 1 | 113 | 33 | 48 | 43 | 18 | 4 | 146 | 33 | 43 | 76 | 29 | 2 | 183 | 22 | 49 | 23 | 13 | 3 | 110 |
| Développement commercial | 2 | 14 | 7 | 2 | 1 | 26 | 7 | 14 | 15 | 5 | | 41 | 5 | 3 | 4 | 3 | | 15 | 3 | 3 | 4 | | | 10 |
| Habitat | 5 | 15 | 15 | 5 | | 40 | 12 | 12 | 16 | 7 | 2 | 49 | 3 | 3 | 6 | 4 | | 16 | 4 | 2 | 4 | 1 | | 11 |
| Zones industrielles | 1 | 6 | 9 | | | 16 | 7 | 8 | 4 | 3 | 1 | 23 | 3 | 1 | 2 | | | 6 | 1 | 1 | 1 | | | 3 |
| Installations d'interprétation pour les visiteurs | 4 | 3 | 2 | | | 9 | 4 | 2 | 2 | | | 8 | 14 | 22 | 47 | 14 | 2 | 99 | 8 | 25 | 8 | 6 | 3 | 50 |
| Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs | | 13 | 5 | 4 | | 22 | 3 | 12 | 6 | 3 | 1 | 25 | 8 | 14 | 17 | 8 | | 47 | 6 | 18 | 6 | 6 | | 36 |
| Infrastructures de transport | 15 | 28 | 21 | 10 | 0 | 74 | 17 | 36 | 12 | 12 | 3 | 80 | 19 | 39 | 52 | 24 | 3 | 137 | 15 | 32 | 19 | 13 | 2 | 81 |
| Infrastructure de transport aérien | 1 | 1 | | | | 2 | 1 | 4 | 1 | 1 | | 7 | 4 | 7 | 1 | 6 | | 18 | 2 | 3 | 1 | 2 | | 8 |
| Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport | 6 | 11 | 10 | 5 | | 32 | 6 | 16 | 6 | 5 | 1 | 34 | 3 | 7 | 17 | 5 | 1 | 33 | 3 | 6 | 7 | 2 | | 18 |
| Infrastructure de transport de surface | 8 | 14 | 10 | 5 | | 37 | 10 | 14 | 4 | 5 | 1 | 34 | 12 | 23 | 32 | 10 | 1 | 78 | 10 | 18 | 10 | 7 | 1 | 46 |
| Infrastructure de transport maritime | | 2 | | | | 2 | | 2 | 1 | | 1 | 4 | | 2 | 1 | 3 | 1 | 7 | | 3 | 1 | 2 | 1 | 7 |
| Infrastructure de transport souterrain | | | 1 | | | 1 | | | | 1 | | 1 | | | 1 | | | 1 | | 2 | | | | 2 |
| Infrastructures de service | 14 | 31 | 26 | 9 | 0 | 80 | 11 | 41 | 17 | 12 | 0 | 81 | 16 | 14 | 51 | 19 | 3 | 103 | 15 | 26 | 21 | 7 | 2 | 71 |
| Installations localisées | 4 | 16 | 10 | 6 | | 36 | 3 | 20 | 4 | 5 | | 32 | 2 | 3 | 15 | 6 | | 26 | 4 | 5 | 5 | 2 | | 16 |
| Grandes installations linéaires | 6 | 9 | 10 | 2 | | 27 | 4 | 13 | 6 | 4 | | 27 | 6 | 3 | 17 | 6 | 1 | 33 | 4 | 7 | 5 | 3 | | 19 |
| Infrastructures liées aux énergies non renouvelables | 2 | 1 | 2 | | | 5 | 1 | | 2 | 1 | | 4 | 2 | | 3 | | | 5 | 2 | | 3 | | | 5 |
| Infrastructures liées aux énergies renouvelables | 1 | 1 | 1 | | | 3 | 2 | 3 | 2 | 1 | | 8 | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 | 8 | 2 | 9 | 3 | | 2 | 16 |
| Infrastructures hydrauliques | 1 | 4 | 3 | 1 | | 9 | 1 | 5 | 3 | 1 | | 10 | 4 | 7 | 13 | 6 | 1 | 31 | 3 | 5 | 5 | 2 | | 15 |
| Pollution | 16 | 50 | 31 | 13 | 1 | 111 | 18 | 56 | 39 | 19 | 1 | 133 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| Pollution atmosphérique | 5 | 11 | 10 | 3 | | 29 | 5 | 13 | 11 | 5 | 1 | 35 | | | | 1 | | 1 | | | | | | |
| Pollution des eaux souterraines | 5 | 7 | 5 | 1 | | 18 | 2 | 7 | 8 | 3 | | 20 | 1 | | | | | 1 | 1 | | 1 | | | 2 |
| Apport excessif d'énergie | | 4 | | 2 | | 6 | 1 | 3 | 1 | 3 | | 8 | | | | | | | | | | | | |
| Pollution des océans | | 1 | | | 1 | 2 | | 4 | 1 | | | 5 | | | | | | | | | | | | |
| Déchets solides | 4 | 18 | 7 | 7 | | 36 | 8 | 19 | 7 | 4 | | 38 | | | | | | | | | | | | |
| Pollution des eaux de surface | 2 | 9 | 9 | | | 20 | 2 | 10 | 11 | 4 | | 27 | | | | | | | | | | | | |
| Utilisation/modification des ressources biologiques | 8 | 25 | 9 | 8 | 1 | 51 | 16 | 29 | 9 | 10 | 4 | 68 | 9 | 17 | 24 | 20 | 6 | 76 | 9 | 22 | 6 | 8 | 0 | 45 |
| Aquaculture | | | | | | | | 1 | | | | 1 | 1 | | 1 | 3 | | 5 | 1 | | 1 | 2 | | 4 |
| Chasse commerciale | | 1 | | | | 1 | 1 | 1 | | | | 2 | | | | | | | | | | | | |
| Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales | | 1 | | | | 1 | | 1 | | 1 | | 2 | | 2 | | | | 2 | | 3 | | | | 3 |
| Production de semences | 2 | 3 | 3 | 1 | | 9 | 4 | 4 | 2 | | 1 | 11 | 2 | 5 | 12 | 6 | 2 | 27 | 2 | 4 | 3 | 3 | | 12 |
| Pêche/collecte de ressources aquatiques | | 1 | | | 1 | 2 | | 2 | | | 1 | 3 | | 2 | 1 | 3 | | 6 | | 1 | | 1 | | 2 |
| Exploitation forestière/production de bois | | 1 | 2 | 1 | | 4 | | 2 | 2 | 2 | 1 | 7 | | 2 | 3 | 2 | 1 | 8 | | 6 | 1 | 1 | | 8 |
| Modification du régime des sols | 2 | 5 | 2 | 5 | | 14 | 5 | 8 | 3 | 5 | 1 | 22 | 2 | 2 | 4 | 2 | | 10 | 2 | 3 | | | | 5 |
| Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques | 4 | 11 | 2 | | | 17 | 6 | 8 | 2 | 1 | | 17 | 3 | 2 | 2 | | 1 | 8 | 4 | 2 | | | | 6 |
| Chasse de subsistance | | 1 | | 1 | | 2 | | 1 | | 1 | | 2 | | 1 | | | 1 | 2 | | 1 | | | | 1 |
| Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance | | 1 | | | | 1 | | 1 | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | 1 | 8 | | 2 | 1 | 1 | | 4 |
| Utilisation de ressources matérielles | 1 | 10 | 3 | 2 | 0 | 16 | 6 | 12 | 1 | 2 | 0 | 21 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Exploration hydraulique | 4 | 7 | 5 | 0 | 0 | 16 | 5 | 8 | 3 | 1 | 1 | 18 | 6 | 8 | 8 | 4 | 0 | 26 | 3 | 7 | 3 | 2 | 0 | 15 |
| Exploitation minière | 1 | 4 | 1 | | | 6 | 3 | 5 | 1 | 1 | | 10 | 1 | | | | | 1 | 1 | 1 | | | | 1 |
| Pétrole et gaz | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exploitation de carrières | | 6 | 2 | 2 | | 10 | 3 | 7 | | 1 | | 11 | 1 | | 1 | | | 2 | 1 | | | | | 1 |

| Facteur | FACTUEURS AFFECTANT LES BIENS CULTURELS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|
| | Négatives | | | | | | | | | | | | Positives | | | | | | | | | | | |
| | Effectives | | | | | | Potentielles | | | | | | Effectives | | | | | | Potentielles | | | | | |
| | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total |
| Conditions locales affectant le tissu physique | 72 | 154 | 99 | 37 | 5 | 367 | 59 | 132 | 104 | 45 | 9 | 349 | 9 | 12 | 21 | 14 | 0 | 56 | 2 | 10 | 10 | 8 | 0 | 30 |
| Poussière | 6 | 18 | 10 | 2 | 1 | 37 | 7 | 14 | 11 | 4 | | 36 | 3 | | | | | 3 | | | | | | |
| Micro-organismes | 5 | 20 | 11 | 6 | 1 | 43 | 5 | 16 | 8 | 6 | 2 | 37 | | | 1 | 1 | | 2 | | | 1 | 1 | | 2 |
| Nuisibles | 5 | 16 | 18 | 7 | 1 | 47 | 6 | 17 | 15 | 8 | 2 | 48 | | | | 1 | | 1 | | | | 1 | | 1 |
| Radiation/lumière | 6 | 9 | 7 | 3 | | 25 | 6 | 10 | 9 | 4 | | 29 | 1 | | 2 | | | 3 | 1 | | 1 | | | 2 |
| Humidité relative | 11 | 22 | 13 | 5 | | 51 | 6 | 18 | 15 | 6 | 1 | 46 | | | 3 | 2 | | 5 | | | 2 | | | 2 |
| Température | 14 | 20 | 10 | 4 | | 48 | 9 | 17 | 16 | 5 | | 47 | | | 3 | 2 | | 5 | | | 2 | | | 2 |
| Eau (conditions locales affectant le tissu physique) | 14 | 26 | 10 | 5 | 2 | 51 | 12 | 15 | 9 | 5 | 2 | 43 | 3 | 4 | 3 | 4 | 0 | 14 | 2 | 3 | 1 | 4 | 0 | 10 |
| Vent | 12 | 22 | 15 | 5 | | 54 | 9 | 17 | 18 | 6 | 1 | 51 | | | 1 | | | 1 | | | | | | |
| Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine | 18 | 77 | 38 | 20 | 1 | 154 | 25 | 73 | 33 | 31 | 2 | 164 | 33 | 85 | 124 | 54 | 12 | 308 | 24 | 74 | 53 | 33 | 5 | 189 |
| Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels | 3 | 15 | 7 | 6 | | 31 | 5 | 13 | 7 | 9 | | 34 | 3 | 6 | 9 | 3 | 1 | 22 | 3 | 5 | 5 | 1 | | 14 |
| Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés | 3 | 11 | 6 | 4 | | 24 | 4 | 13 | 4 | 9 | 1 | 31 | 4 | 7 | 22 | 6 | 1 | 40 | 3 | 6 | 10 | 7 | | 26 |
| Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs | 7 | 24 | 23 | 4 | 1 | 59 | 11 | 25 | 21 | 5 | 1 | 63 | 11 | 26 | 19 | 13 | 4 | 73 | 12 | 25 | 13 | 9 | 1 | 60 |
| Chasse, récolte et ramassage traditionnels | | 3 | | 1 | | 4 | | 2 | | 1 | | 3 | | 1 | | 3 | 1 | 5 | | 1 | | | | 1 |
| Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses | 3 | 15 | | 2 | | 20 | 3 | 11 | | 2 | | 16 | 8 | 21 | 39 | 17 | 2 | 87 | 1 | 16 | 10 | 9 | 1 | 37 |
| Modification des valeurs associées à ce patrimoine | 2 | 9 | 2 | 3 | | 16 | 2 | 9 | 1 | 5 | | 17 | 7 | 24 | 35 | 12 | 3 | 81 | 5 | 21 | 15 | 7 | 3 | 51 |
| Autres activités humaines | 8 | 41 | 10 | 9 | 1 | 69 | 22 | 50 | 19 | 14 | 7 | 112 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Troubles civils | 1 | 2 | | | | 3 | 4 | 5 | | | | 9 | | | | | | | | | | | | |
| Destruction délibérée du patrimoine | 1 | 15 | 7 | 3 | 1 | 27 | 6 | 16 | 14 | 4 | 4 | 44 | | | | | | | | | | | | |
| Activités illégales | 4 | 18 | 3 | 6 | | 31 | 6 | 17 | 5 | 6 | 2 | 36 | | | | | | | | | | | | |
| Entraînement militaire | | 2 | | | | 2 | | 1 | | | | 1 | 1 | | | | | 1 | 1 | | | | | 1 |
| Terrorisme | 1 | 4 | | | | 5 | 3 | 9 | | 4 | 1 | 17 | | | | | | | | | | | | |
| Guerre | 1 | | | | | 1 | 3 | 2 | | | | 5 | | | | | | | | | | | | |
| Changement climatique/problèmes météorologiques | 13 | 35 | 34 | 21 | 1 | 104 | 29 | 65 | 73 | 37 | 16 | 220 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 3 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 7 |
| Modifications des eaux de l'océan | | 1 | | | | 1 | | 3 | 1 | 3 | 1 | 8 | | | | | | | | 1 | | | | 1 |
| Désertification | | | 2 | | | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | | 5 | | | | | | | 1 | | | | | 1 |
| Sècheresses | 1 | 1 | 2 | 4 | 1 | 9 | 4 | 4 | 10 | 4 | 2 | 24 | | | 1 | | | 1 | 4 | | | | | 4 |
| Inondations | 2 | 11 | 7 | 6 | | 26 | 5 | 10 | 17 | 8 | 3 | 43 | | | | | | | | | | | | |
| Autres modifications du climat | 1 | 5 | 3 | 2 | | 11 | 2 | 13 | 5 | 7 | 3 | 30 | | | 1 | | | 1 | | 1 | | | | 1 |
| Tempêtes | 2 | 9 | 12 | 6 | | 29 | 5 | 18 | 24 | 8 | 4 | 59 | | | | | | | | | | | | |
| Températures extrêmes | 7 | 8 | 8 | 3 | | 26 | 12 | 16 | 14 | 6 | 3 | 51 | | | | 1 | | 1 | | | | | | |
| Événements écologiques ou géologiques soudains | 14 | 22 | 9 | 15 | 1 | 61 | 31 | 63 | 78 | 31 | 10 | 213 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Avalanche/glisement de terrain | 3 | 2 | 1 | 2 | | 8 | 3 | 6 | 5 | 5 | 1 | 20 | | | | | | | | | 1 | | | 1 |
| Tremblement de terre | 3 | 4 | 2 | 4 | 1 | 14 | 13 | 18 | 31 | 6 | 1 | 69 | | | | | | | | | | | | |
| Érosion et envasement/dépôt | 6 | 8 | 3 | 4 | | 21 | 7 | 14 | 6 | 8 | 1 | 36 | | | | | | | | | 1 | | | 1 |
| Feu | 2 | 6 | 3 | 4 | | 15 | 8 | 19 | 32 | 8 | 4 | 71 | | | | | | | | | | | | |
| Tsunami/raz-de-marée | | 2 | | | | 2 | | 5 | 4 | 2 | 3 | 14 | | | | | | | | | | | | |
| Eruption volcanique | | | | 1 | | 1 | | 1 | | 2 | | 3 | | | | | | | | | | | | |
| Espèces envahissantes/exotiques ou hyper-abondantes | 3 | 13 | 12 | 5 | 2 | 35 | 7 | 20 | 17 | 8 | 4 | 56 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Espèces hyper-abondantes | 2 | | | 1 | | 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | | 8 | | | | | | | | | | | | |
| Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce | | 2 | 2 | | | 4 | 1 | 3 | 2 | | 1 | 7 | | | | | | | | | | | | 1 |
| Espèces envahissantes/exotiques marines | | 3 | | | 1 | 4 | | 3 | | | | 3 | | | | | | | | | | | | |
| Espèces envahissantes/exotiques terrestres | 1 | 6 | 10 | 3 | 1 | 21 | 3 | 8 | 8 | 4 | 3 | 26 | | | | 1 | | 1 | | | | 1 | | 1 |
| Matériel génétiquement modifié | | | | | | | | 1 | 1 | | | 2 | | | | | | | | | | | | |
| Espèces transportées | | 2 | | 1 | | 3 | 1 | 2 | 5 | 2 | | 10 | | | | | | | | | | | | |
| Gestion et facteurs institutionnels | 6 | 5 | 2 | 1 | 0 | 14 | 9 | 7 | 3 | 2 | 0 | 21 | 31 | 64 | 94 | 32 | 6 | 227 | 21 | 54 | 28 | 14 | 5 | 122 |
| Activités de recherche/de suivi à fort impact | 3 | 1 | 1 | 1 | | 6 | 6 | 3 | 2 | 2 | | 13 | 3 | 4 | 4 | 2 | | 13 | 3 | 6 | | 2 | | 11 |
| Activités de recherche/de suivi à faible impact | 2 | 1 | 1 | | | 4 | 2 | 1 | 1 | | | 4 | 13 | 28 | 42 | 14 | 3 | 100 | 10 | 22 | 13 | 6 | 3 | 54 |
| Activités de gestion | 1 | 3 | | | | 4 | 1 | 3 | | | | 4 | 15 | 32 | 48 | 16 | 3 | 114 | 8 | 26 | 15 | 6 | 2 | 57 |

| Facteur | FACTUEURS AFFECTANT LES BIENS NATURELS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|
| | Négatives | | | | | | | | | | | | Positives | | | | | | | | | | | |
| | Effectives | | | | | | Potentielles | | | | | | Effectives | | | | | | Potentielles | | | | | |
| | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total |
| Habitat et développement | 0 | 10 | 5 | 9 | 13 | 37 | 0 | 14 | 8 | 8 | 9 | 39 | 1 | 10 | 18 | 18 | 18 | 65 | 0 | 8 | 14 | 2 | 12 | 36 |
| Développement commercial | | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | | 2 | 2 | 2 | 1 | 7 | | | | | | | | | | | | |
| Habitat | | 2 | 1 | 5 | 5 | 13 | | 2 | 1 | 3 | 2 | 8 | | | 2 | | 1 | 3 | | | 1 | | 2 | 3 |
| Zones industrielles | | 2 | | 1 | 1 | 4 | | 3 | 1 | 1 | 1 | 6 | | | | | | | | | | | | |
| Installations d'interprétation pour les visiteurs | | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 | | 1 | 1 | | 1 | 3 | 1 | 8 | 12 | 11 | 12 | 44 | | 6 | 6 | 1 | 6 | 19 |
| Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs | | 4 | 2 | 1 | 4 | 11 | | 6 | 3 | 2 | 4 | 15 | 2 | 2 | 4 | 7 | 5 | 18 | | 2 | 7 | 1 | 4 | 14 |
| Infrastructures de transport | 0 | 10 | 10 | 9 | 20 | 49 | 0 | 10 | 10 | 6 | 13 | 39 | 0 | 2 | 13 | 14 | 15 | 44 | 0 | 2 | 14 | 1 | 9 | 26 |
| Infrastructure de transport aérien | | 1 | | | 4 | 5 | | 1 | 1 | 1 | 3 | 6 | | | 3 | 2 | 3 | 8 | | | 3 | | 2 | 5 |
| Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport | | 3 | 6 | 5 | 8 | 22 | | 5 | 6 | 2 | 2 | 15 | | | 5 | 3 | 1 | 9 | | | 5 | | | 5 |
| Infrastructure de transport de surface | | 4 | 4 | 4 | 4 | 16 | | 4 | 3 | 2 | 3 | 12 | | 2 | 5 | 4 | 8 | 19 | | 2 | 6 | 1 | 3 | 12 |
| Infrastructure de transport maritime | | 2 | | | 4 | 6 | | | | 1 | 4 | 5 | | | 4 | 4 | 3 | 7 | | | | | 3 | 3 |
| Infrastructure de transport souterrain | | | | | | | | | | | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | 1 | | | | | 1 | 1 |
| Infrastructures de service | 1 | 6 | 12 | 3 | 22 | 44 | 1 | 13 | 11 | 7 | 13 | 45 | 2 | 3 | 24 | 20 | 9 | 58 | 1 | 5 | 15 | 3 | 6 | 30 |
| Installations localisées | | 2 | 6 | 1 | 8 | 17 | | 5 | 5 | 2 | 4 | 16 | | 1 | 7 | 6 | 2 | 16 | | 2 | 5 | 1 | 3 | 11 |
| Grandes installations linéaires | | 2 | 5 | 1 | 3 | 11 | | 3 | 3 | 1 | 2 | 9 | | | 7 | 4 | | 11 | | | 3 | | 1 | 4 |
| Infrastructures liées aux énergies non renouvelables | | | | | 4 | 4 | | 1 | | 2 | 1 | 4 | | | 1 | | | 1 | | | | | | |
| Infrastructures liées aux énergies renouvelables | | | | | 2 | 2 | | | 1 | | 2 | 3 | 1 | 1 | 6 | 6 | 4 | 18 | | 2 | 4 | 1 | 1 | 8 |
| Infrastructures hydrauliques | 1 | 2 | 1 | 1 | 5 | 10 | 1 | 4 | 2 | 2 | 4 | 13 | 1 | 1 | 3 | 4 | 3 | 12 | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | 7 |
| Pollution | 0 | 18 | 7 | 11 | 15 | 51 | 2 | 20 | 10 | 20 | 21 | 73 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Pollution atmosphérique | | 1 | 1 | | 1 | 3 | | 2 | 3 | 3 | 1 | 9 | | | | | | | | | | | | |
| Pollution des eaux souterraines | | 2 | | 2 | 4 | 8 | 1 | 3 | 1 | 3 | 6 | 14 | | | | | 1 | 1 | | | | | 1 | 1 |
| Apport excessif d'énergie | | | | | 2 | 2 | | | | 1 | 3 | 4 | | | | | | | | | | | | |
| Pollution des océans | | 2 | 1 | 4 | 3 | 10 | | 3 | 1 | 3 | 5 | 12 | | | | | | | | | | | | |
| Déchets solides | | 8 | 3 | 4 | 2 | 17 | | 7 | 3 | 5 | 2 | 17 | | | | | | | | | | | | |
| Pollution des eaux de surface | | 5 | 2 | 1 | 3 | 11 | 1 | 5 | 2 | 5 | 4 | 17 | | | | | | | | | | | | |
| Utilisation/modification des ressources biologiques | 0 | 26 | 17 | 34 | 19 | 96 | 0 | 22 | 15 | 27 | 12 | 76 | 0 | 1 | 23 | 4 | 11 | 39 | 0 | 1 | 14 | 0 | 3 | 18 |
| Aquaculture | | 2 | 2 | 1 | 1 | 6 | | | 1 | 1 | 2 | 4 | | | 1 | 2 | | 3 | | | | | | |
| Chasse commerciale | | | | 4 | 4 | 4 | | | | 2 | | 2 | | | | | 1 | 1 | | | | | 1 | 1 |
| Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales | | 2 | 1 | 5 | 1 | 9 | | 1 | 2 | 3 | | 6 | | | | | 1 | 1 | | | | | | |
| Production de semences | | 1 | 3 | 3 | 2 | 9 | | 3 | 2 | 2 | 1 | 8 | | 1 | 6 | 1 | 1 | 9 | | | 4 | | | 4 |
| Pêche/collecte de ressources aquatiques | | 3 | 1 | 5 | 4 | 13 | | 2 | | 5 | 4 | 11 | | | | | 2 | 2 | | | | | 1 | 1 |
| Exploitation forestière/production de bois | | 2 | 1 | 2 | 2 | 7 | | 1 | 1 | 2 | | 4 | | | 5 | | 2 | 7 | | 1 | 2 | | | 3 |
| Modification du régime des sols | | 5 | 1 | 4 | 2 | 12 | | 6 | 2 | 2 | 2 | 12 | | | 8 | | 1 | 9 | | | 7 | | | 7 |
| Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques | | 6 | 4 | 2 | 5 | 17 | | 3 | 3 | 4 | 2 | 12 | | | 1 | | | 1 | | | | | | |
| Chasse de subsistance | | 1 | | 4 | 1 | 6 | | 2 | | 3 | | 5 | | | | | 2 | 2 | | | | | | |
| Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance | | 4 | 4 | 4 | 1 | 13 | | 4 | 4 | 3 | 1 | 12 | | | 2 | 1 | 1 | 4 | | | 1 | | 1 | 2 |
| Utilisation de ressources matérielles | 0 | 4 | 0 | 2 | 9 | 15 | 0 | 2 | 0 | 5 | 8 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Exploration hydraulique | 0 | 2 | 3 | 0 | 3 | 8 | 0 | 1 | 4 | 1 | 2 | 8 | 0 | 0 | 4 | 3 | 0 | 7 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 4 |
| Exploitation minière | | 1 | | 1 | 3 | 5 | | 1 | | 1 | 2 | 4 | | | | | | | | | | | | |
| Pétrole et gaz | | | | | | | | | | 1 | 4 | 5 | | | | | | | | | | | | |
| Exploitation de carrières | | 3 | | 1 | 6 | 10 | | 1 | | 3 | 2 | 6 | | | | | 1 | 1 | | | | | | |

| Facteur | FACTUEURS AFFECTANT LES BIENS NATURELS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|-----------------|-----|----------|---------|-----------|-------|
| | Négatives | | | | | | | | | | | | Positives | | | | | | | | | | | |
| | Effectives | | | | | | Potentielles | | | | | | Effectives | | | | | | Potentielles | | | | | |
| | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total | Ouest et Centre | Sud | Nord-Est | Sud-Est | Pacifique | Total |
| Conditions locales affectant le tissu physique | 2 | 12 | 24 | 4 | 12 | 54 | 5 | 12 | 32 | 4 | 11 | 64 | 2 | 3 | 17 | 4 | 4 | 30 | 2 | 4 | 16 | 1 | 0 | 23 |
| Poussière | | 2 | 2 | | | 4 | | | 2 | | | 2 | | | 2 | | | 2 | | | 2 | | | 2 |
| Micro-organismes | 1 | | 2 | | 1 | 4 | 1 | | 4 | 2 | 3 | 10 | 1 | 1 | 2 | | | 4 | 1 | 1 | 2 | | | 4 |
| Nuisibles | | 1 | 5 | 1 | 8 | 15 | 1 | 2 | 7 | | 3 | 13 | | | | | | | | | | | | |
| Radiation/lumière | | | 3 | | | 3 | | 2 | 3 | | | 5 | | | 2 | | | 2 | | 1 | 2 | | | 3 |
| Humidité relative | | 1 | 2 | | | 3 | | 1 | 2 | | | 3 | | 1 | 2 | | 1 | 4 | | 1 | 2 | | | 3 |
| Température | | 1 | 2 | 2 | | 5 | 1 | 2 | 3 | 1 | 1 | 8 | | 1 | 2 | | 1 | 4 | | 1 | 2 | | | 3 |
| Eau (conditions locales affectant le tissu physique) | 1 | 2 | 3 | 1 | 0 | 7 | 1 | 1 | 3 | 0 | 1 | 6 | 1 | 0 | 2 | 1 | 1 | 5 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 3 |
| Vent | | 3 | 2 | | | 5 | 1 | 3 | 4 | | 1 | 9 | | | 1 | | 1 | 2 | | | 1 | | | 1 |
| Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine | 1 | 19 | 16 | 11 | 20 | 67 | 1 | 19 | 17 | 11 | 20 | 68 | 1 | 18 | 39 | 23 | 33 | 114 | 1 | 15 | 29 | 5 | 18 | 68 |
| Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels | | 4 | 3 | | 5 | 12 | | 3 | 3 | 3 | 4 | 13 | | 3 | 4 | | | 7 | | 2 | 4 | | | 6 |
| Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés | | 2 | 3 | 4 | 2 | 11 | | 2 | 4 | 1 | 2 | 9 | | | 10 | 1 | 5 | 16 | | 2 | 6 | 1 | 2 | 11 |
| Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs | 1 | 7 | 9 | 2 | 7 | 26 | 1 | 7 | 8 | | 6 | 22 | 1 | 4 | 9 | 10 | 9 | 33 | 1 | 5 | 7 | 1 | 7 | 21 |
| Chasse, récolte et ramassage traditionnels | | 3 | | 4 | 3 | 10 | | 3 | | 4 | 4 | 11 | | 1 | | 1 | 5 | 7 | | 1 | | | 3 | 4 |
| Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses | | 3 | 1 | | 1 | 5 | | 3 | 1 | 1 | 1 | 6 | | 4 | 8 | 6 | 6 | 24 | | 3 | 4 | | 2 | 9 |
| Modification des valeurs associées à ce patrimoine | | | | 1 | 2 | 3 | | 1 | 1 | 2 | 3 | 7 | | 6 | 8 | 5 | 8 | 27 | | 2 | 8 | 3 | 4 | 17 |
| Autres activités humaines | 0 | 8 | 2 | 14 | 13 | 37 | 0 | 8 | 2 | 4 | 10 | 24 | 0 | 1 | 0 | 0 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Troubles civils | | | | 1 | | 1 | | 1 | | | | 1 | | | | | | | | | | | | |
| Destruction délibérée du patrimoine | | 1 | | 3 | 1 | 5 | | 1 | | | 2 | 3 | | | | | | | | | | | | |
| Activités illégales | | 6 | 2 | 8 | 10 | 26 | | 6 | 2 | 3 | 7 | 18 | | | | | 1 | 1 | | | | | | |
| Entraînement militaire | | | | 1 | 2 | 3 | | | | | 1 | 1 | | 1 | | | 2 | 3 | | | | | 1 | 1 |
| Terrorisme | | 1 | | | | 1 | | | | 1 | | 1 | | | | | | | | | | | | |
| Guerre | | | | 1 | | 1 | | | | | | 1 | | | | | | | | | | | | |
| Changement climatique/problèmes météorologiques | 5 | 12 | 18 | 35 | 24 | 74 | 5 | 19 | 33 | 13 | 38 | 108 | 0 | 1 | 3 | 0 | 6 | 10 | 0 | 1 | 3 | 0 | 7 | 11 |
| Modifications des eaux de l'océan | | 1 | | | 4 | 5 | | 2 | 2 | 2 | 6 | 12 | | | | | | | | | | | | |
| Désertification | 1 | | | | | 1 | 1 | 1 | 1 | | | 3 | | | | | | | | | | | | |
| Sècheresses | 1 | 1 | 4 | 3 | 4 | 13 | 1 | 1 | 6 | 1 | 7 | 16 | | | | | | | | | | | | |
| Inondations | 1 | 4 | 6 | 4 | 2 | 17 | 1 | 3 | 7 | 2 | 3 | 16 | | 1 | | | 2 | 3 | | 1 | | | 3 | 4 |
| Autres modifications du climat | | 2 | 1 | 2 | 3 | 8 | | 5 | 2 | 3 | 7 | 17 | | | 1 | | | 1 | | | 1 | | | 1 |
| Tempêtes | 1 | 2 | 5 | 2 | 7 | 17 | 1 | 4 | 8 | 3 | 7 | 23 | | | | | 4 | 4 | | | | | 4 | 4 |
| Températures extrêmes | 1 | 2 | 2 | 4 | 4 | 13 | 1 | 3 | 7 | 2 | 8 | 21 | | | 2 | | | 2 | | | 2 | | | 2 |
| Événements écologiques ou géologiques soudains | 2 | 10 | 10 | 14 | 18 | 54 | 2 | 15 | 27 | 8 | 23 | 75 | 0 | 3 | 4 | 0 | 8 | 15 | 0 | 3 | 5 | 0 | 11 | 19 |
| Avalanche/glisement de terrain | | 3 | 3 | 3 | 1 | 10 | | 3 | 7 | 1 | 3 | 14 | | 1 | 1 | | 1 | 3 | | 1 | | | 3 | 4 |
| Tremblement de terre | | | 1 | 1 | | 2 | | 3 | 5 | | 1 | 9 | | | | | | | | | | | 1 | 1 |
| Érosion et envasement/dépôt | 1 | 5 | 4 | 3 | 8 | 21 | 1 | 4 | 6 | 4 | 4 | 19 | | 1 | 2 | | 3 | 6 | | 1 | 2 | | 3 | 6 |
| Feu | 1 | 2 | 2 | 4 | 8 | 17 | 1 | 3 | 7 | 3 | 8 | 22 | | 1 | 1 | | 3 | 5 | | 1 | 2 | | 3 | 6 |
| Tsunami/raz-de-marée | | | | 1 | | 1 | | 2 | 1 | | 6 | 9 | | | | | | | | | | | | |
| Éruption volcanique | | | | 2 | 1 | 3 | | | 1 | | 1 | 2 | | | | | 1 | 1 | | | 1 | | 1 | 2 |
| Espèces envahissantes/exotiques ou hyper-abondantes | 0 | 16 | 7 | 9 | 30 | 62 | 1 | 7 | 18 | 13 | 26 | 65 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 4 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 3 |
| Espèces hyper-abondantes | | 3 | 2 | 4 | 5 | 14 | | 1 | | 2 | 2 | 5 | | | | 1 | | 1 | | | | 1 | 1 | 2 |
| Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce | | 2 | 1 | | 5 | 8 | | | 4 | 4 | 4 | 12 | | | | | | | | | | | | |
| Espèces envahissantes/exotiques marines | | 1 | | 1 | 2 | 4 | | 1 | | 1 | 5 | 7 | | | | | | | | | | | | |
| Espèces envahissantes/exotiques terrestres | | 5 | 3 | 3 | 12 | 23 | 1 | 1 | 8 | 4 | 7 | 21 | | 1 | | | 1 | 2 | | 1 | | | | 1 |
| Matériel génétiquement modifié | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Espèces transportées | | 5 | 1 | 1 | 6 | 13 | | 4 | 6 | 2 | 8 | 20 | | | | | 1 | 1 | | | | | | |
| Gestion et facteurs institutionnels | 0 | 1 | 2 | 0 | 7 | 10 | 0 | 3 | 3 | 2 | 8 | 16 | 2 | 19 | 25 | 24 | 27 | 97 | 2 | 12 | 14 | 5 | 12 | 45 |
| Activités de recherche/de suivi à fort impact | | | | | 3 | 3 | | 1 | 1 | 2 | 4 | 8 | | 1 | | 1 | 3 | 5 | | 1 | | | 2 | 3 |
| Activités de recherche/de suivi à faible impact | | | | | 1 | 1 | | 1 | | | 1 | 2 | 1 | 8 | 12 | 12 | 11 | 44 | 1 | 6 | 7 | 3 | 4 | 21 |
| Activités de gestion | | 1 | 2 | | 3 | 6 | | 1 | 2 | | 3 | 6 | 1 | 10 | 13 | 11 | 13 | 48 | 1 | 5 | 7 | 2 | 6 | 21 |

| Facteur | FACTEURS AFFECTANT LES BIENS MIXTES | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------------|-----------|-------|--------------|-----------|-------|------------|-----------|-------|--------------|-----------|-------|
| | Négatives | | | | | | Positives | | | | | |
| | Effectives | | | Potentielles | | | Effectives | | | Potentielles | | |
| | Nord-Est | Pacifique | Total | Nord-Est | Pacifique | Total | Nord-Est | Pacifique | Total | Nord-Est | Pacifique | Total |
| Habitat et développement | 5 | 12 | 17 | 5 | 7 | 12 | 7 | 10 | 17 | 4 | 7 | 11 |
| Développement commercial | | 2 | 2 | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Habitat | 1 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | | 2 | 2 | | 1 | 1 |
| Zones industrielles | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | | | | | |
| Installations d'interprétation pour les visiteurs | 1 | 3 | 4 | 1 | 1 | 2 | 4 | 5 | 9 | 1 | 2 | 3 |
| Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs | 3 | 4 | 7 | 3 | 3 | 6 | 3 | 2 | 5 | 3 | 3 | 6 |
| Infrastructures de transport | 5 | 10 | 15 | 4 | 9 | 13 | 5 | 9 | 14 | 3 | 7 | 10 |
| Infrastructure de transport aérien | 1 | 1 | 2 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | | 1 | 1 |
| Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport | 2 | 4 | 6 | 1 | 4 | 5 | 1 | 3 | 4 | 1 | 3 | 4 |
| Infrastructure de transport de surface | 2 | 4 | 6 | 3 | 3 | 6 | 2 | 4 | 6 | 2 | 2 | 4 |
| Infrastructure de transport maritime | | 1 | 1 | | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | | 1 | 1 |
| Infrastructure de transport souterrain | | | | | | | | | | | | |
| Infrastructures de service | 6 | 12 | 18 | 7 | 6 | 13 | 8 | 5 | 13 | 8 | 5 | 13 |
| Installations localisées | 3 | 3 | 6 | 3 | 2 | 5 | 3 | 2 | 5 | 3 | 2 | 5 |
| Grandes installations linéaires | 2 | 3 | 5 | 2 | 1 | 3 | 3 | | 3 | 2 | 1 | 3 |
| Infrastructures liées aux énergies non renouvelables | | 2 | 2 | | 1 | 1 | | | | | | |
| Infrastructures liées aux énergies renouvelables | | | | | 1 | 1 | | 3 | 3 | | 1 | 1 |
| Infrastructures hydrauliques | 1 | 4 | 5 | 2 | 1 | 3 | 2 | | 2 | 3 | 1 | 4 |
| Pollution | 4 | 9 | 13 | 1 | 10 | 11 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pollution atmosphérique | 1 | 2 | 3 | | 2 | 2 | | | | | | |
| Pollution des eaux souterraines | | | | | 2 | 2 | | | | | | |
| Apport excessif d'énergie | | | | | | | | | | | | |
| Pollution des océans | | 1 | 1 | | 2 | 2 | | | | | | |
| Déchets solides | 1 | 4 | 5 | | 2 | 2 | | | | | | |
| Pollution des eaux de surface | 2 | 2 | 4 | 1 | 2 | 3 | | | | | | |
| Utilisation/modification des ressources biologiques | 7 | 9 | 16 | 2 | 7 | 9 | 5 | 9 | 14 | 4 | 2 | 6 |
| Aquaculture | 2 | | 2 | 1 | | 1 | | | | | | |
| Chasse commerciale | | | | | | | | 1 | 1 | | | |
| Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales | | | | | | | | | | | | |
| Production de semences | 2 | 1 | 3 | 1 | | 1 | 1 | 1 | 2 | | | |
| Pêche/collecte de ressources aquatiques | | 2 | 2 | | 2 | 2 | | | | | | |
| Exploitation forestière/production de bois | 1 | 1 | 2 | | 1 | 1 | 2 | | 2 | 2 | | 2 |
| Modification du régime des sols | 1 | | 1 | | | | 2 | | 2 | 2 | | 2 |
| Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques | | 2 | 2 | | 1 | 1 | | | | | | |
| Chasse de subsistance | | 2 | 2 | | 2 | 2 | | 4 | 4 | | 1 | 1 |
| Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance | 1 | 1 | 2 | | 1 | 1 | | 3 | 3 | | 1 | 1 |
| Utilisation de ressources matérielles | 0 | 1 | 1 | 0 | 3 | 3 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Exploration hydraulique | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Exploitation minière | | | | | 2 | 2 | | | | | | |
| Pétrole et gaz | | | | | | | | | | | | |
| Exploitation de carrières | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 |

| Facteur | FACTEURS AFFECTANT LES BIENS MIXTES | | | | | | | | | | | |
|---|-------------------------------------|-----------|-------|--------------|-----------|-------|------------|-----------|-------|--------------|-----------|-------|
| | Négatives | | | | | | Positives | | | | | |
| | Effectives | | | Potentielles | | | Effectives | | | Potentielles | | |
| | Nord-Est | Pacifique | Total | Nord-Est | Pacifique | Total | Nord-Est | Pacifique | Total | Nord-Est | Pacifique | Total |
| Conditions locales affectant le tissu physique | 4 | 17 | 21 | 7 | 10 | 17 | 2 | 2 | 4 | 3 | 0 | 3 |
| Poussière | | 2 | 2 | | 1 | 1 | | | | | | |
| Micro-organismes | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 |
| Nuisibles | 1 | 4 | 5 | 2 | 2 | 4 | | | | | | |
| Radiation/lumière | | | | | | | | | | | | |
| Humidité relative | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | | | | | | |
| Température | 1 | 1 | 2 | 1 | | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | | 1 |
| Eau (conditions locales affectant le tissu physique) | 0 | 3 | 3 | 0 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Vent | | 4 | 4 | 1 | 4 | 5 | | | | | | |
| Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine | 6 | 16 | 22 | 5 | 11 | 16 | 11 | 24 | 35 | 7 | 14 | 21 |
| Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels | 1 | 5 | 6 | 1 | 4 | 5 | 1 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 |
| Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés | 1 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 4 | 8 | 2 | 3 | 5 |
| Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs | 4 | 5 | 9 | 3 | 3 | 6 | 3 | 5 | 8 | 2 | 3 | 5 |
| Chasse, récolte et ramassage traditionnels | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 4 | 4 | | 2 | 2 |
| Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses | | | | | | | 2 | 4 | 6 | 1 | 1 | 2 |
| Modification des valeurs associées à ce patrimoine | | 2 | 2 | | 1 | 1 | 1 | 4 | 5 | 1 | 3 | 4 |
| Autres activités humaines | 2 | 7 | 9 | 1 | 7 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Troubles civils | | | | | | | | | | | | |
| Destruction délibérée du patrimoine | 1 | 3 | 4 | 1 | 3 | 4 | | | | | | |
| Activités illégales | 1 | 4 | 5 | | 4 | 4 | | | | | | |
| Entraînement militaire | | | | | | | | | | | | |
| Terrorisme | | | | | | | | | | | | |
| Guerre | | | | | | | | | | | | |
| Changement climatique/problèmes météorologiques | 6 | 14 | 35 | 5 | 16 | 21 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Modifications des eaux de l'océan | | | | | 1 | 1 | | | | | | |
| Désertification | | | | | | | | | | | | |
| Sècheresses | 2 | 3 | 5 | 1 | 3 | 4 | | | | | | |
| Inondations | 1 | 2 | 3 | 1 | 1 | 2 | | | | | | |
| Autres modifications du climat | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 3 | | | | | | |
| Tempêtes | 2 | 5 | 7 | 2 | 4 | 6 | | | | | | |
| Températures extrêmes | | 3 | 3 | | 5 | 5 | | | | | | |
| Événements écologiques ou géologiques soudains | 1 | 9 | 10 | 4 | 10 | 14 | 0 | 8 | 8 | 0 | 9 | 9 |
| Avalanche/glisement de terrain | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Tremblement de terre | | | | 1 | 1 | 2 | | | | | 1 | 1 |
| Érosion et envasement/dépôt | 1 | 2 | 3 | 2 | 2 | 4 | | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Feu | | 5 | 5 | 1 | 5 | 6 | | 5 | 5 | | 5 | 5 |
| Tsunami/raz-de-marée | | | | | | | | | | | | |
| Éruption volcanique | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Espèces envahissantes/exotiques ou hyper-abondantes | 2 | 14 | 16 | 4 | 11 | 15 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Espèces hyper-abondantes | | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | | | | | | |
| Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce | | 3 | 3 | 1 | 2 | 3 | | | | | | |
| Espèces envahissantes/exotiques marines | | 1 | 1 | | 2 | 2 | | | | | | |
| Espèces envahissantes/exotiques terrestres | 1 | 5 | 6 | 2 | 3 | 5 | | | | | | |
| Matériel génétiquement modifié | | | | | | | | | | | | |
| Espèces transportées | 1 | 4 | 5 | | 3 | 3 | | 1 | 1 | | 1 | 1 |
| Gestion et facteurs institutionnels | 0 | 5 | 5 | 0 | 5 | 5 | 6 | 13 | 19 | 4 | 10 | 14 |
| Activités de recherche/de suivi à fort impact | | 2 | 2 | | 2 | 2 | | 3 | 3 | | 3 | 3 |
| Activités de recherche/de suivi à faible impact | | | | | | | 3 | 5 | 8 | 2 | 4 | 6 |
| Activités de gestion | | 3 | 3 | | 3 | 3 | 3 | 5 | 8 | 2 | 3 | 5 |

4.1.1 Statut de zone tampon (Voir page 40)

4.1.2 Les limites sont-elles adéquates pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ? (Voir page 40)

4.1.3 Les limites sont-elles adéquates pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ? (Voir page 40)

4.1.4 Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ? (Voir page 40)

4.1.5 Les zones tampon du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ? (Voir page 41)

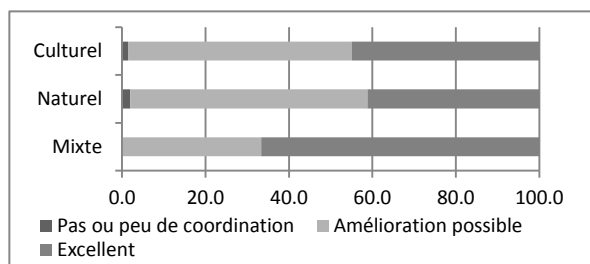
4.2.2 Les mesures de protection (c-à-d la législation et/ou la réglementation) sont-elles adaptées pour préserver la valeur universelle exceptionnelle et les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité du bien? (Voir page 41)

4.2.3 Les mesures de protection (c-à-d la législation et/ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour préserver la valeur universelle exceptionnelle et les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité du bien? (Voir page 41)

4.2.4 Les mesures de protection (c-à-d la législation et/ou la réglementation) sont-elles adéquates dans le périmètre entourant le bien et la zone tampon pour préserver la valeur universelle exceptionnelle et les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité du bien ? (Voir page 41)

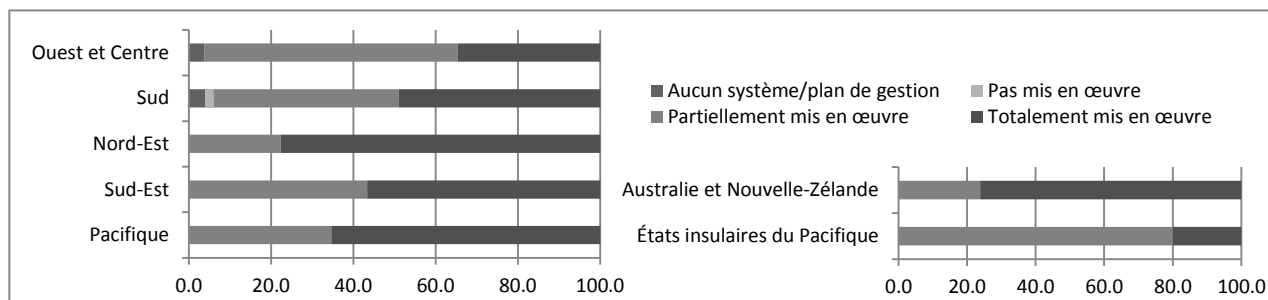
4.2.5 Les mesures de protection (c-à-d la législation et/ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées? (Voir page 42)

4.3.3 Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c-à-d national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal)?



4.3.4 Le système/plan de gestion est-il adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ? (Voir page 43)

4.3.5 Le système de gestion est-il mis en œuvre?



4.3.6 Existe-t-il un plan de travail/plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ? (Voir page 44)

4.3.7 Veuillez noter la coopération/relation entre les entités suivantes et les gestionnaires/coordonateurs/personnel du patrimoine mondial. (Voir page 44)

4.3.8 Si la coopération existe, les communautés locales implantées dans ou près du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon ont-elles une influence sur les décisions de gestion en faveur du maintien de la valeur universelle exceptionnelle ? (Voir page 44)

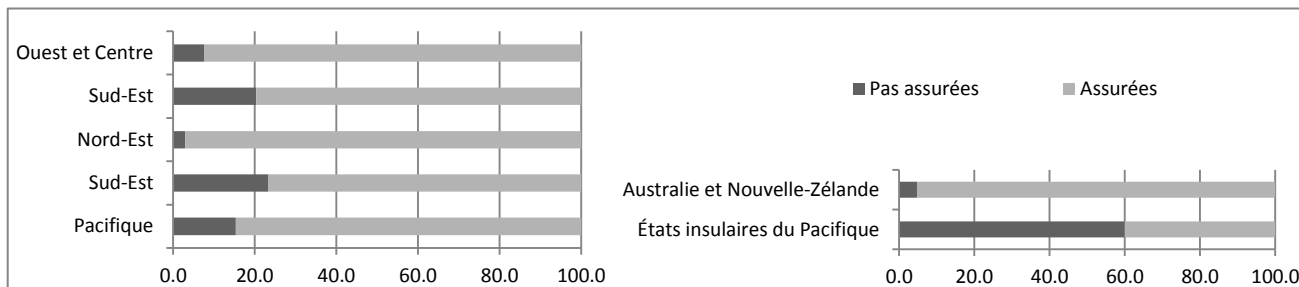
4.3.9 Si elles existent, les populations autochtones qui résident dans ou utilisent régulièrement le bien du patrimoine mondial et/ou la zone tampon interviennent-elles dans les décisions de gestion qui maintiennent la valeur universelle exceptionnelle ? (Voir page 44)

4.3.10 Y a-t-il une coopération avec l'industrie (exploitation forestière, mines, agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et/ou de la zone qui entoure le bien du patrimoine mondial et la zone tampon? (Voir page 45)

4.4.1 Coûts de la conservation, basés sur la moyenne des cinq dernières années (Ne pas donner de valeurs monétaires mais le pourcentage relatif des sources de financement) (Voir page 46)

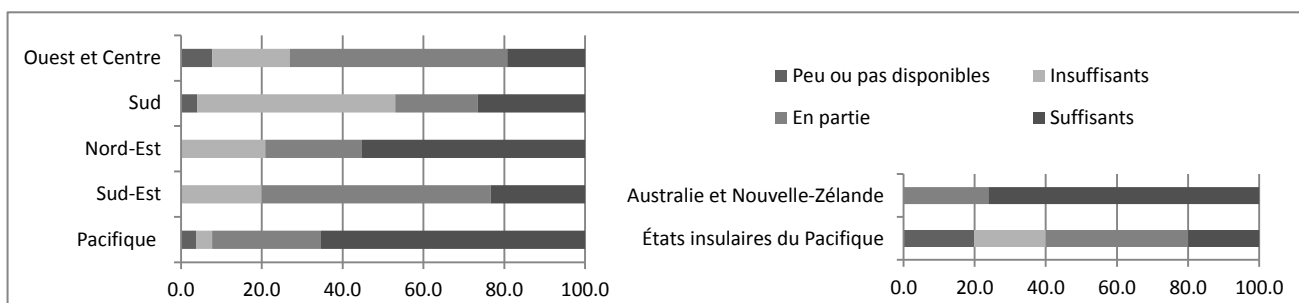
4.4.3 Le budget courant est-il suffisant pour assurer la qualité de gestion du bien du patrimoine mondial ? (Voir page 46)

4.4.4 Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

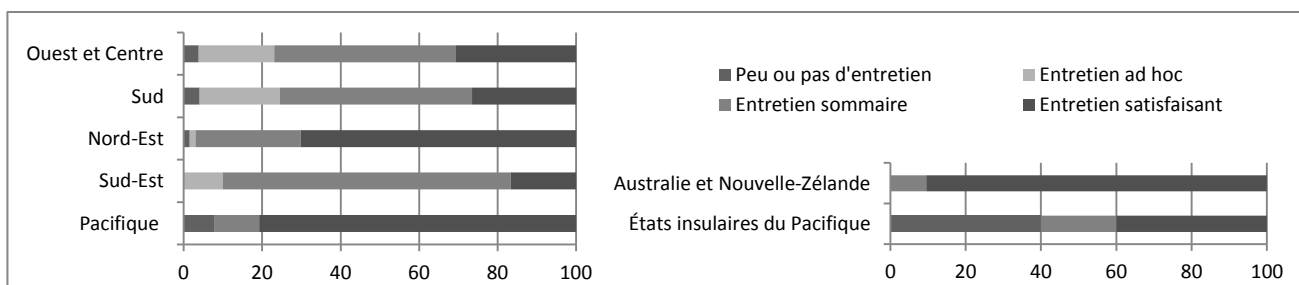


4.4.5 Le bien du patrimoine mondial procure-t-il des retombées économiques au profit des communautés locales (revenu, emploi) ? (Voir page 47)

4.4.6 Les moyens disponibles (équipement, installations, infrastructures, etc.) suffisent-ils à satisfaire les besoins en matière de gestion ?



4.4.7 Les ressources en termes d'équipement, d'installations et d'infrastructures sont-elles maintenues de façon adéquate ?

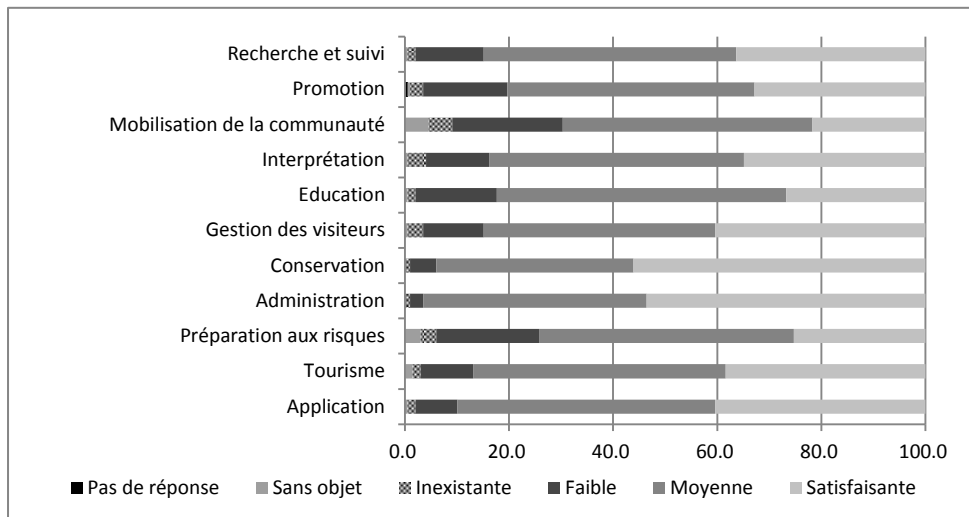


4.4.9-4.4.11 Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

| | Q4.4.9 | | Q4.4.10 | | Q4.4.11 | |
|-----------------|-------------|---------------|------------|------------|-----------|-----------|
| | Plein temps | Temps partiel | Permanents | Saisonnier | Rémunérés | Bénévoles |
| Culturel | 81.8 | 18.3 | 80.5 | 19.5 | 94.0 | 6.0 |
| Naturel | 88.1 | 11.9 | 83.9 | 16.1 | 93.5 | 6.5 |
| Mixte | 87.6 | 12.4 | 85.2 | 14.8 | 96.2 | 3.8 |

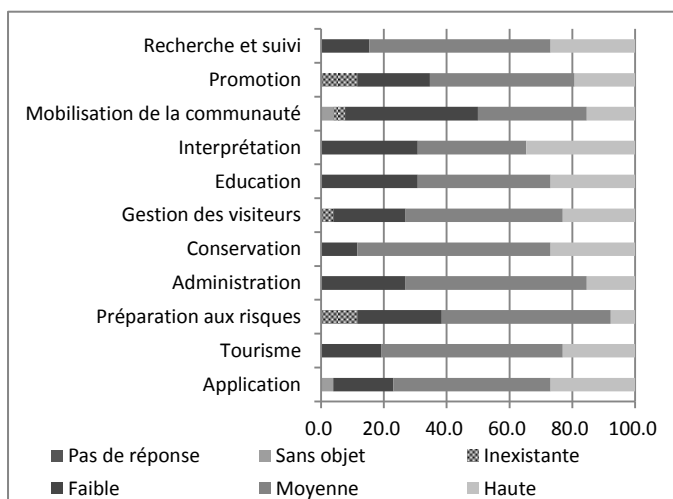
4.4.12 Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ? (Voir page 48)

4.4.13 Compte tenu des besoins du bien du patrimoine mondial en termes de gestion, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes

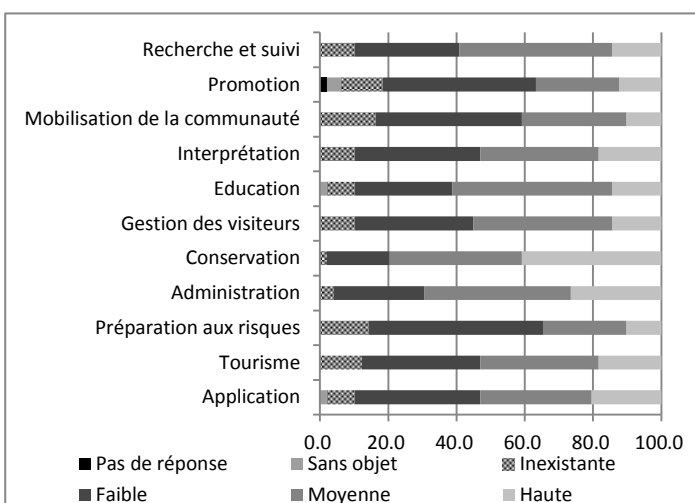


4.4.14 Veuillez mesurer la disponibilité des possibilités de formation en matière de gestion du bien du patrimoine mondial dans les disciplines suivantes

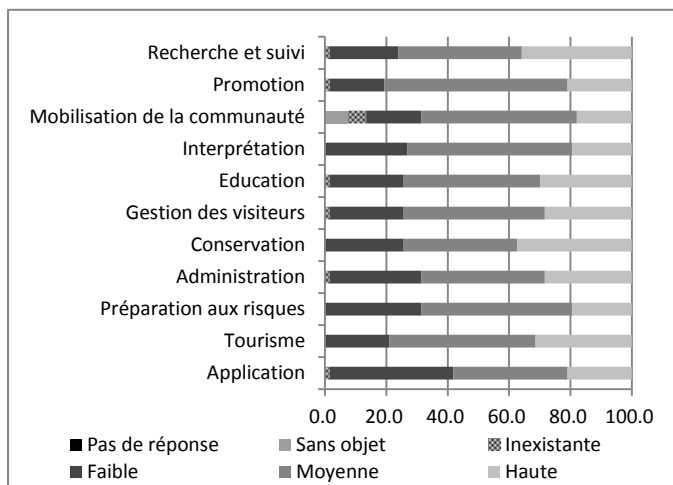
Ouest et Centre



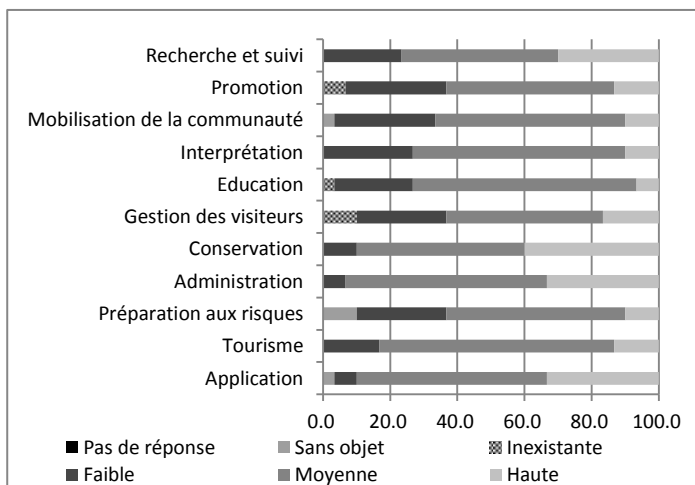
Sud



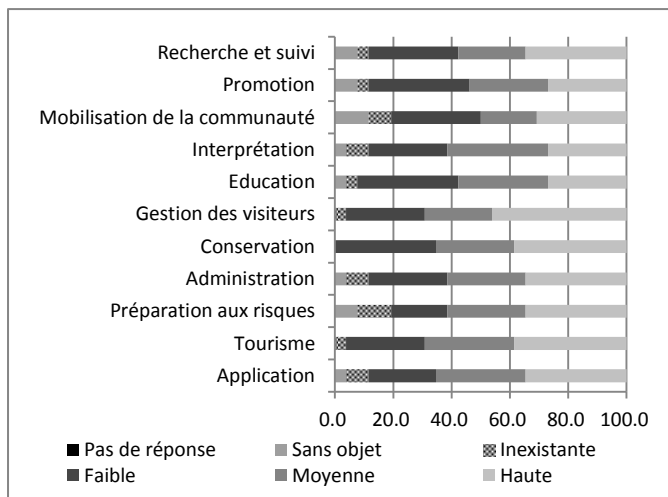
Nord-Est



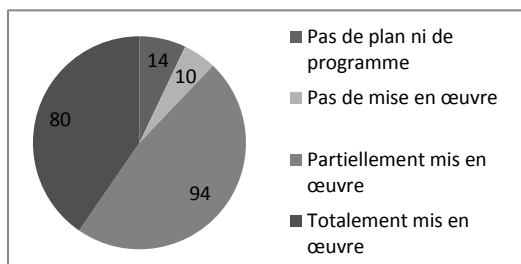
Sud-Est



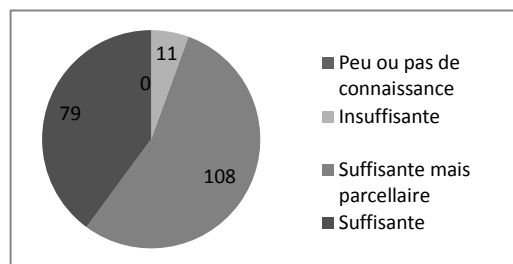
Pacifique



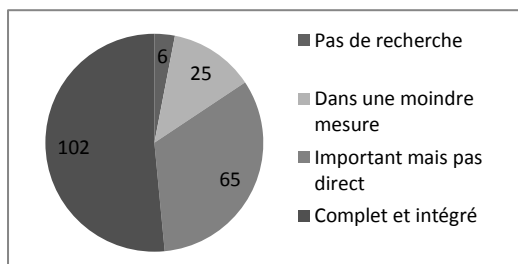
4.4.15 La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?



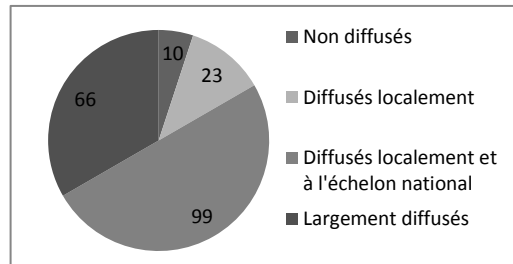
4.5.1 Y a-t-il une connaissance adéquate (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial qui aide la planification, la gestion et la prise de décision à assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?



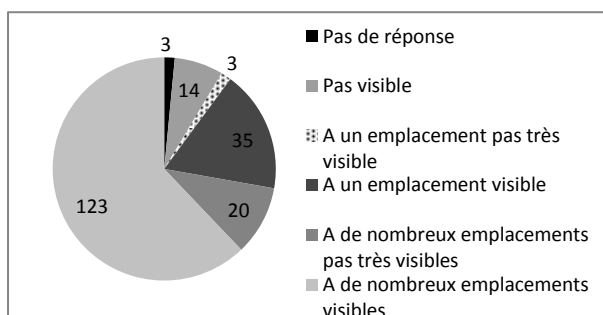
4.5.2 Y a-t-il un programme planifié de recherche sur le site qui soit directement axé sur les besoins de gestion et/ou la meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?



4.5.3 Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

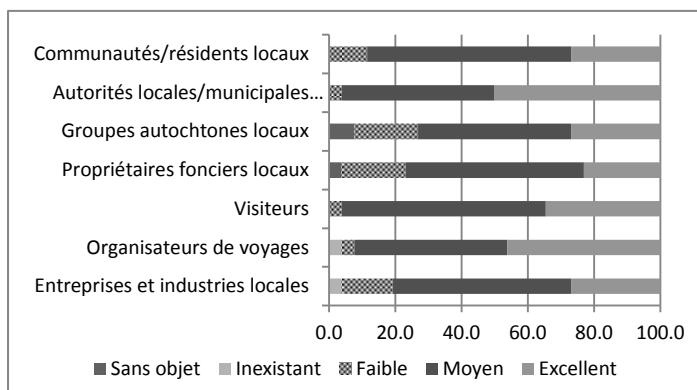


4.6.1 A combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial apparaît-il sur le site ?

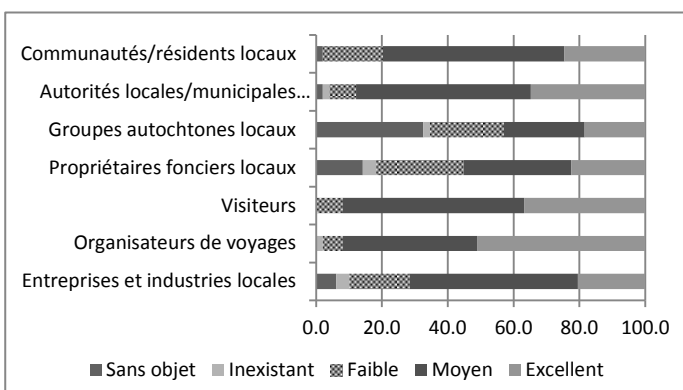


4.6.2 Veuillez mesurer le degré de sensibilisation et de compréhension de l'existence et la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial dans les catégories suivantes

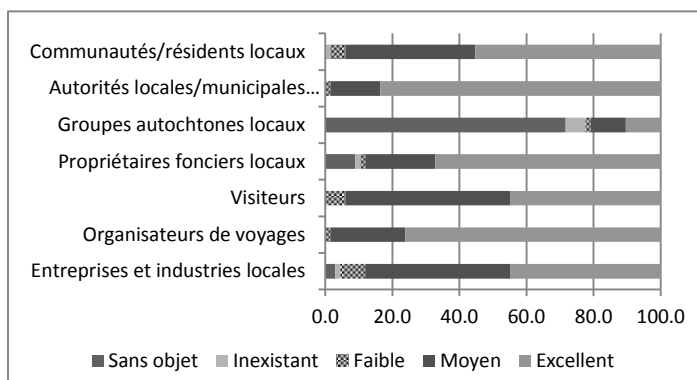
Ouest et Centre



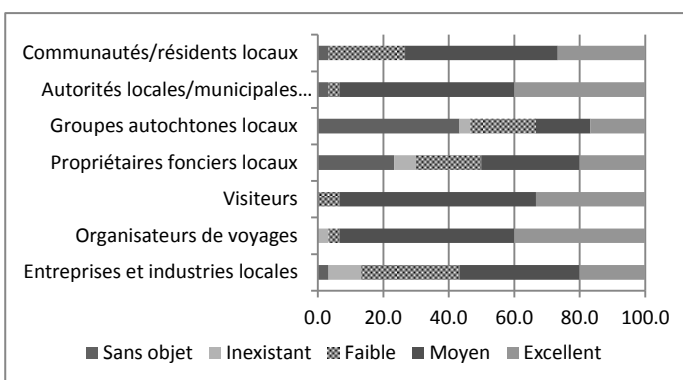
Sud



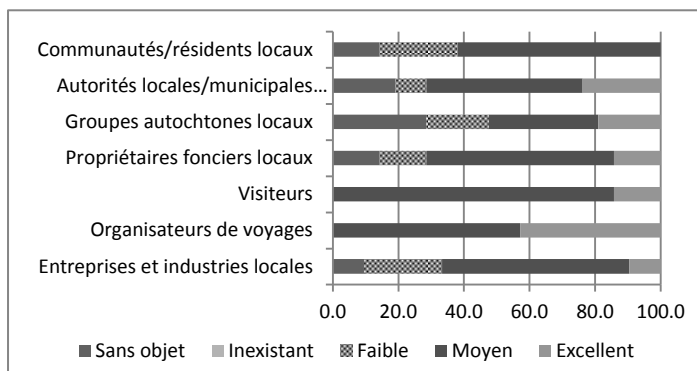
Nord-Est



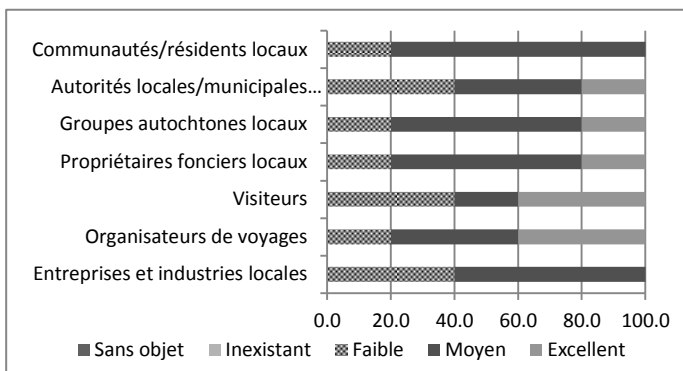
Sud-Est



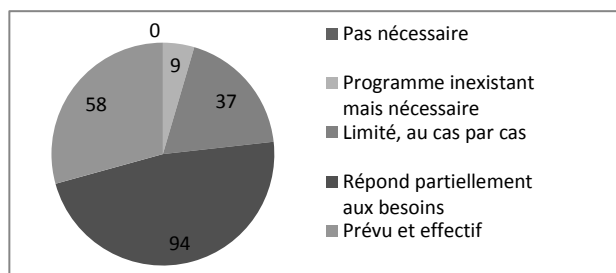
Australie et Nouvelle Zélande



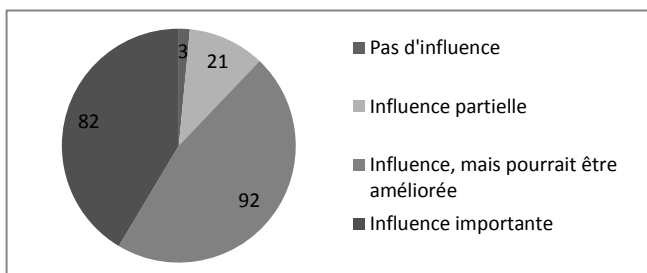
Etats insulaires du Pacifique



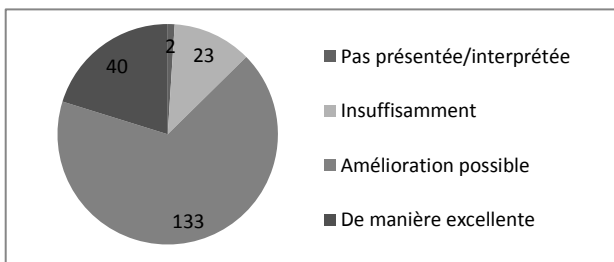
4.6.3 Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?



4.6.4 Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

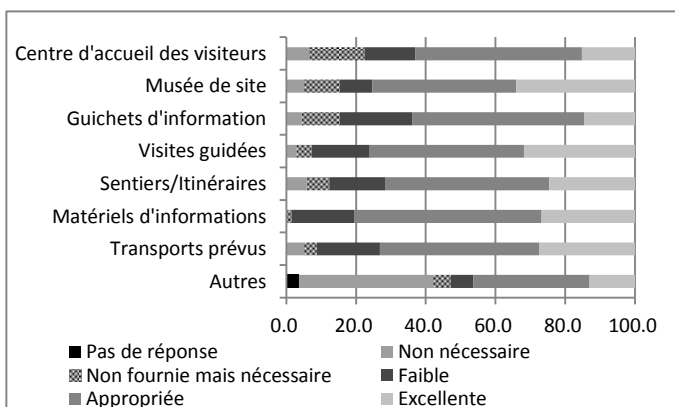


4.6.5 Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

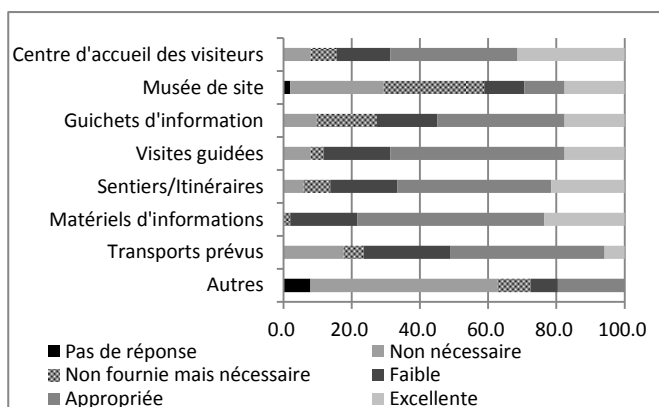


4.6.6 Veuillez indiquer l'adéquation en termes d'éducation, d'information et de sensibilisation des installations et des services suivants offerts aux visiteurs sur le bien du patrimoine mondial

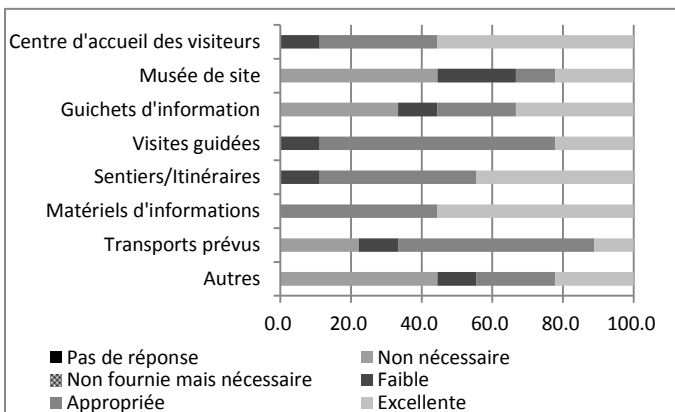
Culturel



Naturel

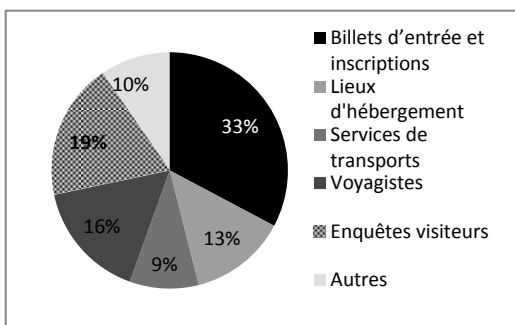


Mixte



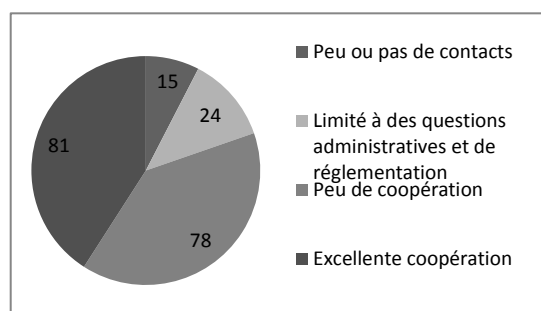
4.7.1 Veuillez indiquer la tendance du taux de fréquentation annuel sur les cinq dernières années (Voir page 50)

4.7.2 Quelles sont les sources d'information utilisées pour le recueil des données sur les tendances des statistiques en matière de fréquentation ?



4.7.4 Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c-à-d un plan spécifique) qui assure que sa valeur universelle exceptionnelle est maintenue ? (Voir page 51)

4.7.5 Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c-à-d un plan spécifique) qui assure que sa valeur universelle exceptionnelle est maintenue ?



4.7.6 Si l'entrée est payante (c-à-d droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (Voir page 51)

4.8.1 Le bien dispose-t-il d'un programme de suivi axé sur les besoins en matière de gestion et/ou une meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ? (Voir page 52)

4.8.2 Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ? (Voir page 52)

4.8.3 Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi (Voir page 53)

4.8.4 L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

| Catégorie de site | Pas de recommandation à mettre en œuvre | Mise en œuvre pas encore commencée | En cours | Mise en œuvre achevée | Total |
|-------------------|---|------------------------------------|------------|-----------------------|--------------|
| Culturel | 48 | 5 | 60 | 25 | 138 |
| Mixte | 3 | 0 | 4 | 2 | 9 |
| Naturel | 13 | 3 | 29 | 6 | 51 |
| Total | 64 (32.3%) | 8 (4.0%) | 93 (47.0%) | 33 (16.7%) | 198 (100.0%) |

5.3.1 Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial ?

| Catégorie de site | Sans objet | Perdue | Gravement compromise | Compromise | Préservée | Total |
|-------------------|------------|----------|----------------------|------------|-------------|--------------|
| Culturel | 0 | 0 | 1 | 14 | 123 | 138 |
| Mixte | 1 | 0 | 0 | 0 | 8 | 9 |
| Naturel | 28 | 0 | 0 | 3 | 20 | 51 |
| Total | 29 (14.6%) | 0 (0.0%) | 1 (0.5%) | 17 (8.6%) | 151 (76.3%) | 198 (100.0%) |

5.3.2 Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial ?

| Catégorie de site | Perdue | Gravement compromise | Compromise | Préservée | Total |
|-------------------|----------|----------------------|------------|-------------|--------------|
| Culturel | 0 | 0 | 16 | 122 | 138 |
| Mixte | 0 | 0 | 1 | 8 | 9 |
| Naturel | 0 | 1 | 4 | 46 | 51 |
| Total | 0 (0.0%) | 1 (0.5%) | 21 (10.6%) | 176 (88.9%) | 198 (100.0%) |

5.3.3 Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

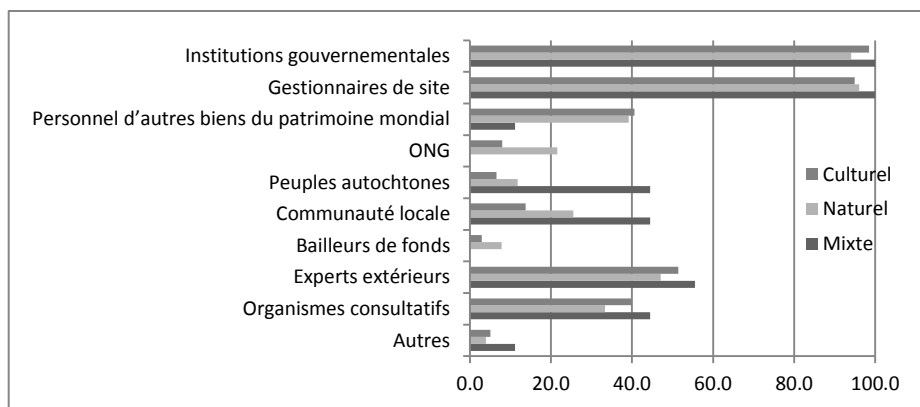
| Catégorie de site | Perdue | Gravement compromise | Compromise, mais pas de mesure prise | Préservée | Total |
|-------------------|----------|----------------------|--------------------------------------|-------------|--------------|
| Culturel | 0 | 0 | 19 | 119 | 138 |
| Naturel | 0 | 10 | 9 | 41 | 51 |
| Mixte | 0 | 0 | 1 | 8 | 9 |
| Total | 0 (0.0%) | 1 (0.5%) | 29 (14.6%) | 168 (84.8%) | 198 (100.0%) |

5.3.4 Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?

| Catégorie de site | Gravement dégradées | Dégradées | Partiellement dégradées | Intactes pour l'essentiel | Total |
|-------------------|---------------------|-----------|-------------------------|---------------------------|--------------|
| Culturel | 0 | 2 | 21 | 115 | 138 |
| Naturel | 0 | 0 | 11 | 40 | 51 |
| Mixte | 0 | 0 | 3 | 6 | 9 |
| Total | 0 (0.0%) | 2 (1.0%) | 35 (17.7%) | 161 (81.3%) | 198 (100.0%) |

6.1 Veuillez mesurer les impacts du statut de patrimoine mondial du bien dans les domaines suivants (Voir page 56)

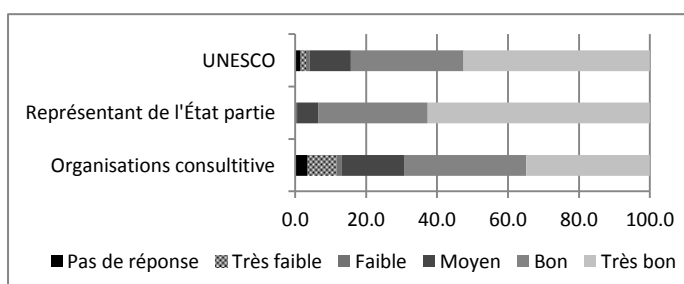
6.3 Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique (cocher autant de cases qu'il convient)



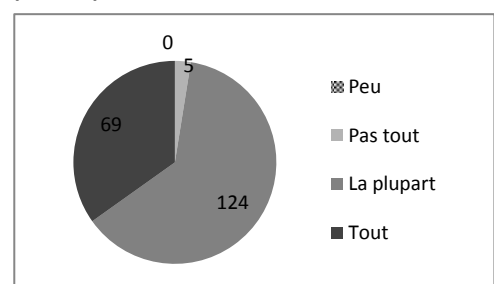
6.4 Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible ?

| | |
|-----|-----|
| Oui | 165 |
| Non | 33 |

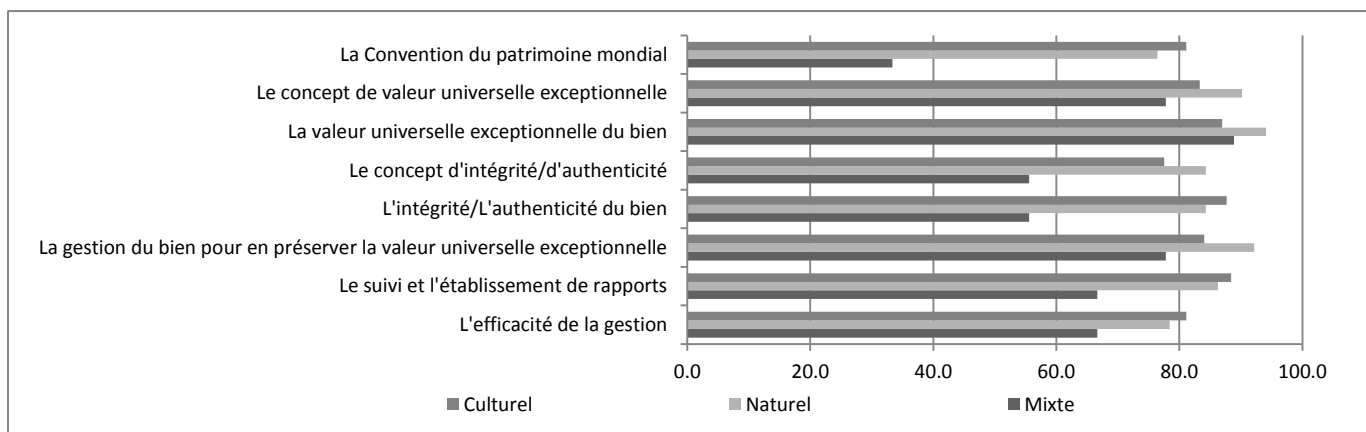
6.6 Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique



6.7 Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le rapport périodique ?

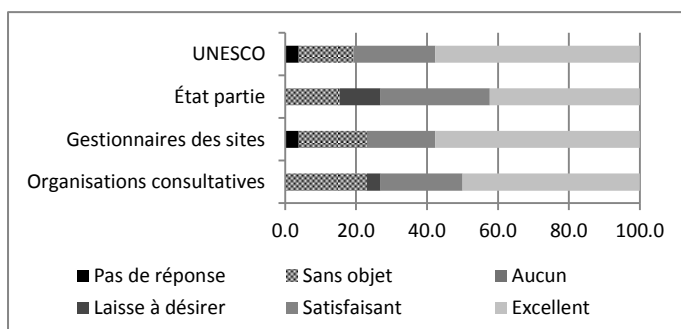


6.8 Le processus d'établissement des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

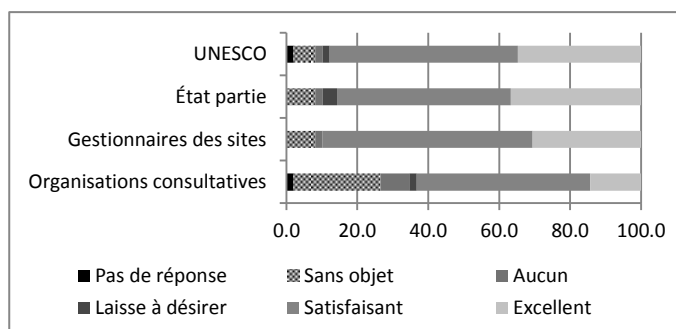


6.9 Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice d'établissement de Rapports périodiques par les entités suivantes

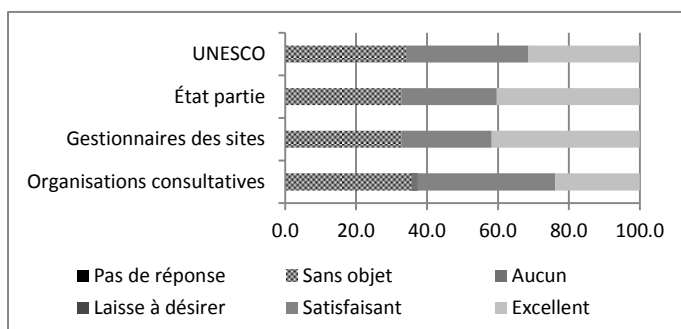
Ouest et Centre



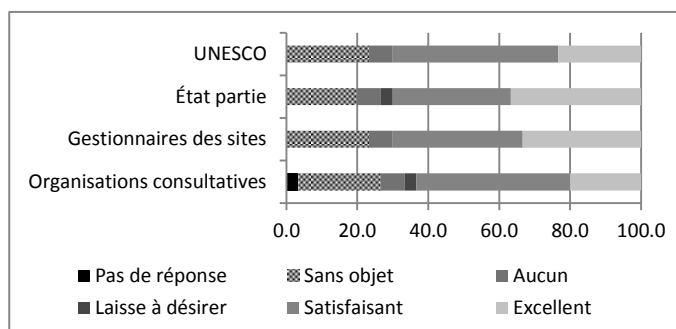
Sud



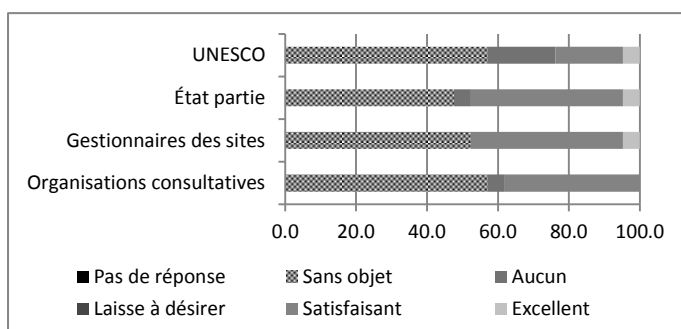
Nord-Est



Sud-Est



Australie et Nouvelle Zélande



Etats insulaires du Pacifique

